

**Séance plénière
du mercredi 17 décembre 2003**

SOMMAIRE

	Pages
ORDRE DES TRAVAUX	275
PROJETS D'ORDONNANCE	
— Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1989	275
— Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1990	275
— Projet d'ordonnance portant règlement définitif du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1991	275
Discussion générale conjointe — <i>Orateur</i> : Mme Anne-Sylvie Mouzon , co-rapporteuse	275
Discussion des articles	276
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT	
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget général des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003	303
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003	303

**Plenaire vergadering
van woensdag 17 december 2003**

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	275
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE	
— Ontwerp van ordonnantie houdende de eindregeling van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het jaar 1989	275
— Ontwerp van ordonnantie houdende de eindregeling van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het jaar 1990	275
— Ontwerp van ordonnantie houdende de eindregeling van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het jaar 1991	275
Samengevoegde algemene bespreking — <i>Spreker</i> : mevrouw Anne-Sylvie Mouzon , co-rapporteur	275
Bespreking van de artikelen	276
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDERING	
— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Algemene Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003	303
— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003	303
	273

	Pages		Blz.
—	—	—	—
— Projet d'ordonnance contenant le budget général des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2004	303	— Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2004	303
— Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2004	303	— Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2004	303
— Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2004	303	— Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2004	303
— Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2004	303	— Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2004	303
Discussion générale conjointe — <i>Orateurs</i> : Mme Anne-Sylvie Mouzon , co-rapporteuse, MM. Christos Doulkeridis, Sven Gatz, Rudi Vervoort, Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, MM. Dominiek Lootens-Stael, Robert Delathouwer, Mmes Caroline Persoons, Geneviève Meunier, MM. Daniel Ducarme , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, Alain Daems, Eric André, Mmes Julie de Groote, Yamila Idrissi, M. Jan Béghin, Mmes Anne-Françoise Theunissen, Isabelle Emmery, M. Alain Adriaens, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Danielle Caron, MM. Alain Daems, Christos Doulkeridis, Mmes Dominique Dufourny et Béatrice Fraiteur	303	Samengevoegde algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : mevrouw Anne-Sylvie Mouzon , co-rapporteur, de heren Christos Doulkeridis, Sven Gatz, Rudi Vervoort, Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Dominiek Lootens-Stael, Robert Delathouwer, mevrouw Caroline Persoons, mevrouw Geneviève Meunier, de heren Daniel Ducarme , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, Alain Daems, Eric André, mevrouw Julie de Groote, mevrouw Yamila Idrissi, de heer Jan Béghin, mevrouw Anne-Françoise Theunissen, mevrouw Isabelle Emmery, de heer Alain Adriaens, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, mevrouw Danielle Caron, de heren Alain Daems, Christos Doulkeridis, mevrouw Dominique Dufourny en mevrouw Béatrice Fraiteur	303

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mercredi 17 décembre 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van woensdag 17 december 2003 geopend.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — Une brève réunion du Bureau élargi a permis d'ajouter à l'ordre du jour des votes de demain les motions pure et simple et motivées en ce qui concerne le bruit des avions.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE 1989 (n^{os} A-451/1 et 2 – 2002/2003)

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE 1990 (n^{os} A-452/1 et 2 – 2002/2003)

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE 1991 (n^{os} A-453/1 et 2 – 2002/2003)

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE EIND-REGELING VAN DE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET JAAR 1989 (nrs A-451/1 en 2 – 2002/2003)

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE EIND-REGELING VAN DE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET JAAR 1990 (nrs A-452/1 en 2 – 2002/2003)

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE EIND-REGELING VAN DE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET JAAR 1991 (nrs A-453/1 en 2 – 2002/2003)

Samengevoegde algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance.

Aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Mouzon, co-rapporteuse.

Mme Anne Mouzon, rapporteuse. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, les comptes pour 1989 et 1990 ont été approuvés respectivement par 9 voix pour contre 2 abstentions et pour 1991 par 10 voix pour contre 2 abstentions. Il ne faut y voir rien de particulier, seule la présence ou l'absence d'un commissaire a fait la différence.

Tout le monde, et M. le ministre en particulier, a relevé le grand retard apporté à l'élaboration de ces comptes. Le ministre nous a expliqué cela notamment par le fait que les comptes généraux 1989 et 1990, qui devaient être établis par les autorités fédérales, ne nous sont parvenus qu'en 1994; ensuite, par la nécessité d'établir les comptes de gestion en derniers, ce qui fut la cause d'un grand retard, comblé en priorité, puisqu'à ce jour il semblerait, d'après M. le ministre, que ces comptes, établis en derniers, le sont de 1991 à 1998; enfin, parce qu'il faut chaque fois trouver une méthodologie et que le retard crée du retard; en effet, il faut, pour reprendre l'expression du ministre, procéder parfois à des recherches de type archéologique pour retrouver les pièces relatives à des comptes d'il y a dix voire treize ans.

Bien entendu, les comptes sont établis en francs belges. Pour 1989, l'excédent est de 5 milliards 683 millions 452,8 mille francs belges; pour 1990, l'excédent de dépenses est de 1 milliard 880 millions 628.273 francs belges; pour 1991, l'excédent de dépenses est de 6 milliards 180 millions 307.150 francs belges. Le total cumulé, après les crédits complémentaires, s'élève à 169 millions 6.158 francs belges.

Ces retards ont été relevés par tout le monde, y compris par les commissaires qui n'ont pas manqué de souligner combien, dans ces conditions, il est difficile d'exercer le contrôle parlementaire pourtant prévu par la loi de la comptabilité de l'Etat, des communautés et des régions.

Le ministre nous annonce que l'année 1992 est aussi une année difficile à cause du passage des sections particulières aux fonds organiques, d'où la nécessité d'adapter la méthodologie. Mais, nous dit-

il, si nous résorbons le retard à raison de trois comptes par an, nous l'aurons comblé en 2008. Bien sûr, comme l'ont souligné des commissaires, nous disposons de préfigurations de la Cour des comptes lorsque nous examinons les budgets. Ce sont des documents intéressants et fiables en ce qui concerne les dépenses mais, en ce qui concerne les recettes, il faut savoir que vient seulement d'être mise en place la procédure d'élaboration des droits constatés. Avant cela, un droit constaté était égal à une recette imputée. Jusqu'ici, nous n'avons pas travaillé sur des préfigurations véritablement intéressantes pour les recettes. Qu'à cela ne tienne, la responsabilité des comptables, qui est un des aspects des comptes à ne pas négliger, est hors de cause : plus exactement la Cour des comptes a donné décharge aux comptables en 2000.

Je crois avoir ainsi résumé les débats, pour autant qu'il y en ait eu, puisque de longues discussions n'étaient plus utiles sur les comptes de 1989, 1990 et 1991.

Mme la Présidente. — Nous vous remercions, Madame Mouzon, de même que l'administration, qui a procédé à ces recherches parfois difficiles.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt nog iemand het woord ? (*Neen.*)

Mme la Présidente. — La discussion générale conjointe est close.

De samengevoegde algemene bespreking is gesloten.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE 1989

Discussion des articles

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE EINDREGELING VAN DE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET JAAR 1989

Bespreking van de artikelen

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van ordonnantie.

Tout d'abord du tableau budgétaire (Doc. n° 451)

Eerst de begrotingstabel (Stuk nr. 451)

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

TITRE I^{er}. Opérations effectuées en exécution du budget de la Région de Bruxelles-Capitale

CHAPITRE I^{er}. Engagements effectués en exécution du budget régional

§ 1^{er}. — Fixation des engagements

Article 1^{er}. Les engagements de dépenses effectuées à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 1989 s'élèvent, d'après le tableau A ci-annexé, colonne 6, à la somme de 4.327.166.711 FB.

TITEL I. Verrichtingen gedaan ter uitvoering van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

HOOFDSTUK I. Vastleggingen gedaan in uitvoering van de gewestbegroting

§ 1. — Vaststelling van de vastleggingen

Artikel 1. De vastleggingen van uitgaven gedaan ten laste van de vastleggingskredieten van het begrotingsjaar 1989 bedragen, overeenkomstig de bijgaande tabel A, kolom 6, de som van 4.327.166.711 BF.

— Adopté.

Aangenomen.

§ 2. — Fixation des crédits d'engagement

Art. 2. Les crédits d'engagement affectés par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale pour les engagements de l'année budgétaire 1989 s'élèvent au total à 9.744.892.089 FB, conformément au tableau A, colonne 5.

Ce montant comprend

1. un montant de 5.617.200.000 FB représentant les crédits d'engagement affectés par les ordonnances budgétaires et se décomposant comme suit :

- a) budgets initiaux : 5.539.200.000 FB;
- b) ajustements des crédits :
 - augmentations : 78.000.000 FB;
 - diminutions : — FB;(tableau A, colonnes 1, 2 et 3);

2. un montant de 4.127.692.089 FB de crédits d'engagement reportés de l'année budgétaire 1988 à l'année budgétaire 1989 en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 (tableau A, colonne 4).

§ 2. – Vaststelling van de vastleggingskredieten.

Art. 2. De vastleggingskredieten die door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad werden aangewezen voor de vastleggingen van het begrotingsjaar 1989 bedragen in het totaal 9.744.892.089 BF, overeenkomstig tabel A, kolom 5.

Dit bedrag omvat :

1. een bedrag van 5.617.200.000 BF aan vastleggingskredieten die werden toegewezen bij de begrotingsordonnanties; dit bedrag is als volgt samengesteld :

- a) oorspronkelijke begrotingen : 5.539.200.000 BF;
b) kredietaanpassingen :
verhogingen : 78.000.000 BF;
verminderingen : — BF;
(tabel A, kolommen 1, 2 en 3);

2. een bedrag van 4.127.692.089 BF aan vastleggingskredieten die werden overgedragen van begrotingsjaar 1988 naar begrotingsjaar 1989 bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 (tabel A, kolom 4).

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Le montant total des crédits d'engagements répartis pour l'année budgétaire 1989 est réduit conformément au tableau A, colonne 10 d'un montant de 43.600.000 FB, qui est annulé.

Art. 3. Het totale bedrag van de voor het begrotingsjaar 1989 verdeelde vastleggingskredieten wordt overeenkomstig tabel A, kolom 10 verminderd met een bedrag van 43.600.000 BF, dat geannuleerd wordt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Par suite des dispositions reprises aux articles 2 et 3 ci-dessus, les crédits d'engagements définitifs de l'année budgétaire 1989 sont fixés à 4.327.166.711 FB, somme égale aux engagements enregistrés à charge de l'année budgétaire (tableau A, colonnes 6 et 11).

Art. 4. Ingevolge de bepalingen vervat in de bovenstaande artikelen 2 en 3, worden de definitieve vastleggingskredieten van het begrotingsjaar 1989 vastgesteld op 4.327.166.711 BF; dit bedrag is gelijk aan de ten laste van het begrotingsjaar geboekte vastleggingen (tabel A, kolommen 6 en 11).

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE II. Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget régional

§ 1^{er}. – Fixation des recettes

Art. 5. Les droits constatés en faveur de la Région de Bruxelles-Capitale, pour l'année budgétaire 1989, s'élèvent, d'après le tableau B ci-annexé, colonne 3, à la somme de 28.662.092.628 FB.

Cette somme se répartit comme suit :

Recettes courantes :	25.464.089.699 FB
Recettes de capital :	3.198.002.929 FB
Produits des emprunts :	— FB

HOOFDSTUK II. Ontvangsten en uitgaven gedaan in uitvoering van de gewestbegroting

§ 1. – Vaststelling van de ontvangsten

Art. 5. De ten behoeve van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vastgestelde rechten voor het begrotingsjaar 1989 bedragen overeenkomstig bijgaande tabel B, kolom 3, de som van 28.662.092.628 BF.

Deze som is onderverdeeld als volgt :

Lopende ontvangsten :	25.464.089.699 BF
Kapitaalontvangsten :	3.198.002.929 BF
Opbrengst van leningen :	— BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Les recettes enregistrées pour l'année budgétaire 1989 s'élèvent au total à 28.662.092.628 FB conformément au tableau B, colonne 4.

Ce montant se décompose comme suit :

Recettes courantes :	25.464.089.699 FB
Recettes de capital :	3.198.002.929 FB
Produits des emprunts :	— FB

Art. 6. De voor het begrotingsjaar 1989 geboekte ontvangsten bedragen in het totaal 28.662.092.628 BF, overeenkomstig tabel B, kolom 4.

Deze som is als volgt samengesteld :

Lopende ontvangsten :	25.464.089.699 BF
Kapitaalontvangsten :	3.198.002.929 BF
Opbrengst van leningen :	— BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Les droits constatés à recouvrer à la clôture de l'année budgétaire s'élèvent à — FB.

Art. 7. De vastgestelde rechten nog te innen bij de afsluiting van het begrotingsjaar bedragen — BF.

— Adopté.

Aangenomen.

§ 2. — Fixation des dépenses

Art. 8. Les ordonnancements imputés à charge de l'année budgétaire 1989 sont arrêtés comme suit (tableau C, colonnes 7, 8 et 9) :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 19.004.082.969 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : 1.552.417.616 FB
 b) prestations de l'année en cours : 17.451.665.353 FB

— Crédits d'ordonnement : 3.200.000 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : — FB
 b) prestations de l'année en cours : 3.200.000 FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 4.143.674.996 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : 1.226.822.610 FB
 b) prestations de l'année en cours : 2.916.852.386 FB

— Crédits d'ordonnement : 1.476.161.715 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : 336.237.517 FB
 b) prestations de l'année en cours : 1.139.924.198 FB

Total des ordonnancements : 24.627.119.680 FB

§ 2. — Vaststelling van de uitgaven.

Art. 8. De ten laste van het begrotingsjaar 1989 aangerekende ordonnancements worden als volgt vastgesteld (tabel C, kolommen 7, 8 en 9) :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 19.004.082.969 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : 1.552.417.616 BF
 b) prestaties van het lopende jaar : 17.451.665.353 BF

— Ordonnanceringskredieten : 3.200.000 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : — BF
 b) prestaties van het lopende jaar : 3.200.000 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 4.143.674.996 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : 1.226.822.610 BF
 b) prestaties van het lopende jaar : 2.916.852.386 BF

— Ordonnanceringskredieten : 1.476.161.715 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : 336.237.517 BF
 b) prestaties van het lopende jaar : 1.139.924.198 BF

Totaal ordonnancements : 24.627.119.680 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 1989 se montent à la somme de :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 19.004.082.969 FB
 — Crédits d'ordonnement : 3.200.000 BF

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 4.143.674.996 FB
 — Crédits d'ordonnement : 1.476.161.715 FB

Total (tableau C, colonne 7) : 24.627.119.680 BF

Art. 9. De ten laste van het begrotingsjaar 1989 uitgevoerde betalingen, verantwoord of geregulariseerd, bedragen :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 19.004.082.969 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 3.200.000 BF

B. inzake kapitaaluitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	4.143.674.996 BF
— Ordonnanceringskredieten :	1.476.161.715 BF

Totaal (tabel C, kolom 7) : 24.627.119.680 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 10. Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 32 de la loi du 28 juin 1963, se montent à la somme de :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	315.293.364 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	95.900.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	114.326.800 FB

Total (tableau C, colonne 10) : 525.520.164 FB

Art. 10. De ten laste van de begroting aangerekende betalingen waarvan, bij toepassing van artikel 32 van de wet van 28 juni 1963, de verantwoording of de regularisatie naar een volgend begrotingsjaar wordt verwezen, bedragen :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	315.293.364 BF
— Ordonnanceringskredieten :	— BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	95.900.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	114.326.800 BF

Totaal (tabel C, kolom 10) : 525.520.164 BF

— Adopté.

Aangenomen.

§ 3. – Fixation des crédits de paiement

Art. 11. Les crédits de paiement ouverts au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et affectés par ce Conseil s'élèvent à (tableau C, colonne 6) :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	24.686.201.071 FB
— Crédits d'ordonnancement :	5.700.000 FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	8.226.199.668 FB
— Crédits d'ordonnancement :	4.150.046.400 FB

Total : 37.068.147.139 FB

Ces montants comprennent :

I. Les crédits de paiement affectés par les ordonnances budgétaires et se décomposant comme suit (tableau C, colonnes 2, 3 et 4) :

1. Budgets initiaux :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	22.237.100.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	5.700.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	4.602.200.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	3.215.600.000 FB

Total : 30.060.600.000 FB

2. Ajustements des crédits :

Augmentations :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	470.800.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	171.500.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	216.100.000 FB

Total : 858.400.000 FB

Diminutions :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	273.100.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	216.400.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	167.000.000 FB

Total : 656.500.000 FB

II. Les crédits de paiement reportés en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 et des dispositions spéciales s'établissent comme suit (tableau C, colonne 5) :

A. dépenses courantes :	
— Crédits non dissociés :	2.251.401.071 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

B. dépenses de capital :	
— Crédits non dissociés :	3.668.899.668 FB
— Crédits d'ordonnancement :	885.346.400 FB
Total :	6.805.647.139 FB

§ 3. — Vaststelling van de betalingskredieten

Art. 11. De betalingskredieten beschikbaar gesteld aan en toegevoerd door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad bedragen (tabel C, kolom 6) :

A. inzake lopende uitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	24.686.201.071 BF
— Ordonnanceringskredieten :	5.700.000 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	8.226.199.668 BF
— Ordonnanceringskredieten :	4.150.046.400 BF

Totaal : 37.068.147.139 BF

Deze bedragen omvatten :

I. De betalingskredieten bestemd bij de begrotingsordonnanties, die als volgt samengesteld zijn (tabel C, kolommen 2, 3 en 4) :

1. Oorspronkelijke begrotingen :

A. lopende uitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	22.237.100.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	5.700.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	4.602.200.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	3.215.600.000 BF

Totaal : 30.060.600.000 BF

2. Kredietaanpassingen :

Verhogingen :

A. lopende uitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	470.800.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	— BF

B. kapitaalsuitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	171.500.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	216.100.000 BF

Totaal : 858.400.000 BF

Verminderingen :

A. lopende uitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	273.100.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	— BF

B. kapitaalsuitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	216.400.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	167.000.000 BF

Totaal : 656.500.000 BF

II. De betalingskredieten overgedragen bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 en van bijzondere bepalingen zijn als volgt samengesteld (tabel C, kolom 5) :

A. lopende uitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	2.251.401.071 BF
— Ordonnanceringskredieten :	— BF

B. kapitaalsuitgaven :	
— Niet-gesplitste kredieten :	3.668.899.668 BF
— Ordonnanceringskredieten :	885.346.400 BF

Totaal : 6.805.647.139 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 12. Le montant des crédits de paiement ouverts et répartis pour l'année budgétaire 1989 est réduit (tableau C, colonnes 13 et 14) :

I. Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 et de dispositions spéciales :

A. dépenses courantes :	
— Crédits non dissociés :	7.153.659.831 BF
— Crédits d'ordonnancement :	— BF

B. dépenses de capital :	
— Crédits non dissociés :	4.295.337.577 BF
— Crédits d'ordonnancement :	2.435.706.780 BF

Totaal : 13.884.704.188 BF

II. Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 26.000.000 FB
— Crédits d'ordonnancement : 2.500.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : — FB
— Crédits d'ordonnancement : — FB

Total : 28.500.000 FB

La répartition des crédits reportés est maintenue dans le budget de 1990.

Art. 12. Het bedrag van de voor het begrotingsjaar 1989 beschikbaar gestelde en verdeelde betalingskredieten wordt als volgt verminderd (tabel C, kolommen 13 en 14) :

I. De niet-gebruikte betalingskredieten overgedragen naar het begrotingsjaar bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 en van bijzondere bepalingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 7.153.659.831 BF
— Ordonnanceringskredieten : — BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 4.295.337.577 BF
— Ordonnanceringskredieten : 2.435.706.780 BF

Totaal : 13.884.704.188 BF

II. De beschikbaar gebleven betalingskredieten die worden geannuleerd :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 26.000.000 BF
— Ordonnanceringskredieten : 2.500.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : — BF
— Ordonnanceringskredieten : — BF

Totaal : 28.500.000 BF

De verdeling van de overgedragen kredieten blijft behouden in de begroting van 1990.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 13. Des crédits complémentaires pour un montant de 1.472.176.729 FB sont alloués pour couvrir les dépenses effectuées en plus ou au-delà des crédits non dissociés de l'année budgétaire 1989 (tableau C, colonne 11).

A. dépenses courantes : 1.472.176.729 FB

B. dépenses de capital : — FB

Total : 1.472.176.729 FB

Ces crédits sont affectés comme il est indiqué au tableau D.

Art. 13. Er worden bijkomende kredieten toegekend ten bedrage van 1.472.176.729 BF tot dekking van de uitgaven gedaan buiten of boven de niet-gesplitste kredieten van het begrotingsjaar 1989 (tabel C, kolom 11).

A. lopende uitgaven : 1.472.176.729 BF

B. kapitaalsuitgaven : — BF

Totaal : 1.472.176.729 BF

Deze kredieten worden toegewezen zoals aangegeven in tabel D.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 14. Par suite des dispositions contenues dans les articles 11, 12 et 13, les crédits définitifs de l'année budgétaire 1989 sont fixés comme suit :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 19.004.082.969 FB
— Crédits d'ordonnancement : 3.200.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 4.143.674.996 FB
— Crédits d'ordonnancement : 1.476.161.715 FB

Total : 24.627.119.680 FB

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire d'après le tableau C, colonnes 7 et 15.

Art. 14. Ingevolge de bepalingen vervat in de artikelen 11, 12 en 13 worden de definitieve kredieten voor het begrotingsjaar 1989 als volgt vastgesteld :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 19.004.082.969 BF
— Ordonnanceringskredieten : 3.200.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	4.143.674.996 BF
— Ordonnanceringskredieten :	1.476.161.715 BF
Totaal :	24.627.119.680 BF

Deze bedragen zijn gelijk aan de verrichtingen aangerekend ten laste van het begrotingsjaar, overeenkomstig tabel C, kolommen 7 en 15.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 15. Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 1989, tel qu'il ressort des articles 6 et 14 est :

— Recettes :	28.662.092.628 BF
— Dépenses :	24.627.119.680 BF
— Excédent de recettes :	4.034.972.948 BF

Art. 15. Het algemeen resultaat van de ontvangsten en uitgaven van de begroting van het begrotingsjaar 1989 zoals dit blijkt uit de artikelen 6 en 14, bedraagt :

— Ontvangsten :	28.662.092.628 BF
— Uitgaven :	24.627.119.680 BF
— Overschot van de ontvangsten :	4.034.972.948 BF

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE III. Recettes et dépenses effectuées en exécution de la section particulière du budget pour l'année 1989

Art. 16. Les recettes de l'année budgétaire 1989 enregistrées à la section particulière du budget s'élèvent à 14.995.103.649 BF conformément au tableau E, ci-annexé, colonne 3.

Ce montant se décompose comme suit :

— Recettes courantes :	10.314.570.612 BF
— Recettes de capital :	4.680.533.037 BF

HOOFDSTUK III. Ontvangsten en uitgaven gedaan in uitvoering van de afzonderlijke sectie van de begroting voor 1989

Art. 16. De ontvangsten van het begrotingsjaar 1989 geboekt op de afzonderlijke sectie van de begroting bedragen 14.995.103.649 BF, overeenkomstig de bijgaande tabel E, kolom 3.

Dit bedrag is samengesteld als volgt :

— Lopende ontvangsten :	10.314.570.612 BF
— Kapitaalsontvangsten :	4.680.533.037 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 17. Les dépenses de l'année budgétaire 1989, imputées sur la section particulière s'élèvent à 1.346.624.589 FB (tableau E, colonne 5).

Ce montant se décompose comme suit :

— Dépenses courantes :	9.175.998.586 FB
— Dépenses de capital :	4.170.626.003 FB

Art. 17. De uitgaven van het begrotingsjaar 1989 aangerekend op de afzonderlijke sectie bedragen 13.346.624.589 BF (tabel E, kolom 5).

Dit bedrag is samengesteld als volgt :

— Lopende ontvangsten :	9.175.998.586 BF
— Kapitaalsontvangsten :	4.170.626.003 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 18. Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de la section particulière de l'année budgétaire 1989 se montent à la somme de :

— pour les dépenses courantes :	9.175.441.070 FB
— pour les dépenses de capital :	4.153.454.056 FB

Total (tableau E, colonnes 5 et 6) : 13.328.895.126 FB

Art. 18. De verantwoorde of geregulariseerde betalingen gedaan ten laste van de afzonderlijke sectie van het begrotingsjaar 1989 bedragen :

— inzake lopende uitgaven :	9.175.441.070 BF
— inzake kapitaalsuitgaven :	4.153.454.056 BF

Totaal (tabel E, kolommen 5 en 6) : 13.328.895.126 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 19. Les paiements imputés à charge de la section particulière du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 32 de la loi du 28 juin 1963, se montent à la somme de :

— pour les dépenses courantes :	557.516 FB
— pour les dépenses de capital :	17.171.947 FB

Total (tableau E, colonne 6) : 17.729.463 FB

Art. 19. De betalingen aangerekend ten laste van de afzonderlijke sectie van de begroting en waarvan de verantwoording of regularisatie naar een volgend jaar verwezen wordt bij toepassing van artikel 32 van de wet van 28 juni 1963, bedragen :

— inzake lopende uitgaven : 557.516 BF
— inzake kapitaalsuitgaven : 17.171.947 BF

Totaal (tabel E, kolom 6) : 17.729.463 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 20. Le résultat général de la section particulière du budget de l'année 1989 est définitivement arrêté comme suit :

A. Recettes : 14.995.103.649 FB

B. Dépenses : 13.346.624.589 FB

C. Excédent de recettes : 1.648.479.060 FB

Cet excédent de recettes vient en augmentation du solde existant à la clôture de l'année budgétaire précédente, soit 2.208.478.257 FB.

Le résultat définitif ainsi obtenu présente un solde créditeur de 3.856.957.317 FB.

Les soldes des articles de la section particulière sont transférés au compte de l'année budgétaire 1990 (tableau E, colonne 7).

Art. 20. Het algemeen resultaat van de afzonderlijke sectie van de begroting voor 1989 wordt definitief vastgesteld als volgt :

A. Ontvangsten : 14.995.103.649 BF

B. Uitgaven : 13.346.624.589 BF

C. Overschot van de ontvangsten : 1.648.479.060 BF

Dit ontvangstenoverschot komt in meerdering van het saldo bij de afsluiting van het vorige begrotingsjaar, zijnde 2.208.478.257 BF

Het aldus bekomen eindresultaat geeft een creditsaldo van 3.856.957.317 BF.

De saldi van de artikelen van de afzonderlijke sectie worden overgedragen naar de rekening van het begrotingsjaar 1990 (tabel E, kolom 7).

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE IV. Résultats budgétaires cumulés

Art. 21. Tous services réunis, budget et section particulière, les résultats cumulés du budget de 1989 se présentent comme suit :

Résultats au 31 décembre 1988 :

— Budget :
Excédent : — FB

— Section particulière :
Excédent de recettes : 2.208.478.257 FB

Total : excédent de recettes : 2.208.478.257 FB

Résultats de l'année 1989 (articles 15 et 20) :

— Budget :
Excédent de recettes : 4.034.972.948 FB

— Section particulière :
Excédent de recettes : 1.648.479.060 FB

Total : excédent de recettes : 5.683.452.008 FB

Résultats au 31 décembre 1989 :

— Budget :
Excédent de recettes : 4.034.972.948 FB

— Section particulière :
Excédent de recettes : 3.856.957.317 FB

Total : excédent de recettes : 7.891.930.265 FB

HOOFDSTUK IV. Gecumuleerde begrotingsresultaten

Art. 21. Voor alle diensten samen, zowel begroting als afzonderlijke sectie, zijn de gecumuleerde resultaten van de begroting voor 1989 als volgt :

Resultaten per 31 december 1988 :

— Begroting :
Overschot : — BF

— Afzonderlijke sectie :
Ontvangstenoverschot : 2.208.478.257 BF

Totaal : ontvangstenoverschot 2.208.478.257 BF

Resultaten van het jaar 1989 (artikelen 15 en 20) :

— Begroting :
Ontvangstenoverschot : 4.034.972.948 BF

— Afzonderlijke sectie :
Ontvangstenoverschot : 1.648.479.060 BF

Totaal : ontvangstenoverschot : 5.683.452.008 BF

Resultaten per 31 december 1989 :

— Begroting :	
Ontvangstenoverschot :	4.034.972.948 BF
— Afzonderlijke sectie :	
Ontvangstenoverschot :	3.856.957.317 BF
Totaal : ontvangstenoverschot :	7.891.930.265 BF
— Adopté.	
Aangenomen.	

TITRE II. Opérations effectuées en exécution des budgets des organismes d'intérêt public de la catégorie A, énumérés à l'article 1^{er} de la loi du 16 mars 1954

CHAPITRE I^{er}. « Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) »

§ 1^{er}. — Année en cours

Art. 22. Le règlement définitif du budget du CIRB pour l'année budgétaire 1989 est établi comme suit :

A. Recettes :	
— les prévisions :	45.000.000 FB
— les recettes imputées :	110.345.131 FB
— la différence entre les prévisions et les recettes imputées :	65.345.131 FB
B. Dépenses :	
— les crédits alloués par la loi budgétaire :	45.000.000 FB
— les crédits reportés de l'année précédente :	25.432.006 FB
— le total des crédits :	70.432.006 FB
— les dépenses imputées :	47.206.904 FB
— le montant des crédits à annuler :	23.225.102 FB
C. Résultat :	
— les recettes :	110.345.131 FB
— les dépenses :	47.206.904 FB

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 1989 un excédent de recettes de 63.138.227 FB qui est reporté à l'année budgétaire 1990.

TITEL II. Verrichtingen gedaan ter uitvoering van de begrotingen van de Instellingen van Openbaar Nut van Categorie A, opgesomd in artikel 1 van de wet van 16 maart 1954

HOOFDSTUK I. « Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG) »

§ 1. — Lopend jaar

Art. 22. De eindregeling van de begroting van de CIBG is, voor het begrotingsjaar 1989, als volgt vastgesteld :

A. Ontvangsten :	
— de ramingen :	45.000.000 BF
— de aangerekende ontvangsten :	110.345.131 BF
— het verschil tussen de ramingen en de aangerekende ontvangsten :	65.345.131 BF
B. Uitgaven :	
— de toegekende kredieten :	45.000.000 BF
— de van het vorige jaar overgedragen kredieten :	25.432.006 BF
— het totaal van de kredieten :	70.432.006 BF
— de aangerekende uitgaven :	47.206.904 BF
— het bedrag van de te annuleren kredieten :	23.225.102 BF
C. Resultaat :	
— de ontvangsten :	110.345.131 BF
— de uitgaven :	47.206.904 BF

zodat er voor het begrotingsjaar 1989 een ontvangstenoverschot is van 63.138.227 BF dat naar het begrotingsjaar 1990 wordt overgedragen.

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE II. « Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) »

§ 1^{er}. — Année en cours

Art. 23. Le règlement définitif du budget de l'IBGE pour l'année budgétaire 1989 est établi comme suit :

A. Recettes :	
— les prévisions :	100.000.000 FB
— les recettes imputées :	13.333.050 FB
— la différence entre les prévisions et les recettes imputées :	– 86.666.950 FB
B. Dépenses :	
— les crédits alloués par la loi budgétaire :	100.000.000 FB
— les dépenses imputées :	42.216.014 FB
— le montant des crédits à annuler :	57.783.986 FB
C. Résultat :	
— les recettes :	13.333.050 FB
— les dépenses :	42.216.014 FB

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 1989 un excédent de dépenses de 28.882.964 FB qui est reporté à l'année budgétaire 1990.

HOOFDSTUK II. « Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) »

§ 1. – Lopend jaar

Art. 23. De eindregeling van de begroting van het BIM is, voor het begrotingsjaar 1989, als volgt vastgesteld :

A. Ontvangsten :

— de ramingen :	100.000.000 BF
— de aangerekende ontvangsten :	13.333.050 BF
— het verschil tussen de ramingen en de aangerekende ontvangsten :	– 86.666.950 BF

B. Uitgaven :

— de toegekende kredieten :	100.000.000 BF
— de aangerekende uitgaven :	42.216.014 BF
— het bedrag van de te annuleren kredieten :	57.783.986 BF

C. Resultaat :

— de ontvangsten :	13.333.050 BF
— de uitgaven :	42.216.014 BF

zodat er voor het begrotingsjaar 1989 een uitgavenoverschot is van 28.882.964 BF dat naar het begrotingsjaar 1990 wordt overgedragen.

— Adopté.

Aangenomen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE 1990

Discussion des articles

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE EINDREGELING VAN DE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET JAAR 1990

Bespreking van de artikelen

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance et du tableau budgétaire sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van ordonnantie en van de begrotingstabel op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Tout d'abord du tableau budgétaire (Doc. n° 452)

Eerst de begrotingstabel (Stuk nr. 452).

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

TITRE I^{er}. Opérations effectuées en exécution du budget de la Région de Bruxelles-Capitale

CHAPITRE I^{er}. Engagements effectués en exécution du budget régional

§ 1^{er}. – Fixation des engagements

Article 1^{er}. Les engagements de dépenses effectuées à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 1990 s'élèvent, d'après le tableau A ci-annexé, colonne 6, à la somme de 7.765.818.031 FB.

TITEL I. Verrichtingen gedaan ter uitvoering van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

HOOFDSTUK I. Vastleggingen gedaan in uitvoering van de gewestbegroting

§ 1. – Vaststelling van de vastleggingen

Artikel 1. De vastleggingen van uitgaven gedaan ten laste van de vastleggingskredieten van het begrotingsjaar 1990 bedragen, overeenkomstig de bijgaande tabel A, kolom 6, de som van 7.765.818.031 BF.

— Adopté.

Aangenomen.

§ 2. – Fixation des crédits d'engagement

Art. 2. Les crédits d'engagement affectés par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale pour les engagements de l'année budgétaire 1990 s'élèvent au total à 14.420.625.378 FB, conformément au tableau A, colonne 5.

Ce montant comprend :

1. un montant de 9.046.500.000 FB représentant les crédits d'engagement affectés par les ordonnances budgétaires et se décomposant comme suit :

a) budgets initiaux : 9.428.500.000 FB

- b) ajustements des crédits :
- | | |
|-----------------|----------------|
| augmentations : | 248.000.000 FB |
| diminutions : | 630.000.000 FB |
- (tableau A, colonnes 1, 2 et 3)
2. un montant de 5.374.125.378 FB de crédits d'engagement reportés de l'année budgétaire 1989 à l'année budgétaire 1990 en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 (tableau A, colonne 4).
- § 2. — Vaststelling van de vastleggingskredieten
- Art. 2.** De vastleggingskredieten die door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad werden aangewezen voor de vastleggingen van het begrotingsjaar 1990 bedragen in het totaal 14.420.625.378 BF, overeenkomstig tabel A, kolom 5.
- Dit bedrag omvat :
1. een bedrag van 9.046.500.000 BF aan vastleggingskredieten die werden toegewezen bij de begrotingsordonnanties; dit bedrag is als volgt samengesteld :
- a) oorspronkelijke begrotingen : 9.428.500.000 BF
- b) kredietaanpassingen :
- | | |
|------------------|----------------|
| verhogingen : | 248.000.000 BF |
| verminderingen : | 630.000.000 BF |
- (tabel A, kolommen 1, 2 en 3)
2. een bedrag van 5.374.125.378 BF aan vastleggingskredieten die werden overgedragen van begrotingsjaar 1989 naar begrotingsjaar 1990 bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 (tabel A, kolom 4).
- Adopté.
- Aangenomen.
- Art. 3.** Le montant total des crédits d'engagements répartis pour l'année budgétaire 1990 est réduit conformément au tableau A, colonne 10 d'un montant de 6.683.125.907 FB, qui est annulé.
- Art. 3.** Het totale bedrag van de voor het begrotingsjaar 1990 verdeelde vastleggingskredieten wordt overeenkomstig tabel A, kolom 10 verminderd met een bedrag van 6.683.125.907 BF, dat geannuleerd wordt.
- Adopté.
- Aangenomen.
- Art. 4.** Par suite des dispositions reprises aux articles 2 et 3 ci-dessus, les crédits d'engagements définitifs de l'année budgétaire 1990 sont fixés à 7.765.818.031 FB, somme égale aux engagements enregistrés à charge de l'année budgétaire (tableau A, colonnes 6 et 11).
- Art. 4.** Ingevolge de bepalingen vervat in de bovenstaande artikelen 2 en 3, worden de definitieve vastleggingskredieten van het

begrotingsjaar 1990 vastgesteld op 7.765.818.031 BF; dit bedrag is gelijk aan de ten laste van het begrotingsjaar geboekte vastleggingen (tabel A, kolommen 6 en 11).

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE II. Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget régional

§ 1^{er}. — Fixation des recettes

Art. 5. Les droits constatés en faveur de la Région de Bruxelles-Capitale, pour l'année budgétaire 1990, s'élèvent, d'après le tableau B ci-annexé, colonne 3, à la somme de 29.840.549.032 FB.

Cette somme se répartit comme suit :

Recettes courantes :	25.130.014.898 FB
Recettes de capital :	4.710.534.134 FB
Produits des emprunts :	— FB

HOOFDSTUK II. Ontvangsten en uitgaven gedaan in uitvoering van de gewestbegroting

§ 1. — Vaststelling van de ontvangsten.

Art. 5. De ten behoeve van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vastgestelde rechten voor het begrotingsjaar 1990 bedragen overeenkomstig bijgaande tabel B, kolom 3, de som van 29.840.549.032 BF.

Deze som is onderverdeeld als volgt :

Lopende ontvangsten :	25.130.014.898 BF
Kapitaalsontvangsten :	4.710.534.134 BF
Opbrengst van leningen :	— BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Les recettes enregistrées pour l'année budgétaire 1990 s'élèvent au total à 29.840.549.032 FB conformément au tableau B, colonne 4.

Ce montant se décompose comme suit :

Recettes courantes :	25.130.014.898 FB
Recettes de capital :	4.710.534.134 FB
Produits des emprunts :	— FB

Art. 6. De voor het begrotingsjaar 1990 geboekte ontvangsten bedragen in het totaal 29.840.549.032 BF, overeenkomstig tabel B, kolom 4.

Deze som is als volgt samengesteld :

Lopende ontvangsten : 25.130.014.898 BF
Kapitaalsontvangsten : 4.710.534.134 BF
Opbrengst van leningen : — BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Les droits constatés à recouvrer à la clôture de l'année budgétaire s'élèvent à — FB.

Art. 7. De vastgestelde rechten nog te innen bij de afsluiting van het begrotingsjaar bedragen — BF.

— Adopté.

Aangenomen.

§ 2. – Fixation des dépenses

Art. 8. Les ordonnancements imputés à charge de l'année budgétaire 1990 sont arrêtés comme suit (tableau C, colonnes 7, 8 et 9) :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 24.259.095.939 BF

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : 1.096.037.676 BF
b) prestations de l'année en cours : 23.163.058.263 BF

— Crédits d'ordonnancement : 4.000.000 BF

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : 3.200.000 BF
b) prestations de l'année en cours : 800.000 BF

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 8.802.616.157 BF

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : 115.333.948 BF
b) prestations de l'année en cours : 8.687.282.209 BF

— Crédits d'ordonnancement : 3.315.503.373 BF

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures : 652.286.510 BF
b) prestations de l'année en cours : 2.663.216.863 BF

Total des ordonnancements : 36.381.215.469 BF

§ 2. – Vaststelling van de uitgaven

Art. 8. De ten laste van het begrotingsjaar 1990 aangerekende ordonnancements worden als volgt vastgesteld (tabel C, kolommen 7, 8 en 9) :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 24.259.095.939 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : 1.096.037.676 BF
b) prestaties van het lopende jaar : 23.163.058.263 BF

— Ordonnanceringskredieten : 4.000.000 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : 3.200.000 BF
b) prestaties van het lopende jaar : 800.000 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 8.802.616.157 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : 115.333.948 BF
b) prestaties van het lopende jaar : 8.687.282.209 BF

— Ordonnanceringskredieten : 3.315.503.373 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren : 652.286.510 BF
b) prestaties van het lopende jaar : 2.663.216.863 BF

Totaal ordonnancements : 36.381.215.469 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 1990 se montent à la somme de :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 24.259.095.939 BF
— Crédits d'ordonnancement : 4.000.000 BF

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 8.802.616.157 BF
— Crédits d'ordonnancement : 3.315.503.373 BF

Total (tableau C, colonne 7) : 36.381.215.469 BF

Art. 9. De ten laste van het begrotingsjaar 1990 uitgevoerde betalingen, verantwoord of geregulariseerd, bedragen :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	24.259.095.939 BF
— Ordonnanceringskredieten :	4.000.000 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	8.802.616.157 BF
— Ordonnanceringskredieten :	3.315.503.373 BF

Totaal (tabel C, kolom 7) : 36.381.215.469 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 10. Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 32 de la loi du 28 juin 1963, se montent à la somme de :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	603.257.389 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	2.841.000.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

Total (tableau C, colonne 10) : 3.444.257.389 FB

Art. 10. De ten laste van de begroting aangerekende betalingen waarvan, bij toepassing van artikel 32 van de wet van 28 juni 1963, de verantwoording of de regularisatie naar een volgend begrotingsjaar wordt verwezen, bedragen :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	603.257.389 BF
— Ordonnanceringskredieten :	— BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	2.841.000.000 BF
— Ordonnanceringskredieten :	— BF

Totaal (tabel C, kolom 10) : 3.444.257.389 BF

— Adopté.

Aangenomen.

§ 3. – Fixation des crédits de paiement

Art. 11. Les crédits de paiement ouverts au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et affectés par ce Conseil s'élèvent à (tableau C, colonne 6) :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	32.035.659.831 FB
— Crédits d'ordonnancement :	10.500.000 FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	12.318.237.577 FB
— Crédits d'ordonnancement :	5.378.606.780 FB

Total : 49.743.004.188 FB

Ces montants comprennent :

I. Les crédits de paiement affectés par les ordonnances budgétaires et se décomposant comme suit (tableau C, colonnes 2, 3 et 4) :

1. Budgets initiaux :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	24.487.600.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	6.779.500.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	3.878.000.000 FB

Total : 35.145.100.000 FB

2. Ajustements des crédits :

Augmentations :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	1.460.400.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	10.500.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	1.758.900.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	278.000.000 FB

Total : 3.507.800.000 FB

Diminutions :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	1.066.000.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	— FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	515.500.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	1.213.100.000 FB

Total : 2.794.600.000 FB

II. Les crédits de paiement reportés en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 et des dispositions spéciales s'établissent comme suit (tableau C, colonne 5) :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 7.153.659.831 FB
— Crédits d'ordonnancement : — FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 4.295.337.577 FB
— Crédits d'ordonnancement : 2.435.706.780 FB

Total : 13.884.704.188 FB

§ 3. – Vaststelling van de betalingskredieten

Art. 11. De betalingskredieten beschikbaar gesteld aan en toegewezen door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad bedragen (tabel C, kolom 6) :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 32.035.659.831 BF
— Ordonnanceringskredieten : 10.500.000 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 12.318.237.577 BF
— Ordonnanceringskredieten : 5.378.606.780 BF

Totaal : 49.743.004.188 BF

Deze bedragen omvatten :

I. De betalingskredieten bestemd bij de begrotingsordonnanties, die als volgt samengesteld zijn (tabel C, kolommen 2, 3 en 4) :

1. Oorspronkelijke begrotingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 24.487.600.000 BF
— Ordonnanceringskredieten : — BF

B. kapitaaluitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 6.779.500.000 BF
— Ordonnanceringskredieten : 3.878.000.000 BF

Totaal : 35.145.100.000 BF

2. Kredietaanpassingen :

Verhogingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 1.460.400.000 BF
— Ordonnanceringskredieten : 10.500.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 1.758.900.000 BF
— Ordonnanceringskredieten : 278.000.000 BF

Totaal : 3.507.800.000 BF

Verminderingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 1.066.000.000 BF
— Ordonnanceringskredieten : — BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 515.500.000 BF
— Ordonnanceringskredieten : 1.213.100.000 BF

Totaal : 2.794.600.000 BF

II. De betalingskredieten overgedragen bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 en van bijzondere bepalingen zijn als volgt samengesteld (tabel C, kolom 5) :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 7.153.659.831 BF
— Ordonnanceringskredieten : — BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 4.295.337.577 BF
— Ordonnanceringskredieten : 2.435.706.780 BF

Totaal : 13.884.704.188 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 12. Le montant des crédits de paiement ouverts et répartis pour l'année budgétaire 1990 est réduit (tableau C, colonnes 13 et 14) :

I. Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 et de dispositions spéciales :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 7.788.460.634 FB
— Crédits d'ordonnancement : — BF

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 3.605.331.291 BF

— Crédits d'ordonnancement : 135.667.178 FB
 Total : 11.529.459.103 FB

II. Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : — FB
 — Crédits d'ordonnancement : 6.500.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : — FB
 — Crédits d'ordonnancement : 1.928.547.385 FB

Total : 1.935.047.385 FB

La répartition des crédits reportés est maintenue dans le budget de 1991.

Art. 12. Het bedrag van de voor het begrotingsjaar 1990 beschikbaar gestelde en verdeelde betalingskredieten wordt als volgt verminderd (tabel C, kolommen 13 en 14) :

I. De niet-gebruikte betalingskredieten overgedragen naar het begrotingsjaar bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 en van bijzondere bepalingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 7.788.460.634 BF
 — Ordonnanceringskredieten : — BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 3.605.331.291 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 135.667.178 BF

Totaal : 11.529.459.103 BF

II. De beschikbaar gebleven betalingskredieten die worden geannuleerd :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : — BF
 — Ordonnanceringskredieten : 6.500.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : — BF
 — Ordonnanceringskredieten : 1.928.547.385 BF

Totaal : 1.935.047.385 BF

De verdeling van de overgedragen kredieten blijft behouden in de begroting van 1991.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 13. Des crédits complémentaires pour un montant de 102.717.769 FB sont alloués pour couvrir les dépenses effectuées en plus ou au-delà des crédits non dissociés de l'année budgétaire 1990 (tableau C, colonne 11).

A. dépenses courantes : 11.896.742 FB

B. dépenses de capital : 90.821.027 FB

Total : 102.717.769 FB

Ces crédits sont affectés comme il est indiqué au tableau D.

Art. 13. Er worden bijkomende kredieten toegekend ten bedrage van 102.717.769 BF tot dekking van de uitgaven gedaan buiten of boven de niet-gesplitste kredieten van het begrotingsjaar 1990 (tabel C, kolom 11).

A. lopende uitgaven : 11.896.742 BF

B. kapitaalsuitgaven : 90.821.027 BF

Totaal : 102.717.769 BF

Deze kredieten worden toegewezen zoals aangegeven in tabel D.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 14. Par suite des dispositions contenues dans les articles 11, 12 et 13, les crédits définitifs de l'année budgétaire 1990 sont fixés comme suit :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 24.259.095.939 FB
 — Crédits d'ordonnancement : 4.000.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 8.802.616.157 FB
 — Crédits d'ordonnancement : 3.315.503.373 FB

Total : 36.381.215.469 FB

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire d'après le tableau C, colonnes 7 et 15.

Art. 14. Ingevolge de bepalingen vervat in de artikelen 11, 12 en 13 worden de definitieve kredieten voor het begrotingsjaar 1990 als volgt vastgesteld :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	24.259.095.939 BF
— Ordonnanceringskredieten :	4.000.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	8.802.616.157 BF
— Ordonnanceringskredieten :	3.315.503.373 BF

Totaal : 36.381.215.469 BF

Deze bedragen zijn gelijk aan de verrichtingen aangerekend ten laste van het begrotingsjaar, overeenkomstig tabel C, kolommen 7 en 15.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 15. Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 1990, tel qu'il ressort des articles 6 et 14 est :

— Recettes :	29.840.549.032 BF
— Dépenses :	36.381.215.469 BF
— Excédent de dépenses :	6.540.666.437 BF

Art. 15. Het algemeen resultaat van de ontvangsten en uitgaven van de begroting van het begrotingsjaar 1990 zoals dit blijkt uit de artikelen 6 en 14, bedraagt :

— Ontvangsten :	29.840.549.032 BF
— Uitgaven :	36.381.215.469 BF
— Overschot van de uitgaven :	6.540.666.437 BF

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE III. Recettes et dépenses effectuées en exécution de la section particulière du budget pour l'année 1990

Art. 16. Les recettes de l'année budgétaire 1990 enregistrées à la section particulière du budget s'élèvent à 14.992.106.725 BF conformément au tableau E, ci-annexé, colonne 3.

Ce montant se décompose comme suit :

— Recettes courantes :	7.809.572.620 BF
— Recettes de capital :	7.182.534.105 BF

HOOFDSTUK III. Ontvangsten en uitgaven gedaan in uitvoering van de afzonderlijke sectie van de begroting voor 1990

Art. 16. De ontvangsten van het begrotingsjaar 1990 geboekt op de afzonderlijke sectie van de begroting bedragen 14.992.106.725 BF, overeenkomstig de bijgaande tabel E, kolom 3.

Dit bedrag is samengesteld als volgt :

— Lopende ontvangsten :	7.809.572.620 BF
— Kapitaalsontvangsten :	7.182.534.105 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 17. Les dépenses de l'année budgétaire 1990, imputées sur la section particulière s'élèvent à 10.332.068.561 BF (tableau E, colonne 5).

Ce montant se décompose comme suit :

— Dépenses courantes :	5.896.059.522 BF
— Dépenses de capital :	4.436.009.039 BF

Art. 17. De uitgaven van het begrotingsjaar 1990 aangerekend op de afzonderlijke sectie bedragen 10.332.068.561 BF (tabel E, kolom 5).

Dit bedrag is samengesteld als volgt :

— Lopende ontvangsten :	5.896.059.522 BF
— Kapitaalsontvangsten :	4.436.009.039 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 18. Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de la section particulière de l'année budgétaire 1990 se montent à la somme de :

— pour les dépenses courantes :	5.895.674.742 BF
— pour les dépenses de capital :	4.197.973.327 BF

Total (tableau E, colonnes 5 et 6) : 10.093.648.069 BF

Art. 18. De verantwoorde of geregulariseerde betalingen gedaan ten laste van de afzonderlijke sectie van het begrotingsjaar 1990 bedragen :

— inzake lopende uitgaven :	5.895.674.742 BF
— inzake kapitaalsuitgaven :	4.197.973.327 BF

Totaal (tabel E, kolommen 5 en 6) : 10.093.648.069 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 19. Les paiements imputés à charge de la section particulière du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 32 de la loi du 28 juin 1963, se montent à la somme de :

— pour les dépenses courantes :	384.780 BF
— pour les dépenses de capital :	238.035.712 BF

Total (tableau E, colonne 6) : 238.420.492 FB

Art. 19. De betalingen aangerekend ten laste van de afzonderlijke sectie van de begroting en waarvan de verantwoording of regularisatie naar een volgend jaar verwezen wordt bij toepassing van artikel 32 van de wet van 28 juni 1963, bedragen :

— inzake lopende uitgaven : 384.780 BF
 — inzake kapitaalsuitgaven : 238.035.712 BF

Totaal (tabel E, kolom 6) : 238.420.492 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 20. Le résultat général de la section particulière du budget de l'année 1990 est définitivement arrêté comme suit :

A. Recettes : 14.992.106.725 FB

B. Dépenses : 10.332.068.561 FB

C. Excédent de recettes : 4.660.038.164 FB

Cet excédent de recettes vient en augmentation du solde existant à la clôture de l'année budgétaire précédente, soit 3.856.957.317 FB.

Le résultat définitif ainsi obtenu présente un solde créditeur de 8.516.995.481 FB.

Les soldes des articles de la section particulière sont transférés au compte de l'année budgétaire 1991 (tableau E, colonne 7).

Art. 20. Het algemeen resultaat van de afzonderlijke sectie van de begroting voor 1990 wordt definitief vastgesteld als volgt :

A. Ontvangsten : 14.992.106.725 BF

B. Uitgaven : 10.332.068.561 BF

C. Overschot van de ontvangsten : 4.660.038.164 BF

Dit ontvangstenoverschot komt in meerdering van het saldo bij de afsluiting van het vorige begrotingsjaar, zijnde 3.856.957.317 BF.

Het aldus bekomen eindresultaat geeft een creditsaldo van 8.516.995.481 BF.

De saldi van de artikelen van de afzonderlijke sectie worden overgedragen naar de rekening van het begrotingsjaar 1991 (tabel E, kolom 7).

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE IV. Résultats budgétaires cumulés

Art. 21. Tous services réunis, budget et section particulière, les résultats cumulés du budget de 1990 se présentent comme suit :

Résultats au 31 décembre 1989 :

— Budget :
 Excédent de recettes : 4.034.972.948 FB

— Section particulière :
 Excédent de recettes : 3.856.957.317 FB

Total : excédent de recettes : 7.891.930.265 FB

Résultats de l'année 1990 (articles 15 et 20) :

— Budget :
 Excédent de dépenses : 6.540.666.437 FB

— Section particulière :
 Excédent de recettes : 4.660.038.164 FB

Total : excédent de dépenses : 1.880.628.273 FB

Résultats au 31 décembre 1990 :

— Budget :
 Excédent de dépenses : 2.505.693.489 FB

— Section particulière :
 Excédent de recettes : 8.516.995.481 FB

Total : excédent de recettes : 6.011.301.992 FB

HOOFDSTUK IV. Gecumuleerde begrotingsresultaten

Art. 21. Voor alle diensten samen, zowel begroting als afzonderlijke sectie, zijn de gecumuleerde resultaten van de begroting voor 1990 als volgt :

Resultaten per 31 december 1989 :

— Begroting :
 Ontvangstenoverschot : 4.034.972.948 BF

— Afzonderlijke sectie :
 Ontvangstenoverschot : 3.856.957.317 BF

Totaal : ontvangstenoverschot : 7.891.930.265 BF

Resultaten van het jaar 1990 (artikelen 15 en 20) :

— Begroting :
 Uitgavenoverschot : 6.540.666.437 BF

— Afzonderlijke sectie :
 Ontvangstenoverschot : 4.660.038.164 BF

Totaal : uitgavenoverschot : 1.880.628.273 BF

Resultaten per 31 december 1990 :

— Begroting :	
Uitgavenoverschot :	2.505.693.489 BF
— Afzonderlijke sectie :	
Ontvangstenoverschot :	8.516.995.481 BF
Totaal : ontvangstenoverschot :	6.011.301.992 BF
— Adopté.	

Aangenomen.

TITRE II. Opérations effectuées en exécution des budgets des organismes d'intérêt public de la catégorie A, énumérés à l'article 1^{er} de la loi du 16 mars 1954

CHAPITRE I^{er}. « Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) »

§ 1^{er}. — Année en cours

Art. 22. Le règlement définitif du budget du CIRB pour l'année budgétaire 1990 est établi comme suit :

A. Recettes :

— les prévisions :	30.000.000 FB
— les recettes imputées :	5.710.206 FB
— la différence entre les prévisions et les recettes imputées :	24.289.794 FB

B. Dépenses :

— les crédits alloués par la loi budgétaire :	36.560.000 FB
— les crédits reportés de l'année précédente :	21.661.636 FB
— le total des crédits :	58.221.636 FB
— les dépenses imputées :	47.081.411 FB
— le montant des crédits à annuler :	11.140.225 FB

C. Résultat :

— les recettes :	5.710.206 FB
— les dépenses :	47.081.411 FB

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 1990 un excédent de dépenses de 41.371.205 FB et porte l'excédent cumulé au 31 décembre 1990 à 21.767.022 FB.

TITEL II. Verrichtingen gedaan ter uitvoering van de begrotingen van de Instellingen van Openbaar Nut van Categorie A, opgesomd in artikel 1 van de wet van 16 maart 1954

HOOFDSTUK I. « Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG) »

§ 1. — Lopend jaar

Art. 22. De eindregeling van de begroting van de CIBG is, voor het begrotingsjaar 1990, als volgt vastgesteld :

A. Ontvangsten :

— de ramingen :	30.000.000 BF
— de aangerekende ontvangsten :	5.710.206 BF
— het verschil tussen de ramingen en de aangerekende ontvangsten :	24.289.794 BF

B. Uitgaven :

— de toegekende kredieten :	36.560.000 BF
— de van het vorige jaar overgedragen kredieten :	21.661.636 BF
— het totaal van de kredieten :	58.221.636 BF
— de aangerekende uitgaven :	47.081.411 BF
— het bedrag van de te annuleren kredieten :	11.140.225 BF

C. Resultaat :

— de ontvangsten :	5.710.206 BF
— de uitgaven :	47.081.411 BF

zodat er voor het begrotingsjaar 1990 een uitgavenoverschot is van 41.371.205 BF waardoor het gecumuleerd overschot op 31 december 1990 21.767.022 BF bedraagt.

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE II. « Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) »

§ 1^{er}. — Année en cours

Art. 23. Le règlement définitif du budget de l'IBGE pour l'année budgétaire 1990 est établi comme suit :

A. Recettes :

— les prévisions :	125.000.000 BF
— les recettes imputées :	199.327.542 BF
— la différence entre les prévisions et les recettes imputées :	– 74.327.542 BF

B. Dépenses :

— les crédits alloués par la loi budgétaire :	125.000.000 BF
— les dépenses imputées :	122.494.938 BF
— le montant des crédits à annuler :	2.505.062 BF

C. Résultat :

— les recettes :	199.327.542 FB
— les dépenses :	122.494.938 FB

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 1990 un excédent de recettes de 76.832.604 FB et porte l'excédent cumulé au 31 décembre 1990 à 47.949.640 FB.

HOOFDSTUK II. « Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) »

§ 1. — Lopend jaar

Art. 23. De eindregeling van de begroting van het BIM is, voor het begrotingsjaar 1990, als volgt vastgesteld :

A. Ontvangsten :

— de ramingen :	125.000.000 BF
— de aangerekende ontvangsten :	199.327.542 BF
— het verschil tussen de ramingen en de aangerekende ontvangsten :	- 74.327.542 BF

B. Uitgaven :

— de toegekende kredieten :	125.000.000 BF
— de aangerekende uitgaven :	122.494.938 BF
— het bedrag van de te annuleren kredieten :	2.505.062 BF

C. Resultaat :

— de ontvangsten :	199.327.542 BF
— de uitgaven :	122.494.938 BF

zodat er voor het begrotingsjaar 1990 een ontvangstenoverschot is van 76.832.604 BF waardoor het gecumuleerd overschot op 31 december 1990 47.949.640 BF bedraagt.

— Adopté.

Aangenomen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE 1991

Discussion des articles

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE EINDREGELING VAN DE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET JAAR 1991

Bespreking van de artikelen

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance et du tableau budgétaire sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van ordonnantie en van de begrotingstabel op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Tout d'abord du tableau budgétaire (Doc. 453).

Eerst de begrotingstabel (Stuk nr. 453).

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

TITRE I^{er}. Opérations effectuées en exécution du budget de la Région de Bruxelles-Capitale

CHAPITRE I^{er}. Engagements effectués en exécution du budget régional

§ 1^{er}. — Fixation des engagements

Article 1^{er}. Les engagements de dépenses effectuées à charge des crédits d'engagement de l'année budgétaire 1991 s'élèvent, d'après le tableau A ci-annexé, colonne 6, à la somme de 6.410.122.310 FB.

TITEL I. Verrichtingen gedaan ter uitvoering van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

HOOFDSTUK I. Vastleggingen gedaan in uitvoering van de gewestbegroting

§ 1. — Vaststelling van de vastleggingen

Artikel 1. De vastleggingen van uitgaven gedaan ten laste van de vastleggingskredieten van het begrotingsjaar 1991 bedragen, overeenkomstig de bijgaande tabel A, kolom 6, de som van 6.410.122.310 BF.

— Adopté.

Aangenomen.

§ 2. — Fixation des crédits d'engagement

Art. 2. Les crédits d'engagement affectés par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale pour les engagements de l'année budgétaire 1991, conformément au tableau A, colonne 5 s'élèvent au total à 11.084.634.032 FB.

Ce montant comprend :

1. les crédits d'engagement affectés par les ordonnances budgétaires et se décomposant comme suit :

a) budgets initiaux :	10.750.000.000 FB
b) ajustements des crédits :	
augmentations :	1.618.700.000 FB
diminutions :	1.293.500.000 FB
(tableau A, colonnes 1, 2 et 3):	11.075.200.000 FB

2. les crédits d'engagement reportés de l'année budgétaire 1990 à l'année budgétaire 1991 en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 (tableau A, colonne 4) pour un montant de 9.434.032 FB.

§ 2. – Vaststelling van de vastleggingskredieten

Art. 2. De vastleggingskredieten die door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad werden aangewezen voor de vastleggingen van het begrotingsjaar 1991 bedragen in het totaal 11.084.634.032 BF, overeenkomstig tabel A, kolom 5.

Dit bedrag omvat :

1. de vastleggingskredieten die werden toegewezen bij de begrotingsordonnanties; dit bedrag is als volgt samengesteld :

a) oorspronkelijke begrotingen :	10.750.000.000 BF
b) kredietaanpassingen :	
verhogingen :	1.618.700.000 BF
verminderingen :	1.293.500.000 BF
(tabel A, kolommen 1, 2 en 3) :	11.075.200.000 BF

2. een bedrag van 9.434.032 BF aan vastleggingskredieten die werden overgedragen van begrotingsjaar 1990 naar begrotingsjaar 1991 bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 (tabel A, kolom 4).

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Le montant total des crédits d'engagements répartis pour l'année budgétaire 1991 est réduit des crédits annulés, conformément au tableau A, colonne 10, pour un montant de 4.641.111.722 FB.

Art. 3. Het totale bedrag van de voor het begrotingsjaar 1991 verdeelde vastleggingskredieten wordt overeenkomstig tabel A, kolom 10 verminderd met een bedrag van 4.641.111.722 BF, dat geannuleerd wordt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Par suite des dispositions reprises aux articles 2 et 3 ci-dessus, les crédits d'engagements définitifs de l'année budgétaire 1991 sont fixés à 6.410.122.310 BF; somme égale aux engagements enregistrés à charge de l'année budgétaire (tableau A, colonnes 6 et 11).

Art. 4. Ingevolge de bepalingen vervat in de bovenstaande artikelen 2 en 3, worden de definitieve vastleggingskredieten van het begrotingsjaar 1991 vastgesteld op 6.410.122.310 BF; dit bedrag is gelijk aan de ten laste van het begrotingsjaar geboekte vastleggingen (tabel A, kolommen 6 en 11).

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE II. Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget régional

§ 1^{er}. – Fixation des recettes

Art. 5. Les droits constatés en faveur de la Région de Bruxelles-Capitale, pour l'année budgétaire 1991, s'élèvent, d'après le tableau B ci-annexé, colonne 3, à la somme de 36.170.399.291 FB.

Cette somme se répartit comme suit :

Recettes courantes :	28.101.794.213 FB
Recettes de capital :	5.068.605.078 FB
Produits des emprunts :	3.000.000.000 FB

HOOFDSTUK II. Ontvangsten en uitgaven gedaan in uitvoering van de gewestbegroting

§ 1. – Vaststelling van de ontvangsten

Art. 5. De ten behoeve van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vastgestelde rechten voor het begrotingsjaar 1991 bedragen overeenkomstig bijgaande tabel B, kolom 3, de som van 36.170.399.291 BF.

Deze som is onderverdeeld als volgt :

Lopende ontvangsten :	28.101.794.213 BF
Kapitaalsontvangsten :	5.068.605.078 BF
Opbrengst van leningen :	3.000.000.000 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Les recettes enregistrées pour l'année budgétaire 1991 s'élèvent au total à 36.170.399.291 FB conformément au tableau B, colonne 4.

Ce montant se décompose comme suit :

Recettes courantes :	28.101.794.213 FB
Recettes de capital :	5.068.605.078 FB
Produits des emprunts :	3.000.000.000 FB

Art. 6. De voor het begrotingsjaar 1991 geboekte ontvangsten bedragen in het totaal 36.170.399.291 BF, overeenkomstig tabel B, kolom 4.

Deze som is als volgt samengesteld :

Lopende ontvangsten :	28.101.794.213 BF
Kapitaalsontvangsten :	5.068.605.078 BF
Opbrengst van leningen :	3.000.000.000 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Les droits constatés à recouvrer à la clôture de l'année budgétaire s'élèvent à 0 BF.

Art. 7. De vastgestelde rechten nog te innen bij de afsluiting van het begrotingsjaar bedragen 0 BF.

— Adopté.

Aangenomen.

§ 2. — Fixation des dépenses

Art. 8. Les ordonnancements imputés à charge de l'année budgétaire 1991 sont arrêtés comme suit (tableau C, colonnes 7, 8 et 9) :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 27.413.894.604 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :	3.852.979.524 FB
b) prestations de l'année en cours :	23.560.915.080 FB

— Crédits d'ordonnement : 389.551.921 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :	178.040.203 FB
b) prestations de l'année en cours :	211.511.718 FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 5.249.599.637 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :	1.167.203.811 FB
b) prestations de l'année en cours :	4.082.395.826 FB

— Crédits d'ordonnement : 4.600.913.503 FB

Se décomposant comme suit :

a) prestations d'années antérieures :	3.507.793.380 FB
b) prestations de l'année en cours :	1.093.120.123 FB

Total des ordonnancements : 37.653.959.665 FB

§ 2. — Vaststelling van de uitgaven

Art. 8. De ten laste van het begrotingsjaar 1991 aangerekende ordonnanceringskredieten worden als volgt vastgesteld (tabel C, kolommen 7, 8 en 9) :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 27.413.894.604 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren :	3.852.979.524 BF
b) prestaties van het lopende jaar :	23.560.915.080 BF

— Ordonnanceringskredieten : 389.551.921 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren :	178.040.203 BF
b) prestaties van het lopende jaar :	211.511.718 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 5.249.599.637 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren :	1.167.203.811 BF
b) prestaties van het lopende jaar :	4.082.395.826 BF

— Ordonnanceringskredieten : 4.600.913.503 BF

Samengesteld als volgt :

a) prestaties van vorige jaren :	3.507.793.380 BF
b) prestaties van het lopende jaar :	1.093.120.123 BF

Totaal ordonnanceringskredieten : 37.653.959.665 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de l'année budgétaire 1991 se montent à la somme de :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	27.413.894.604 BF
— Crédits d'ordonnement :	389.551.921 BF

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	5.249.599.637 BF
— Crédits d'ordonnement :	4.600.913.503 BF

Total (tableau C, colonne 7) : 37.653.959.665 BF

Art. 9. De ten laste van het begrotingsjaar 1991 uitgevoerde betalingen, verantwoord of geregulariseerd, bedragen :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	27.413.894.604 BF
— Ordonnanceringskredieten :	389.551.921 BF

B. inzake kapitaaluitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	5.249.599.637 BF
— Ordonnanceringskredieten :	4.600.913.503 BF

Totaal (tabel C, kolom 7) : 37.653.959.665 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 10. Les paiements imputés à charge du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 32 de la loi du 28 juin 1963, se montent à la somme de :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	668.744.198 FB
— Crédits d'ordonnancement :	0 FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	48.914.301 FB
— Crédits d'ordonnancement :	0 FB

Total (tableau C, colonne 10) : 717.658.499 FB

Art. 10. De ten laste van de begroting aangerekende betalingen waarvan, bij toepassing van artikel 32 van de wet van 28 juni 1963, de verantwoording of de regularisatie naar een volgend begrotingsjaar wordt verwezen, bedragen :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	668.744.198 BF
— Ordonnanceringskredieten :	0 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	48.914.301 BF
— Ordonnanceringskredieten :	0 BF

Totaal (tabel C, kolom 10) : 717.658.499 BF

— Adopté.

Aangenomen.

§ 3. – Fixation des crédits de paiement

Art. 11. Les crédits de paiement ouverts au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et affectés par ce Conseil s'élèvent à (tableau C, colonne 6) :

A. pour les dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	37.075.960.634 FB
— Crédits d'ordonnancement :	930.200.000 FB

B. pour les dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	9.114.631.291 FB
— Crédits d'ordonnancement :	8.476.767.178 FB

Total : 55.597.559.103 FB

Ces montants comprennent :

I. Les crédits de paiement affectés par les ordonnances budgétaires et se décomposant comme suit (tableau C, colonnes 2, 3 et 4) :

1. Budgets initiaux :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	27.064.000.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	800.000.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	5.640.500.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	5.605.000.000 FB

Total : 39.109.500.000 FB

2. Ajustements des crédits :

Augmentations :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	4.108.300.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	147.600.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	879.300.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	3.796.500.000 FB

Total : 8.931.700.000 FB

Diminutions :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	1.981.200.000 FB
— Crédits d'ordonnancement :	17.400.000 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 914.100.000 FB

— Crédits d'ordonnancement : 1.060.400.000 FB
 Total : 3.973.100.000 FB

II. Les crédits de paiement reportés en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 et des dispositions spéciales s'établissent comme suit (tableau C, colonne 5) :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 7.788.460.634 FB
 — Crédits d'ordonnancement : 0 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés : 3.605.331.291 FB
 — Crédits d'ordonnancement : 135.667.178 FB

Total : 11.529.459.103 FB

§ 3. — Vaststelling van de betalingskredieten

Art. 11. De betalingskredieten beschikbaar gesteld aan en toegevoerd door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad bedragen (tabel C, kolom 6) :

A. inzake lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 37.075.960.634 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 930.200.000 BF

B. inzake kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 9.114.631.291 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 8.476.767.178 BF

Totaal : 55.597.559.103 BF

Deze bedragen omvatten :

I. De betalingskredieten bestemd bij de begrotingsordonnanties, die als volgt samengesteld zijn (tabel C, kolommen 2, 3 en 4) :

1. Oorspronkelijke begrotingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 27.064.000.000 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 800.000.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 5.640.500.000 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 5.605.000.000 BF

Totaal : 39.109.500.000 BF

2. Kredietaanpassingen :

Verhogingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 4.108.300.000 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 147.600.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 879.300.000 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 3.796.500.000 BF

Totaal : 8.931.700.000 BF

Verminderingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 1.981.200.000 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 17.400.000 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 914.100.000 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 1.060.400.000 BF

Totaal : 3.973.100.000 BF

II. De betalingskredieten overgedragen bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 en van bijzondere bepalingen zijn als volgt samengesteld (tabel C, kolom 5) :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 7.788.460.634 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 0 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten : 3.605.331.291 BF
 — Ordonnanceringskredieten : 135.667.178 BF

Totaal : 11.529.459.103 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 12. Le montant des crédits de paiement ouverts et répartis pour l'année budgétaire 1991 est réduit (tableau C, colonnes 13 et 14) :

I. Des crédits de paiement non utilisés dont le report à l'année budgétaire a lieu en application des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 et de dispositions spéciales :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 5.726.584.920 BF
 — Crédits d'ordonnancement : 12.464.651 BF

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	1.426.904.174 FB
— Crédits d'ordonnancement :	2.410.873.382 FB
Total :	9.576.827.127 FB

II. Des crédits de paiement restés disponibles et qui sont annulés :

A. dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	3.935.481.110 FB
— Crédits d'ordonnancement :	528.183.428 FB

B. dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	2.438.127.480 FB
— Crédits d'ordonnancement :	1.464.980.293 FB

Total : 8.366.772.311 FB

La répartition des crédits reportés est maintenue dans le budget de 1992.

Art. 12. Het bedrag van de voor het begrotingsjaar 1991 beschikbaar gestelde en verdeelde betalingskredieten wordt als volgt verminderd (tabel C, kolommen 13 en 14) :

I. De niet-gebruikte betalingskredieten overgedragen naar het begrotingsjaar bij toepassing van de artikelen 17 en 18 van de wet van 28 juni 1963 en van bijzondere bepalingen :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	5.726.584.920 BF
— Ordonnanceringskredieten :	12.464.651 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	1.426.904.174 BF
— Ordonnanceringskredieten :	2.410.873.382 BF

Totaal : 9.576.827.127 BF

II. De beschikbaar gebleven betalingskredieten die worden geannuleerd :

A. lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	3.935.481.110 BF
— Ordonnanceringskredieten :	528.183.428 BF

B. kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	2.438.127.480 BF
— Ordonnanceringskredieten :	1.464.980.293 BF

Totaal : 8.366.772.311 BF

De verdeling van de overgedragen kredieten blijft behouden in de begroting van 1992.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 13. Des crédits complémentaires sont alloués pour couvrir les dépenses effectuées en plus ou au-delà des crédits non dissociés de l'année budgétaire 1991 (tableau C, colonne 11).

A. Dépenses courantes : 0 FB

B. Dépenses de capital : 0 FB

Total : 0 FB

Ces crédits sont affectés comme il est indiqué au tableau D.

Art. 13. Er worden bijkomende kredieten toegekend tot dekking van de uitgaven gedaan buiten of boven de niet-gesplitste kredieten van het begrotingsjaar 1991 (tabel C, kolom 11).

A. Lopende uitgaven : 0 BF

B. Kapitaalsuitgaven : 0 BF

Totaal : 0 BF

Deze kredieten worden toegewezen zoals aangegeven in tabel D.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 14. Par suite des dispositions contenues dans les articles 11, 12 et 13, les crédits définitifs de l'année budgétaire 1991 sont fixés comme suit :

A. Dépenses courantes :

— Crédits non dissociés :	27.413.894.604 FB
— Crédits d'ordonnancement :	389.551.921 FB

B. Dépenses de capital :

— Crédits non dissociés :	5.249.599.637 FB
— Crédits d'ordonnancement :	4.600.913.503 FB

Total : 37.653.959.665 FB

Ces sommes sont égales aux opérations imputées à charge de l'année budgétaire d'après le tableau C, colonnes 7 et 15.

Art. 14. Ingevolge de bepalingen vervat in de artikelen 11, 12 en 13 worden de definitieve kredieten voor het begrotingsjaar 1991 als volgt vastgesteld :

A. Lopende uitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	27.413.894.604 BF
— Ordonnanceringskredieten :	389.551.921 BF

B. Kapitaalsuitgaven :

— Niet-gesplitste kredieten :	5.249.599.637 BF
— Ordonnanceringskredieten :	4.600.913.503 BF

Totaal : 37.653.959.665 BF

Deze bedragen zijn gelijk aan de verrichtingen aangerekend ten laste van het begrotingsjaar, overeenkomstig tabel C, kolommen 7 en 15.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 15. Le résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'année budgétaire 1991, tel qu'il ressort des articles 6 et 14 est :

— Recettes :	36.170.399.291 BF
— Dépenses :	37.653.959.665 BF
— Excédent de dépenses :	1.483.560.374 BF

Art. 15. Het algemeen resultaat van de ontvangsten en uitgaven van de begroting van het begrotingsjaar 1991 zoals dit blijkt uit de artikelen 6 en 14, bedraagt :

— Ontvangsten :	36.170.399.291 BF
— Uitgaven :	37.653.959.665 BF
— Overschot van de uitgaven :	1.483.560.374 BF

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE III. Recettes et dépenses effectuées en exécution de la section particulière du budget pour l'année 1991

Art. 16. Les recettes de l'année budgétaire 1991 enregistrées à la section particulière du budget, conformément au tableau E, ci-annexé, colonne 3, s'élèvent à 0 BF.

Ce montant se décompose comme suit :

— Recettes courantes :	0 BF
— Recettes de capital :	0 BF

HOOFDSTUK III. Ontvangsten en uitgaven gedaan in uitvoering van de afzonderlijke sectie van de begroting voor 1991

Art. 16. De ontvangsten van het begrotingsjaar 1991 geboekt op de afzonderlijke sectie van de begroting bedragen 0 BF, overeenkomstig de bijgaande tabel E, kolom 3.

Dit bedrag is samengesteld als volgt :

— Lopende ontvangsten :	0 BF
— Kapitaalsontvangsten :	0 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 17. Les dépenses de l'année budgétaire 1991, imputées sur la section particulière s'élèvent à 4.696.746.776 BF (tableau E, colonne 5).

Ce montant se décompose comme suit :

— Dépenses courantes :	2.489.535.927 BF
— Dépenses de capital :	2.207.210.849 BF

Total : 4.696.746.776 BF

Art. 17. De uitgaven van het begrotingsjaar 1991 aangerekend op de afzonderlijke sectie bedragen 4.696.746.776 BF (tabel E, kolom 5).

Dit bedrag is samengesteld als volgt :

— Lopende ontvangsten :	2.489.535.927 BF
— Kapitaalsontvangsten :	2.207.210.849 BF

Totaal : 4.696.746.776 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 18. Les paiements effectués, justifiés ou régularisés, à charge de la section particulière de l'année budgétaire 1991 se montent à la somme de :

— pour les dépenses courantes :	2.489.535.927 BF
— pour les dépenses de capital :	2.207.210.849 BF

Total (tableau E, colonnes 5 et 6) : 4.696.746.776 BF

Art. 18. De verantwoorde of geregulariseerde betalingen gedaan ten laste van de afzonderlijke sectie van het begrotingsjaar 1991 bedragen :

— inzake lopende uitgaven :	2.489.535.927 BF
— inzake kapitaalsuitgaven :	2.207.210.849 BF

Totaal (tabel E, kolommen 5 en 6) : 4.696.746.776 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 19. Les paiements imputés à charge de la section particulière du budget et dont la justification ou la régularisation est renvoyée à une année suivante, en application de l'article 32 de la loi du 28 juin 1963, se montent à la somme de :

— pour les dépenses courantes :	0 BF
— pour les dépenses de capital :	0 BF

Total (tableau E, colonne 6) : 0 FB

Art. 19. De betalingen aangerekend ten laste van de afzonderlijke sectie van de begroting en waarvan de verantwoording of regularisatie naar een volgend jaar verwezen wordt bij toepassing van artikel 32 van de wet van 28 juni 1963, bedragen :

— inzake lopende uitgaven : 0 BF
— inzake kapitaalsuitgaven : 0 BF

Totaal (tabel E, kolom 6) : 0 BF

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 20. Le résultat général de la section particulière du budget de l'année 1991 est définitivement arrêté comme suit :

A. Recettes : 0 FB

B. Dépenses : 4.696.746.776 FB

C. Excédent de dépenses : 4.696.746.776 FB

Cet excédent de dépenses vient en diminution du solde existant à la clôture de l'année budgétaire précédente, soit 8.516.995.481 FB.

Le résultat définitif ainsi obtenu présente un solde créditeur de 3.820.248.705 FB.

Les soldes des articles de la section particulière sont transférés au compte de l'année budgétaire 1992 (tableau E, colonne 7).

Art. 20. Het algemeen resultaat van de afzonderlijke sectie van de begroting voor 1991 wordt definitief vastgesteld als volgt :

A. Ontvangsten : 0 BF

B. Uitgaven : 4.696.746.776 BF

C. Overschot van de uitgaven : 4.696.746.776 BF

Dit uitgavenoverschot komt in mindering van het saldo bij de afsluiting van het vorige begrotingsjaar, zijnde 8.516.995.481 BF

Het aldus bekomen eindresultaat geeft een creditsaldo van 3.820.248.705 BF.

De saldi van de artikelen van de afzonderlijke sectie worden overgedragen naar de rekening van het begrotingsjaar 1992 (tabel E, kolom 7).

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE IV. Résultats budgétaires cumulés

Art. 21. Tous services réunis, budget et section particulière, les résultats cumulés du budget de 1991 se présentent comme suit :

Résultats au 31 décembre 1990 :

— Budget :
Excédent de dépenses : 2.505.693.489 FB

— Section particulière :
Excédent de recettes : 8.516.995.481 FB

Total : excédent de recettes : 6.011.301.992 FB

Résultats de l'année 1991 (articles 15 et 20) :

— Budget :
Excédent de dépenses : 1.483.560.374 FB

— Section particulière :
Excédent de dépenses : 4.696.746.776 FB

Total : excédent de dépenses : 6.180.307.150 FB

Résultats au 31 décembre 1991 :

— Budget :
Excédent de dépenses : 3.989.253.863 FB

— Section particulière :
Excédent de recettes : 3.820.248.705 FB

Total : excédent de dépenses : 169.005.158 FB

HOOFDSTUK IV. Gecumuleerde begrotingsresultaten

Art. 21. Voor alle diensten samen, zowel begroting als afzonderlijke sectie, zijn de gecumuleerde resultaten van de begroting voor 1991 als volgt :

Resultaten per 31 december 1990 :

— Begroting :
Uitgavenoverschot : 2.505.693.489 BF

— Afzonderlijke sectie :
Ontvangstenoverschot : 8.516.995.481 BF

Totaal : ontvangstenoverschot : 6.011.301.992 BF

Resultaten van het jaar 1991 (artikelen 15 en 20) :

— Begroting :
Uitgavenoverschot : 1.483.560.374 BF

— Afzonderlijke sectie :
Uitgavenoverschot : 4.696.746.776 BF

Totaal : uitgavenoverschot : 6.180.307.150 BF

Resultaten per 31 december 1991 :

— Begroting :
 Uitgavenoverschot : 3.989.253.863 BF

— Afzonderlijke sectie :
 Ontvangstenoverschot : 3.820.248.705 BF

Totaal : uitgavenoverschot : 169.005.158 BF

— Adopté.

Aangenomen.

TITRE II. Opérations effectuées en exécution des budgets des organismes d'intérêt public de la catégorie A, énumérés à l'article 1^{er} de la loi du 16 mars 1954

CHAPITRE I^{er}. « Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) »

§ 1^{er}. — Année en cours

Art. 22. Le règlement définitif du budget du C.RB pour l'année budgétaire 1991 est établi comme suit :

A. Recettes :

— les prévisions : 37.410.000 FB
 — les recettes imputées : 32.261.565 FB
 — la différence entre les prévisions et les recettes imputées : - 5.148.435 FB

B. Dépenses :

— les crédits alloués par la loi budgétaire : 37.410.000 FB
 — les dépenses imputées : 31.458.378 FB
 — le montant des crédits à annuler : 5.951.622 FB

C. Résultat :

— les recettes : 32.261.565 FB
 — les dépenses : 31.458.378 FB

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 1991 un excédent de recettes de 803.187 FB et porte l'excédent cumulé au 31 décembre 1991 à 22.570.209 FB.

TITEL II. Verrichtingen gedaan ter uitvoering van de begrotingen van de Instellingen van Openbaar Nut van Categorie A, opgesomd in artikel 1 van de wet van 16 maart 1954

HOOFDSTUK I. « Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG) »

§ 1. — Lopend jaar

Art. 22. De eindregeling van de begroting van de CIBG is, voor het begrotingsjaar 1991, als volgt vastgesteld :

A. Ontvangsten :

— de ramingen : 37.410.000 BF
 — de aangerekende ontvangsten : 32.261.565 BF
 — het verschil tussen de ramingen en de aangerekende ontvangsten : - 5.148.435 BF

B. Uitgaven :

— de toegekende kredieten : 37.410.000 BF
 — de aangerekende uitgaven : 31.458.378 BF
 — het bedrag van de te annuleren kredieten : 5.951.622 BF

C. Resultaat :

— de ontvangsten : 32.261.565 BF
 — de uitgaven : 31.458.378 BF

zodat er voor het begrotingsjaar 1991 een ontvangstenoverschot is van 803.187 BF waardoor het gecumuleerd overschot op 31 december 1991 22.570.209 BF bedraagt.

— Adopté.

Aangenomen.

CHAPITRE II. « Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) »

§ 1^{er}. — Année en cours

Art. 23. Le règlement définitif du budget de l'IBGE pour l'année budgétaire 1991 est établi comme suit :

A. Recettes :

— les prévisions : 232.300.000 FB
 — les recettes imputées : 146.138.852 FB
 — la différence entre les prévisions et les recettes imputées : - 86.161.148 FB

B. Dépenses :

— les crédits alloués par la loi budgétaire : 232.300.000 FB
 — les dépenses imputées : 135.480.576 FB
 — le montant des crédits à annuler : 96.819.424 FB

C. Résultat :

— les recettes : 146.138.852 FB
 — les dépenses : 135.480.576 FB

ce qui fait apparaître pour l'année budgétaire 1991 un excédent de recettes de 10.658.276 FB et porte l'excédent cumulé au 31 décembre 1991 à 58.607.916 FB.

HOOFDSTUK II. « Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) »

§ 1. – Lopend jaar

Art. 23. De eindregeling van de begroting van het BIM is, voor het begrotingsjaar 1991, als volgt vastgesteld :

A. Ontvangsten :

— de ramingen :	232.300.000 BF
— de aangerekende ontvangsten :	146.138.852 BF
— het verschil tussen de ramingen en de aangerekende ontvangsten :	– 86.161.148 BF

B. Uitgaven :

— de toegekende kredieten :	232.300.000 BF
— de aangerekende uitgaven :	135.480.576 BF
— het bedrag van de te annuleren kredieten :	96.819.424 BF

C. Resultaat :

— de ontvangsten :	146.138.852 BF
— de uitgaven :	135.480.576 BF

zodat er voor het begrotingsjaar 1991 een ontvangstenoverschot is van 10.658.276 BF waardoor het gecumuleerd overschot op 31 december 1991 bedraagt 58.607.916 BF.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble des projets d'ordonnance aura lieu jeudi 18 décembre 2003.

De stemming over het geheel van de ontwerpen van ordonnantie zal donderdag 18 december 2003 plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004

Discussion générale conjointe

ONTWERPVAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

ONTWERPVAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE RIJKSMIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2004

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2004

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2004

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2004

Samengevoegde algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

M. de Clippele, co-rapporteur était absent hier. Il en est de même aujourd'hui. C'est M. Azzouzi qui l'a remplacé hier.

M. Rudi Vervoort. — Alors, cela ne sert à rien que le MR désigne des rapporteurs. Ils sont d'ailleurs les premiers à le demander.

M. Eric André. — Monsieur Vervoort, je suis tout à fait rassuré sur la qualité du rapport qui sera fait par notre collègue. J'imagine que vous aussi ! (*Assentiment de M. Rudi Vervoort.*)

Alors, où est le problème ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteuse.

Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteuse. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'ajustement du budget des Voies et Moyens pour 2003 a été voté par 8 ou 9 voix pour — c'était aussi une question de présence ou d'absence d'un commissaire — contre 3. De même, l'ensemble des projets (d'ordonnance et de règlement) a été voté par 9 voix pour contre 3. L'ajustement des dépenses pour 2003 a également été voté par 9 voix contre 3, article par article et sur l'ensemble. Deux amendements ont été déposés à l'article 2 par le Gouvernement, l'un qui rectifie une erreur matérielle et l'autre qui met fin à des dépassements de crédit par la Cour des comptes. En ce qui concerne le budget des Voies et Moyens pour 2004, les articles et l'ensemble ont été votés par 9 voix pour contre 3. Quant au budget des Dépenses pour 2004, plusieurs amendements ont été déposés à l'article 2 : un amendement Ecolo-CDH sur les moyens visant à augmenter l'allocation loyer.

Sur les rangs de la majorité et du gouvernement, l'on estimait, d'une part, que cet amendement allait plus loin que ce qu'avait prévu la commission du Logement, qu'il était relativement précipité et que, d'autre part, il était irrecevable faute d'être valablement compensé en recettes. Il y a eu un vote sur la recevabilité et non sur le fond.

Le deuxième amendement concerne les moyens accrus à consentir à la STIB. Il a été retiré vu la réponse du ministre sur l'examen en cours au sein du gouvernement sur les propositions de la STIB en matière tarifaire.

Enfin, le troisième amendement concernait également la STIB; il s'agissait également d'accorder des moyens supplémentaires à la STIB afin qu'elle puisse accorder la gratuité aux VIPO. Cependant, cet amendement compensé maladroitement par un article de dépenses relatif à la masse salariale a été également retiré.

Les articles et l'ensemble ont été votés par 8 voix contre 3.

Les Voies et Moyens de l'agglomération pour 2004 ont également été votés par 8 voix contre 3, tout comme les Dépenses de l'agglomération 2004.

Bien entendu, avant de procéder aux votes, votre commission avait entendu la Cour des comptes et posé des questions à celle-ci, entendu l'exposé introductif du ministre, procédé à la discussion générale sur laquelle je reviendrai, examiné les avis des commissions permanentes et les divisions organiques 10 sur les dépenses de l'administration, 23 sur la dette régionale, 22 sur la coordination des politiques du gouvernement, les relations extérieures et les initiatives communes et 1 à 9 sur les dépenses de cabinet.

Lors de la discussion, les thèmes principalement abordés, que je ne développerai pas ici afin de ne pas couper l'herbe sous le pied des différents intervenants qui auront l'occasion de venir expliquer à cette tribune en long et en large ce qu'ils pensent de ce budget, sont les suivants : il s'agirait d'un budget essentiellement pré-électoral, il est de plus en plus difficile d'exercer son contrôle parlementaire ... ce n'est pas mon opinion personnelle.

Je fais simplement un inventaire de ce qui a été dit, des titres des sujets qui ont été abordés lors de la discussion générale.

Mme Béatrice Fraiteur. — Etes-vous d'accord ?

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Non. C'est de toute façon mon chef de groupe qui se prononcera sur ce point. Il fait cela très bien ! Il dira s'il s'agit d'un budget pré-électoral ou non, ou d'un budget de fin de législature. Chacun et chacune apportera toutes ces nuances.

La difficulté d'exercer le contrôle parlementaire a également été évoquée vu les délais dans lesquels nous sommes tenus de comprendre les documents qui nous sont soumis et qui sont assez techniques, il faut bien le reconnaître. De plus, la méthodologie change pratiquement d'une année à l'autre. Par ailleurs, la méthode globale a consisté à prévoir une croissance de 2 %, sauf exception, dans le domaine des dépenses, mais également un taux d'inexécution de 2 % pour équilibrer l'ensemble. On a aussi débattu du fait que la situation de la Région bruxelloise se dégrade et que cela se traduit par une quote-part de Bruxelles dans l'impôt des personnes physiques en diminution très sensible et par une quote-part de solidarité en augmentation corrélative.

On s'est étonné du fait que rien n'ait été dit sur la situation des finances communales, contrairement aux années précédentes.

Les commissaires ont longuement discuté, et sur le plan technique et sur le plan de l'opportunité, de l'opération Fadels, des notions SEC 95, code 8, du fait que le mécanisme des turbines a été supprimé en conséquence et de la création nécessaire et à court terme par ordonnance d'un centre de coordination des finances bruxelloises qui rassemblerait les trésoreries des pararégionaux, ou du moins d'une partie d'entre eux.

On s'est également interrogé sur la fiabilité des recettes en augmentation, dit-on, de 8 %, sur les taux de croissance retenus, sur l'estimation des recettes fiscales en droits de succession, en droits d'enregistrement et en eurovignettes principalement. L'on a constaté que les dépenses pour l'emploi augmentent de 9 % et qu'il est prévu de créer 500 nouveaux emplois grâce à cette augmentation, non sans demander des précisions à ce sujet en termes de répartition, de nature, de moyens, etc.

On a longuement et à plusieurs reprises parlé de la politique sportive.

On s'est demandé si la revendication du personnel des administrations locales pour une augmentation généralisée des barèmes à concurrence de 2 % a été budgétée. Je puis vous dire immédiatement que non.

On s'est posé des questions sur la main-morte, sur le solde net à financer qu'il ne faut pas confondre avec le solde brut des ordonnancements. D'une certaine manière, on s'est étonné du plaidoyer du ministre pour le refinancement de la région. En revanche, on ne s'est pas étonné du fait que les recettes fiscales du futur casino n'étaient pas inscrites et que, on vient de l'apprendre, qu'elles ne le seraient pas avant 2005. On s'est interrogé néanmoins sur les déclarations des uns et des autres sur l'affectation possible de cette recette, soit en augmentation de certaines dépenses, soit en réduction de certaines fiscalités.

On s'est aussi évidemment interrogé sur le contenu de l'accord conclu entre les autorités fédérales, les communautés et les régions et dont le procès-verbal daté du 22 septembre 2003 n'est toujours pas approuvé et finalisé, ce qui ne facilite pas non plus la tâche en termes

d'estimation, notamment pour l'opération Fadels. L'on a constaté que l'augmentation était nettement supérieure à 2 % en ce qui concerne l'emploi, le logement, la politique des quartiers et la STIB.

Quant à la déclaration libératoire unique (DLU), opération fédérale qui consiste à rapatrier de l'argent évadé par fraude fiscale, et son impact sur les recettes, on a constaté qu'il faudrait encore une loi fédérale ainsi qu'une ordonnance régionale. Il y a déjà un accord de coopération mais il vaudrait mieux l'analyser finement.

On s'est également posé des questions sur le financement de la station d'épuration des eaux, dite « Station Nord », sur la taxe régionale et sa ventilation, notamment sur la manière dont on gère la ventilation entre les redevables et les exonérés. Non sans étonnement, on a constaté une diminution de 10 % en matière de recherche scientifique.

Je pense vous avoir fait l'inventaire de tout ce qui a été discuté, il est préférable de laisser à chacun l'occasion d'exprimer son point de vue sur ces budgets. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Je voudrais d'abord commencer, Madame la Présidente, par remercier le ministre du Budget et ses collaborateurs pour leur disponibilité lors des travaux budgétaires en commission. Un peu de courtoisie dans ce monde de brutes ne peut pas nous faire de mal. Cela a permis d'avoir un bon débat permettant de comprendre les enjeux de notre région au travers de son budget.

Ce sont vraiment des remerciements sincères. Je voulais insister sur ce point.

L'an dernier, je commençais mon exposé, comme chaque année d'ailleurs, en insistant sur le fait que la discussion budgétaire est l'exercice politique le plus important. Il permet de faire le point sur la situation financière de notre région et sur les consensus qui peuvent, *in fine*, se dégager au sein de cette majorité.

Il y a peu, je diagnostiquais les trois temps de parole des membres de cette majorité.

Il y a d'abord les déclarations dans la presse : on va construire 4.000 à 5.000 logements; on est favorable à une allocation logement, on va construire des piscines en plein air, des zones 30 un peu partout, investir dans l'équipement de l'enseignement technique et professionnel, réaménager toute la zone du canal, soutenir l'industrie culturelle ... Il y en a pour tous les publics.

Il y a ensuite ce que votre gouvernement dit au Parlement devant l'œil attentif et comptable de chaque partenaire de la majorité qui, sous sa loupe, examine si chacun est resté bien à la ligne et au mot près de ce qui a finalement fait l'objet d'un petit consensus au terme d'un marchandage que l'on devine avoir été négocié dans la douleur. On assiste ainsi, en commission, au spectacle surréaliste des membres de la majorité chargés de faire répéter au ministre, mot à mot, l'accord précis de la décision gouvernementale devant le regard, parfois ahuri d'incompréhension, souvent affligé des membres de l'opposition.

On sent que « la confiance règne » et, surtout que le discours est déjà plus ramassé par rapport à ce qui a été dit ou qui continue à être dit dans la presse.

Et puis, il y a le troisième temps, le temps de vérité : celui du budget. Et ici, sans anticiper trop largement sur ce que mes collègues aborderont tout à l'heure dans l'analyse spécialisée, secteur par secteur, je puis déjà dire qu'il n'y aura pas de construction de nouveaux logements sociaux, pas d'investissement dans de l'équipement technique et professionnel ou d'alimentation d'un Fonds permettant de mettre en place une allocation logement, par exemple.

Avec l'exposé budgétaire du gouvernement tel qu'il a été rédigé pour le budget 2004, je dois encore identifier un quatrième niveau de discours : celui des chiffres et celui des lettres.

Celui des lettres nous parle dans les premières pages de quelques priorités.

Il nous est dit que : chaque enveloppe budgétaire sera augmentée de 2 % sauf l'emploi et les travaux et transports publics qui connaîtront une croissance plus importante, le logement social pour lequel un montage sans précédent doit être réalisé pour boucler les décisions qui ont déjà été prises et la propreté publique; trois paragraphes de même importance et de même calibre nous disent « qu'il convient de travailler à la propreté publique », de donner la « priorité à l'emploi des Bruxellois » et que « Bruxelles est une Ville sportive ». Tout cela au même niveau hiérarchique. Enfin, le texte de l'exposé général nous dit que ce gouvernement est parvenu à maintenir la Région de Bruxelles-Capitale financièrement saine.

Et puis, il y a les chiffres. Permettez-moi d'essayer de faire le lien entre les chiffres et les lettres et de m'attarder sur vos propres priorités.

Chaque enveloppe sera augmentée linéairement de 2 % mais chaque ministre s'engage à ne pas exécuter son budget à hauteur de 2 % ? En clair, vous vous engagez à ne pas utiliser et à ne pas exécuter 46 millions d'euros, c'est-à-dire près de deux milliards de francs belges des politiques que vous promettez de mener aujourd'hui.

La division emploi connaît certes une augmentation. Mais je voudrais dire à ce sujet deux choses. D'abord, c'est l'une des divisions qui, structurellement, connaît un faible taux d'exécution. Je veux dire par là que lorsque l'on compare ce qu'on dit que l'on va dépenser et ce que l'on a réellement dépensé en fin d'exercice, il y a un écart important qui doit relativiser les ambitions affichées dans les discours. Ensuite, ce qui augmente surtout c'est l'emploi subsidiaire sur lequel personne ne peut cracher, même si je trouve court que le principal message qui est passé à votre initiative est celui qui consiste à dire qu'on va engager des balayeurs. Il ne peut y avoir de réelle politique de l'emploi sans véritable politique économique. Où sont vos instruments de politiques économiques ?

Nous sommes en fin de législature. La seule ordonnance accouchée au forceps est celle de la « réaffectation des sites » et vous n'avez même pas osé écrire « sites économiques », vous vous êtes contentés de parler de « site inoccupés », c'est dire l'ambition que vous affichez dans ce domaine. Où est l'ordonnance d'expansion économique ? Celle sur la décontamination des sites pollués ? Quelle est votre stratégie de revitalisation des noyaux commerciaux ? Avez-

vous identifié le type de secteurs à privilégier compte tenu du problème du non emploi des Bruxellois ? Rien. Ce n'est pas l'opposition qui le constate. Ce sont les Bruxellois. Des chefs d'entreprise aux demandeurs d'emploi en passant par les commerçants. Je trouve indécent d'entendre des membres de votre majorité dire depuis des mois leurs frustrations sur les plateaux de télévisions — comme si vous n'aviez aucune responsabilité en ce domaine — alors qu'ils sont à la manœuvre du gouvernement. La seule réponse que vous nous apportez consiste à dire que le budget a augmenté plus que les autres. Ce n'est pas une stratégie pour l'emploi des Bruxellois et cela, je le regrette.

M. Rudi Vervoort. — Qui est le frustré ?

M. Christos Doulkeridis. — Généralement, dans ce domaine, puisque nous sommes dans le chapitre de l'économie et de l'emploi qui est géré par les socialistes, les frustrés sont les libéraux. Ceux qui s'expriment à l'extérieur mais qui se taisent au gouvernement pour dire qu'il faut investir dans l'enseignement technique et professionnel, ce sont les libéraux.

Mme Marion Lemesre. — M. André parlera pour nous.

M. Christos Doulkeridis. — Il y a d'autres domaines dans lesquels ce sont les socialistes qui sont frustrés à l'extérieur.

M. Rudi Vervoort. — Frustrés, mais pas compris.

M. Benoît Cerexhe. — Mme Lemesre a demandé un PRD, cela veut donc dire qu'il y a de gros problèmes dans ce domaine.

M. Christos Doulkeridis. — On est bien là dans la première catégorie. C'est le discours que l'on tient dans les médias. Le discours qui ne compte pas. Dans les décisions prises et qui devraient se retrouver dans votre budget, on ne trouve rien. C'est la seule vérité qui existe.

M. Benoît Cerexhe. — Cela vous étonne encore, Monsieur Doulkeridis ?

M. Christos Doulkeridis. — Pas du tout, j'en fais aujourd'hui le constat puisque nous sommes en fin de législature.

Le logement social a également fait parler de lui. Il y a toute l'opération pour le remboursement des Fadels. Je dois d'abord reconnaître ici avec vous — mon collègue Alain Adriaens s'y attardera tout à l'heure — que les contraintes pour les pouvoirs publics sont de plus en plus importantes et qu'elles risquent, à terme, de paralyser la politique dans ses marges de manœuvre. Je reconnais donc que la manœuvre n'est pas évidente. Je vous demande à votre tour de reconnaître qu'elle n'est pas non plus gagnée d'avance. Vous n'êtes pas dans les temps initialement impartis. Il persiste une zone d'incertitude sur les montants qui doivent réellement être remboursés par notre région. Pouvez-vous nous dire, aujourd'hui, à combien s'élèvent ces montants, puisqu'une réunion devait encore avoir lieu entre les régions et le fédéral pour les fixer. Une ordonnance devait être adoptée encore en 2003 pour mettre en place le centre de coordination financière. Ce ne sera pas le cas. Et je ne pense pas que vous ayez à ce jour l'assurance formelle de l'ensemble des pararégionaux qui doivent être mis à contribution pour réussir cette opération. Qui plus est, il a parfois été dit dans l'ambiguïté que cette opération

servirait à construire du logement social. Chacun sait, malheureusement qu'il n'en sera rien. Comme il n'en sera rien pour la mise en place d'une allocation logement, sauf si votre majorité daignait joindre l'acte à la parole en adoptant l'amendement budgétaire déposé à l'initiative du CDH et d'Ecolo. Vous aurez l'occasion de le dire tout à l'heure, Madame Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Sans compensation sans doute ?

M. Christos Doulkeridis. — Madame Lemesre, vous aurez une très belle compensation, vous allez voir ! Vous ne serez pas déçue et vous ne pourrez en tout cas pas utiliser cet argument pour éluder vos responsabilités.

M. Benoît Cerexhe. — On a fait cela pour vous faire plaisir.

M. Christos Doulkeridis. — Vient alors le chapitre sur la propreté qui fut une nouvelle fois un beau camouflet du MR au ministre Gosuin. Un chapitre entier y est consacré au même titre que l'emploi. Ce n'est pas l'Ecolo que je suis qui s'en plaindra, mais c'est un peu court. C'est la qualité de la vie à Bruxelles dans son ensemble que l'on doit améliorer parce que c'est cette qualité qui, en premier, sera déterminante pour maintenir des habitants dans notre région et pour en attirer éventuellement d'autres. Faire donc un chapitre spécifique sur les balayeurs que l'on va engager sans même faire l'évaluation des moyens consacrés pour cette politique par la région et les communes et sur l'efficacité de ces mesures, c'est faire de la politique à la petite semaine, au gré des sondages. La qualité de vie, c'est beaucoup plus important que cela. Mais c'est vrai que ce n'est pas l'attitude de ce gouvernement face au problème des vols de nuit qui pouvait laisser présager une réelle préoccupation face à cet enjeu.

C'est dans ce même registre qu'il faut placer le chapitre sur le sport. C'est vrai, les Bruxellois aiment le sport et moi aussi. Mais, accorder à ce chapitre une telle importance dans l'exposé général est à proprement parler indécent. Parce que, j'ose le dire, il y a d'autres priorités. Parce que c'est une fausse priorité : même le doublement des budgets ne fera pas du sport une vraie priorité en Région bruxelloise. On fait face ici à un dada. Les Ministres-Présidents MR passent et les dadas changent. Il en va ainsi de la recherche scientifique qui avait connu une réelle augmentation ces dernières années à l'initiative de de Donnea. Avec Ducarme, ces budgets baissent de 10 %. Tant pis pour les projets mis en place. Je trouve cela irresponsable.

Enfin, vous vous réjouissez en fin d'exposé de ce que le gouvernement est parvenu à maintenir la région financièrement saine. Il y a à ce sujet un paradoxe parce qu'à la fin de l'exposé que vous avez fait en commission du Budget, vous nous faites une tirade extraordinaire et vibrante pour l'urgence d'un refinancement de Bruxelles. J'y reviendrai à la fin de mon exposé. Alors, certes, votre budget est en équilibre. Mais il l'est au prix au moins des six grosses ficelles suivantes :

1. Vous vous engagez à ne pas exécuter l'intégralité de votre budget. C'est relativement classique.
2. Vous vous engagez dans des opérations hasardeuses (Centre de coordination financière). Vous y êtes un peu contraints par les normes européennes. Passe encore ...

3. Vous bluffez un peu sur les recettes en les surestimant. Nous avons déjà eu l'occasion, en commission des Finances, de mettre en évidence les recettes que vous ne recevrez pas, telle que la main-morte. C'est aussi relativement classique.
4. Vous bluffez aussi avec les dépenses. C'est tout à fait par hasard que l'on découvre dans votre budget pour 2004 que vous reportez d'une année un montant de près d'un milliard de francs belges pour les pensions et les rentes du personnel et des mandataires de l'Agglomération de Bruxelles.

5. Vous ne prévoyez aucun investissement dans un Fonds Kyoto. Cela c'est beaucoup plus grave, parce qu'aucune région ne peut y échapper et qu'aucune ne devrait y échapper parce que, dans ce domaine, les premiers à investir seront les plus concurrentiels. Reporter cette charge à plus tard grèvera plus lourdement le budget des Bruxellois. Ce n'est pas responsable, d'autant plus qu'une partie de ces investissements présente un « effet retour » important en terme d'économies, comme les investissements dans les économies d'énergie.

Pour prendre un exemple, la Région wallonne, toutes proportions gardées en termes de population et de budget, fait de six à sept fois mieux que Bruxelles pour les ménages et les entreprises. Les investissements dans la politique de l'eau seront-ils suffisants ?

Les doutes sont permis.

6. La sixième ficelle est extrêmement lourde également pour un budget de l'ordre de 2 milliards d'euros :

Vous niez complètement la situation des finances communales et celle des hôpitaux publics. Cela fait partie des chantiers qui ont été laissés à l'abandon. Où en sont la Cobru et la Fincom ? Quelques petits tours et puis s'en vont ! C'est la méthode Ducarme. Elle coûte cher aux Bruxellois.

Alors, venons-en maintenant à votre beau discours sur la nécessité d'un refinancement de Bruxelles. Je suis heureux que vous vous réveilliez enfin. Mais on est en fin de législature et les négociations ont déjà eu lieu. Soit, Bruxelles n'y a pas été présente, comme dans les accords de la Sainte-Thérèse, parce que vous ne vous y étiez pas préparés, alors même que nous vous encourageons à le faire des mois auparavant. Soit, vous y étiez pour y avaliser des décisions qui n'étaient de toute évidence pas favorables à Bruxelles, comme ce fut le cas en septembre encore avec, notamment, le règlement foireux de la Déclaration libératoire de l'argent caché à l'étranger. Certes y eut-il les accords du Lombard auxquels des partis de l'opposition ont dû participer, mais on est loin d'un traitement légitime du financement de notre institution, compte tenu de ce qu'elle doit prendre indûment en charge. J'en arrive alors à ma deuxième question : à quoi sert ce chapitre de votre discours ? Comment ce chapitre se concrétisera-t-il politiquement ? Quelles initiatives allez-vous prendre en tant que ministre du Budget pour atteindre cet objectif ?

Ce n'est pas le ministre du Budget qui doit en prendre seul pour son grade dans cette discussion. La situation budgétaire de Bruxelles est le fruit des trois échecs suivants :

1. Vous n'avez pas réussi, comme nous vous y encourageons, à organiser un vrai débat sur l'équilibre à assurer entre la région et les communes.
2. Vous n'avez pas réussi à vous imposer auprès des autres régions et, surtout, auprès du fédéral.
3. Vous n'avez pas réussi — tâche pourtant simple ! — à trouver un consensus suffisant entre partenaires de la majorité pour mener les politiques qui étaient attendues légitimement par les Bruxellois.

Ce sont évidemment ces trois échecs qui expliquent l'insatisfaction toujours croissante des Bruxellois quant aux politiques menées par votre majorité.

Ce sont ces échecs qui expliquent les tensions que vous vivez depuis le début dans votre majorité.

Ce sont ces échecs qui nécessitent de travailler à l'avenir sur la base d'une autre majorité. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je ne faillirai pas à ce qui, pour moi, est devenu une tradition, à savoir m'exprimer au nom de mon groupe, au sujet du budget de la région.

Le budget est toujours un moment particulier de la vie parlementaire. Il cristallise les positions de chacun et permet, aux uns de crier au loup, aux autres de se féliciter. Cette année, bien évidemment, l'exercice est d'autant plus médiatisé que nous approchons d'échéances électorales qui risquent d'en amener certains à forcer leur discours, cet après-midi.

Mais ne faisons pas durer le suspense : je fais partie, avec mon groupe, des gens qui se réjouissent, et nous voterons ce budget avec d'autant plus de facilité que nous y retrouvons beaucoup d'accents qui nous sont chers.

Pour la cinquième année consécutive, le budget que vous nous présentez, Monsieur le Ministre des Finances, rencontre la norme fixée par le Conseil supérieur des Finances. Cette norme s'est, au fil des années, sophistiquée pour mieux coller à la réalité financière des institutions publiques.

Les directives européennes en matière comptable qui sont maintenant d'application — les SEC 95 — ne permettent en effet plus un certain nombre de trucs et de ficelles qui ont permis à certains de vos prédécesseurs de présenter un budget fictivement en équilibre. (*Exclamations sur les bancs du CDH.*)

C'est à l'époque où vous étiez au gouvernement, Monsieur Cereixe. Chaque fois que vous reviendrez sur le sujet, je vous rappellerai des chiffres qui sont pour vous d'une grande cruauté !

M. Benoît Cereixe. — Cela date d'il y a dix ans !

M. Eric André. — L'intégration des pararégionaux dans le périmètre de consolidation de notre budget permet, aujourd'hui, d'avoir

une vue plus globale de la situation réelle de notre région, du moins sur le plan financier.

Une appréhension totale de la santé financière de notre région amènera sans doute, demain, à consolider quelques pararégionaux, tels que la STIB, laissés encore aujourd'hui hors périmètre de consolidation.

Plus important, et je sais que certains y réfléchissent, on nous demandera sans doute un jour de consolider les communes ... C'est vrai que, sur le plan financier, communes et régions font partie d'une même réalité. Quelle révolution ce sera ! Mais n'anticipons pas !

Il existe un indicateur financier qui ne trompe pas : le niveau de la dette. Celui-ci n'a cessé de diminuer depuis 1995, où il a culminé à 165 % de nos recettes, pour retomber en 2003 à 86 % ... Et le budget qui nous est proposé prolonge cette tendance.

Mieux encore, en mobilisant l'ensemble de nos trésoreries, le ministre des Finances nous amène à supprimer une dette, celle du Fadels — jusqu'ici débudgétisée — et ce, à concurrence de 228 millions d'euros en valeur nominale, soit 156 millions en valeur actualisée. C'est sans doute une opération financière ambitieuse et parfois complexe à expliquer, mais n'est-ce pas là le propre de beaucoup d'opérations financières ? Il n'en demeure pas moins que cette opération, qui a été scrutée par la Cour des comptes — et a bénéficié d'un *ruling* de la Banque Nationale de Belgique — permet d'utiliser intelligemment les cagnottes que certains « paras » s'étaient constituées ... et que les nouvelles normes comptables ne permettent plus de dépenser.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai pas critiqué cette opération. J'ai seulement dit qu'elle n'était pas encore réalisée.

M. Eric André. — Et pour cause : le budget n'est pas voté !

M. Benoît Cerexhe. — Selon les textes initiaux, tout devait être bouclé pour fin 2003 !

M. Eric André. — Le ministre vous l'a expliqué en commission : un préfinancement est effectué en 2003 et l'opération sera ficelée dès le début 2004.

L'équilibre budgétaire est atteint sans « truc », ou du moins presque, si ce n'est le versement anticipé de 10 millions d'euros en 2003 à notre Assemblée, à valoir sur sa dotation en 2004.

M. Benoît Cerexhe. — Vous contestez les six points et les 24 millions pour les pensions ! Vous reportez un montant de près d'1 milliard !

M. Eric André. — C'est un petit truc !

Ni le casino, ni la DLU ne sont venus flatter vos recettes, Monsieur le Ministre.

Le casino, à cause du retard pris par Bruxelles-Ville à sortir son cahier de charges ...

M. Rudi Vervoort. — C'est Dallemagne !

M. Eric André. — Je n'ai pas osé le citer. Je ne voulais pas faire de la persécution.

Cela dit, je rappelle l'engagement pris par ce gouvernement de ne pas augmenter la pression fiscale et donc d'affecter tout produit fiscal nouveau supplémentaire à la réduction des impôts qui pèsent sur nos habitants et nos entreprises. J'y reviendrai.

M. Christos Doulkeridis. — C'est le gouvernement qui dit cela !

M. Eric André. — Le groupe MR restera très vigilant sur le respect de cet engagement ... fût-ce après juin 2004.

Quant à la DLU, si elle est susceptible de rapporter 15 millions d'euros à notre région, ceux-ci ont été sagement — en accord avec et à la demande du fédéral — affectés à la réduction de dette et neutralisés au niveau de la norme CSF.

Cela dit, une ordonnance reprenant la teneur de l'accord intervenu avec le gouvernement fédéral devrait nous être soumise très prochainement, faute de quoi cela retarderait ou risquerait de retarder l'entrée en vigueur effective de la période dite « d'amnistie », même si je n'aime pas ce mot.

Toujours dans le même registre, je me permets, Monsieur le Ministre, d'attirer votre attention et celle du gouvernement tout entier sur les risques de délocalisation — régionale, celle-ci — de certains nouveaux patrimoines — ou nouvellement (ré)apparues — si nous n'adaptions pas notre fiscalité en matière de droits de donations, dont la recette est aujourd'hui d'à peine 5 millions d'euros. Aussi, Olivier de Clippele et moi-même avons décidé de déposer une proposition d'ordonnance comparable à la proposition de décret aujourd'hui en discussion au *Vlaamse Raad* et relative à la réduction des droits de donations sur titres nominatifs.

M. Christos Doulkeridis. — J'aimerais que vous interveniez sur ce qui a été fait et non sur ce que vous, parlementaires, avez pris comme initiatives. Nous ne sommes pas ici pour dresser notre catalogue électoral !

M. Eric André. — Nous parlons des prévisions, donc de ce qui peut être fait en 2004.

M. Christos Doulkeridis. — Mais cela ne figure pas au budget !

M. Eric André. — Plus généralement, mais ce sera — j'en conviens — pour la prochaine législature, le MR compte revenir sur la problématique des droits de succession.

Au moment où la fiscalité européenne sur les revenus de capital devient petit à petit une réalité, il s'agit d'éviter que des taux prohibitifs de droits de succession ne constituent un handicap pour notre pays, et plus particulièrement pour notre région, privent nos finances publiques de la perception d'un juste impôt, mais aussi notre économie des ressources financières nécessaires à son développement.

L'augmentation de la recette en matière de droits d'enregistrement est là pour nous démontrer qu'une baisse d'impôts — décidée

fin 2002 — peut générer des recettes fiscales supplémentaires. Mais cela, c'est pour après juin 2004 ... Je l'avoue, Monsieur Doukeridis ! Pour en revenir au budget qui nous est proposé, il ne faudrait pas le résumer à un simple exercice financier ... D'aucuns avaient prédit cet été que le changement de Ministre-Président, un an avant une échéance électorale, gèlerait toute initiative et empêcherait la confection d'un budget volontariste pour 2004. Dans sa réponse, le Ministre-Président s'était engagé à apporter de véritables inflexions à la politique régionale pendant la dernière année de la législature. Pari tenu ! Malgré qu'il soit le dernier de cette législature, le budget qui nous est présenté témoigne d'une véritable volonté politique dans des domaines comme les transports publics, le logement, la propreté publique, les infrastructures sportives, la prévention-sécurité ... et même l'emploi.

Je vais m'arrêter un peu sur cette dernière problématique, tant la situation économique et l'emploi à Bruxelles constituent un sujet de préoccupation pour le MR.

Aujourd'hui que la conjoncture est plus poussive, on constate que l'économie ne va plus de soi à Bruxelles. L'activité économique mérite d'être soutenue à Bruxelles aussi.

M. Christos Doukeridis. — Aujourd'hui ! Mais cela fait vingt ans qu'on aurait pu le faire !

M. Eric André. — Je dis simplement que le constat peut être fait aujourd'hui.

L'année 2003 fut, convenons-en, une piètre année pour l'économie de notre région. La croissance fut à peine positive et cela s'est répercuté sur les chiffres du chômage qui sont tout bonnement catastrophiques : près de 23 % !

M. Rudi Vervoort. — Comme dans toutes les grandes villes ! Ce constat vaut également pour Anvers et Charleroi, par exemple. Il y a des données objectives.

M. Eric André. — Le chômage est en effet un véritable fléau, générateur d'exclusion sociale et de désœuvrement. Il est donc tout naturel que la lutte contre le chômage soit l'objectif prioritaire du gouvernement.

A ce sujet, je me réjouis que l'ensemble du gouvernement soit impliqué dans ce combat qui vise à faire baisser ce taux persistant de plus de 20 % de chômeurs.

Le groupe MR a apprécié que le gouvernement vienne de décider d'adapter la position bruxelloise en matière de titres-services, en permettant au secteur privé et, en particulier, au secteur de l'intérim, de contribuer au succès de cette opération.

Nous croyons en la gestion mixte du marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale et restons persuadés qu'une collaboration bien comprise entre secteur public et secteur privé — dans le respect des spécificités de chacun — peut apporter une plus-value non négligeable aux demandeurs d'emploi.

J'ai donc noté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du ministre de l'Économie, qui se dit ouvert aujourd'hui à ce que le secteur de

l'intérim participe au succès de l'opération « titres-services ». Je m'en réjouis, de même que l'ensemble de mon groupe.

Je note avec satisfaction une augmentation de 8,5 % des crédits consacrés à la politique de l'emploi.

L'engagement de 300 agents de propreté publique est pour moi un bon exemple. Cela permettra de créer de l'emploi pour des personnes peu qualifiées et de répondre, du moins en partie, aux problèmes de propreté que connaît notre région.

J'épinglerai aussi les moyens budgétaires dégagés pour assurer l'accompagnement de 4.300 jeunes supplémentaires dans le cadre du parcours d'insertion des jeunes de moins de 25 ans, cela, conformément aux engagements pris par la région lors de la Conférence nationale pour l'emploi.

Pour le MR, ce sont de bonnes politiques, et nous serons attentifs à leur juste réalisation.

Enfin, il nous est proposé l'affectation de moyens supplémentaires pour la création de 435 emplois subventionnés.

Pour le groupe MR, cette politique d'ACS se justifie par le fait, comme je l'ai déjà mentionné, qu'elle remet un public fragilisé dans le circuit du travail, tout en apportant une réponse, fût-elle partielle, à un besoin non rencontré de services de proximité. Le groupe MR soutient donc cette politique.

Il existe, à ce jour, 7.100 postes d'ACS en Région de Bruxelles-Capitale.

La position du MR sur ce sujet est donc claire : la politique d'ACS fait partie de la politique pour l'emploi, mais la politique pour l'emploi ne doit pas se limiter à engager des ACS. En effet, le statut d'ACS reste un statut précaire.

De plus, il est évident que les 23 % de chômage ne pourront pas être réduits uniquement par une politique d'emplois subventionnés, qui montre aujourd'hui ses limites, et ce d'autant que la situation budgétaire de notre région ne permet pas de financer, à long terme, une politique d'emplois subsidiés à grande échelle.

Pour le groupe MR, il est évident que la création d'emplois durables passe avant tout par la dynamique du secteur économique privé producteur des richesses, de revenus et donc, de bien-être.

Pour nous, il est donc nécessaire de mener une politique d'expansion économique forte et d'activer tous les leviers sur lesquels le gouvernement peut peser pour favoriser une plus grande activité économique seule susceptible, à terme, de résorber notre chômage. J'y viendrai, Monsieur Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Pourquoi le MR n'y a-t-il pas contribué ?

M. Christos Doukeridis. — Quel est le poids du MR dans la majorité ?

M. Eric André. — Il est toujours bon de rappeler que, si toute nouvelle activité ne génère pas immédiatement de l'emploi pour les

Bruxellois, il est illusoire de croire que l'emploi bruxellois augmenter sans croissance.

On entend souvent dire que si les entreprises créent de l'emploi à Bruxelles, c'est de l'emploi qualifié, ce n'est pas de l'emploi pour les Bruxellois. Certains allant jusqu'à se réjouir de voir le nombre de navetteurs se réduire y voyant un indicateur favorable, alors même que celui-ci devrait nous préoccuper — à population constante — comme révélateur d'une réduction d'activités.

C'est vrai qu'à peu près un emploi sur deux à Bruxelles bénéficie aux navetteurs et que notre développement économique sert aussi les intérêts des autres régions, du moins de leurs habitants.

C'est un faux problème. Car, tout accroissement d'activité créatrice d'emplois fussent-ils qualifiés dans un premier temps, est générateur d'activités commerciales et de support de deuxième ligne utilisateur de main-d'œuvre moins qualifiée. D'ailleurs, le secteur qui s'est le plus développé à Bruxelles ces dernières années est celui des services aux entreprises.

Je note avec plaisir que le budget qui nous est proposé en matière économique contient quelques dispositions allant dans le bon sens, comme la dotation de 25 millions d'euros à la SDRB pour le développement d'incubateurs ou encore la dissociation des allocations budgétaires actuelles entre, d'une part, les TPE et PME et, d'autre part, les moyennes entreprises. Je me réjouis que le MR ait été entendu à ce sujet.

Il reste néanmoins quelque peu sur ma faim quant aux crédits à l'expansion économique proprement dite. Ils restent le point faible de l'action de ce gouvernement dans ce domaine. Le groupe MR plaide pour une revalorisation, à terme, des budgets affectés à ces politiques.

Cela devient un lieu commun de le dire mais, sans oublier les grandes entreprises, l'avenir d'une région comme la nôtre passe inexorablement par la création d'un tissu de PME et de TPE.

De même, le soutien et la pérennisation, voire le développement des noyaux commerciaux, constitue un axe important pour le développement économique de notre région.

Aussi, le groupe MR restera-t-il extrêmement vigilant dans ce domaine, notamment sur la venue — tant espérée — de l'ordonnance révisant les aides à l'expansion économique et, plus particulièrement, sur la place accordée au commerce.

M. Rudi Vervoort. — Vous avez fait entendre tout le mal que vous pensiez de l'accord dégagé au gouvernement à ce sujet.

M. Eric André. — Fort de ses 22.000 entreprises, dont 10.000 dans le seul commerce de détail il est un secteur stratégique majeur.

M. Rudi Vervoort. — Est-ce qu'il y a un accord ?

M. Eric André. — J'attendrai la réponse du ministre. Monsieur Vervoort, vous disposez peut-être d'informations dont je ne dispose pas.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Demain, en écoutant mon intervention, vous aurez la réponse.

M. Christos Doulkeridis. — Je crains que ce soit la même réponse que celle que nous a donnée M. de Donnea il y a trois ans, selon laquelle le texte allait arriver.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne suis pas M. de Donnea.

M. Eric André. — Nous vous écouterons avec intérêt, Monsieur le Ministre-Président et je ne doute pas que nous serons entendus. Nous attachons beaucoup d'importance au fait d'accorder une place au commerce dans cette ordonnance.

Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de mon intervention à cette tribune le 16 octobre dernier, le développement économique de notre région ne se résume pas à une problématique d'aide et de gros sous, mais également à la création d'un climat plus favorable à l'accueil de petites entreprises sur notre territoire.

Comme je l'ai rappelé, c'est une question d'état d'esprit qui semble parfois manquer à certains, y compris au sein du gouvernement.

À l'instar des Régions flamande et wallonne il convient, pour relancer l'activité économique, de concentrer tous nos efforts sur la simplification administrative, une fiscalité adaptée — essentielle locale, — la mobilisation du foncier et le lancement de projets phares pour attirer de nouvelles activités.

Si le groupe MR peut se réjouir de l'activation, par la région, des zones leviers — tels que le Heysel et la Toison d'Or — prévues au PRD comme facteur de redéploiement économique de notre région ainsi que la refonte des charges d'urbanisme obligatoires — en regrettant toutefois le maintien de charges facultatives au niveau local qui restent sujet à arbitraire — il souhaiterait une politique globalement plus proactive en matière économique et rappelle nos propositions en matière de pacte fiscal et notre souhait de voir mis à plat l'ensemble de la fiscalité pesant sur l'activité économique dans notre région.

Je pense, par exemple, à certaines mesures prises par les communes qui sont de véritables incitants à la délocalisation ...

Il me semble qu'un véritable débat rassemblant tous les acteurs économiques y compris les communes, doit être mené à ce sujet.

Vous l'avez dit ici, Monsieur Cerexhe, et nous partageons cette opinion.

La proposition du Ministre-Président visant à supprimer certaines taxes sur les enseignes des petits commerces mérite d'être prise en compte sans remettre en cause les prescrits urbanistiques qui y sont associés.

Plus généralement, au crépuscule de cette législature, convient-il de faire un bilan de l'activité du gouvernement dans le domaine économique, d'analyser en profondeur les outils économiques mis en place par la région et d'évaluer réellement leurs performances.

En ce qui concerne le MR, nous nous réjouissons des avancées réalisées sous cette législature en matière de politique scientifique et de commerce extérieur.

Je voudrais insister sur la politique ambitieuse menée par le gouvernement en matière de recherche scientifique et technologique.

Les crédits budgétaires consacrés à ces politiques ont plus que doublé sous cette législature, Monsieur Doulkeridis ...

M. Christos Doulkeridis. — Ils baissent.

M. Eric André. — Les différents projets lancés par le gouvernement ont permis à notre région de passer de la 80^{ième} position à la 56^{ième} au niveau mondial et de la 20^{ième} à la 7^{ième} au niveau européen sur 125 régions, selon les chiffres publiés par le baromètre international de la compétitivité de l'économie de la connaissance.

L'année 2004 verra la poursuite des politiques en cours et marquera encore une étape importante de l'affirmation de la Région de Bruxelles-Capitale en tant que pôle incontournable dans le domaine de la recherche, par la mise en œuvre de l'ordonnance portant création de l'Institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles, en clair, l'IRSIB.

Pour le groupe MR, la politique de promotion de la recherche scientifique est, sans nul doute, un des grands succès de cette législature et sera, n'en doutons pas, la base de notre prospérité future.

M. Christos Doulkeridis. — Comme bilan pour le MR, c'est un peu faible, 27 libéraux élus et votre bilan c'est de dire que la recherche a bien fonctionné !

M. Eric André. — Même nos concurrents ne peuvent pas nier l'effort important réalisé en la matière.

M. Christos Doulkeridis. — C'est vrai, mais comme bilan d'un parti de la majorité, c'est un peu faible.

M. Benoît Cerexhe. — Vous avez vu le taux d'exécution des crédits en matière de recherche scientifique ?

M. Eric André. — Par ailleurs, tout le monde est bien conscient de l'importance des exportations pour notre économie. A ce point de vue, « Bruxelles export » est incontestablement une réussite et le nombre de sociétés touchées par ses initiatives ne cesse d'augmenter.

En 2003, grâce au travail d'information et à l'assouplissement des principes d'octroi, le nombre de demandes d'aides financières à l'exportation a fortement augmenté. Je me réjouis donc que le budget 2004 pour la politique du commerce extérieur augmente de près de 10 %.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Plus brièvement, je souhaiterais maintenant passer en revue quelques points forts de ce budget.

Ainsi, en matière d'environnement et de propreté, on retiendra sans doute de l'exercice 2004 qu'il marque un effort supplémentaire en matière de propreté publique par l'engagement de 300 agents de la propreté publique. Outre le fait — comme je l'ai déjà dit — qu'il s'agit d'une action concrète pour s'attaquer au noyau dur du chômage, cela va permettre d'améliorer la propreté dans notre région.

Cependant, la propreté est un combat de tous les jours qui n'est jamais achevé. La sensibilisation et l'éducation de la population sont à ce sujet primordiaux. Je suis certain que le ministre de l'Environnement continuera son action dans ce domaine, car c'est une lutte de longue haleine.

Un autre point ayant attiré mon attention cette année dans le budget de l'environnement concerne les investissements prévus pour la construction de l'installation de traitement de fumées de l'incinérateur en vue d'éliminer les oxydes d'azote — DENOX —. Ces investissements sont d'autant plus remarquables que leur impact sera limité sur le budget régional grâce au montage financier réalisé par Bruxelles-Energie.

La concrétisation de plusieurs éléments du maillage bleu et le fait que le maillage vert poursuive sa progression sont autant d'exemples de politiques qui vont améliorer le cadre de vie des habitants de notre région.

Enfin, les travaux prévus dans le cadre de la politique de l'eau et de la lutte contre les inondations avancent d'un bon pas.

Les chantiers de construction du bassin d'orage de la place Flagey et du collecteur rive gauche du canal se poursuivent à un rythme soutenu ainsi que les travaux pour la station d'épuration nord.

A ce sujet, le groupe MR se réjouit des conclusions du rapport de la Cour des comptes. Ce rapport rassure ceux qui, légitimement, nourrissent certaines inquiétudes au vu des montants engagés. Espérons qu'il puisse également mettre fin aux allégations médiatiques et démagogiques d'autres, mais là, j'ai moins d'espoir.

Le groupe MR note avec satisfaction les indéniables améliorations apportées au cours de cette législature en matière d'environnement.

Le vote de l'ordonnance sur la dépollution des sols qui nous sera incessamment soumise devrait contribuer à permettre la revitalisation des sites industriels et contribuer tant à l'amélioration de notre environnement qu'à l'essor économique de notre région.

En matière de logement, souci de bon nombre de Bruxellois, le groupe MR se réjouit de constater que les moyens affectés à la politique du logement sont sensiblement en hausse.

L'opération Fadels, que j'ai déjà citée au début de cet exposé, permet de dégager de manière récurrente des moyens supplémentaires pour ce secteur.

Tout au plus, mon groupe peut-il regretter que le budget présenté par la secrétaire d'Etat, laisse à penser que la politique du logement se résume à celle du logement social.

S'il est indiscutable qu'il existe à Bruxelles un déficit de logements décents disponibles pour l'ensemble de nos concitoyens, le MR reste attaché à l'idée que Bruxelles doit aussi avoir une véritable politique du logement moyen.

Les récentes statistiques fournies par le ministre des Finances dans son exposé général montrent que, même si la région regagne des habitants, la recette fiscale de l'impôt des personnes physiques à Bruxelles continue à diminuer par rapport aux autres régions du pays.

Nous continuons donc à perdre nos classes moyennes. Bruxelles doit se montrer attrayante en matière de qualité de la vie et des espaces publics, en matière de fiscalité, mais aussi dans son approche du logement. Il est indispensable que notre région se donne les moyens de mettre en place une politique de logements moyens afin d'encourager les ménages à revenus moyens à réinvestir dans notre capitale.

C'est en cela que les pouvoirs publics pourront mener des politiques qui bénéficieront à toutes les tranches de la population en ce compris les plus faibles.

Fixer durablement des ménages à revenus moyens par le biais d'une politique d'accès à la propriété devrait aussi être une priorité de ce gouvernement.

En ce qui concerne le logement social, le groupe MR est heureux que les crédits augmentent; notre région a le devoir de respecter les prescrits de l'article 23 de notre Constitution et de permettre à chacun de disposer d'un logement décent.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous devons placer la politique du Logement au centre d'une réflexion plus large en considérant les inégalités sociales dans leur ensemble. Penser de manière plus globales, plus transversales, les initiatives en matière de logement doivent avoir un but — non seulement « fournir un toit » — mais aussi, lutter contre le déterminisme social.

A cet égard, mon groupe reste très attaché à l'instauration d'une allocation-loyer qui, selon lui, permettrait de répondre rapidement à la pénurie de logement.

Le gouvernement s'est engagé à fournir une étude sur le sujet. Nous déplorons la lenteur avec laquelle ce dossier a été traité jusqu'ici et espérons pouvoir discuter des modalités d'application de ce chèque-logement très prochainement en commission.

Monsieur le Ministre-Président, je reflète également le sentiment de mon groupe.

Nous avons été rejoints en cette demande par une très grande partie de cette Assemblée.

Si aucun crédit n'est affecté à cette allocation logement dans ce budget, nous entendons toutefois que le Parlement soit associé, dans

les prochains mois, à la détermination des modalités de mise en œuvre d'une telle allocation pour l'avenir.

M. Alain Adriaens. — C'est honteux. Qui voulez-vous duper ? L'amendement est prêt !

M. Eric André. — Et vous serez d'accord !

M. Benoît Cerexhe. — Nous sommes d'accord dès aujourd'hui !

M. Alain Adriaens. — Soyez honnête.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur André, est-ce qu'on pourrait vous demander un minimum d'honnêteté intellectuelle ?

M. Alain Adriaens. — Non, je ne crois pas.

M. Eric André. — Dois-je vous rappeler la proposition d'ordonnance déposée par M. de Clippele ?

M. Benoît Cerexhe. — Cette dernière a été concoctée par M. Lemaire depuis des années.

M. Eric André. — Ne nous battons pas pour savoir qui a eu raison le premier.

M. Benoît Cerexhe. — Ayez un minimum d'objectivité, Monsieur André. Soyez simplement correct. C'est tout.

M. Eric André. — Je constate simplement, Monsieur Cerexhe, que, sur ce point, nous sommes sur la même longueur d'onde.

M. Alain Adriaens. — Ce qui importe, c'est celui qui décidera le premier !

M. Benoît Cerexhe. — Ce qui est extraordinaire, Monsieur André, c'est que vous essayez de récupérer les initiatives et que vous ne les appliquez même pas.

M. Eric André. — Mon groupe est particulièrement heureux de constater que la rénovation urbaine reste une des grandes préoccupations de ce gouvernement. Une politique du Logement efficace ne peut entièrement se réaliser sans une pleine politique de Rénovation urbaine.

Grâce aux primes « réno-façade », grâce aux subsides dégagés par la région à destination des communes et des CPAS, tout au plus peut-on déplorer que celles-ci n'y font guère appel. Il faut ajouter également l'utilisation de la SDRB comme intermédiaire privilégié de la Région en matière de rénovation urbaine et de politique de logement moyen.

Mon groupe est heureux de constater que le subside annuel d'investissement de la SDRB est maintenu.

Par son action, en collaboration avec le privé, la SDRB fixe des familles à revenus moyens, en leur donnant accès à la propriété; elle redonne une attractivité mais aussi un nouveau souffle à certains quartiers en freinant le processus de dégradation.

Pour conclure, Monsieur le Président, je ne m'étendrai pas sur d'autres domaines tels que les pouvoirs locaux. J'aurais pu dire au Ministre-Président tout le bien que je pensais de l'augmentation des moyens consacrés aux communes. Je constate, Monsieur le Ministre-Président, — et cela rejoint ma conclusion — que, tout comme dans le domaine du transport public, nous atteignons progressivement ici les limites du financement par la région. Il est clair que, depuis sa création et en partie sous cette législature-ci, un effort important a été fait tant en faveur du financement des communes qu'en matière de financement des transports publics. Cela atteint aujourd'hui des proportions importantes de notre budget. Reste que le problème est entier tant au niveau des transports publics qu'au niveau des communes. Faudra-t-il se retourner vers le refinancement global de notre région ? M. Doulkeridis y a fait référence et le ministre des Finances nous en a aussi parlé ...

M. Alain Adriaens. — On a commencé à en parler en 1990 et nous sommes en 2003.

M. Benoît Cerexhe. — Où en est le groupe « finances » communales, Monsieur André ?

M. Eric André. — Cela vous le demanderez au président ...

M. Benoît Cerexhe. — C'est M. de Donnea ...

M. Eric André. — Vous étiez encore à vos études quand, en 1989, j'étais à cette tribune un des premiers, sinon le premier, à décrier les lois de financement, qui avaient sous-financé ...

M. Alain Adriaens. — Quinze ans après, cela n'a pas réussi à Bruxelles.

M. Eric André. — Je ne puis que me réjouir de voir que progressivement tout le monde, francophone comme néerlandophone, fait aujourd'hui le même constat. Cela me semble important, et c'est en cela que la déclaration du ministre des Finances était particulièrement importante. Dans nos partis respectifs, il est peut-être plus difficile pour certains que pour d'autres de faire valoir cette légitime revendication des Bruxellois. Bruxelles est génératrice de richesse mais n'a pas suffisamment de moyens pour assurer la pérennité de cette génération de richesse et fournir les services qu'elle se doit à ceux qui y habitent mais aussi qui y travaillent et contribuent à son essor économique.

Monsieur le Président, pour terminer cette intervention, je voudrais me réjouir au nom du groupe MR du volontarisme affiché par le gouvernement et qui trouve sa concrétisation dans le budget 2004.

Ainsi, la très belle opération « Fadels » qui permettra de refinancer la SLRB est pour moi l'élément marquant de ce budget et devrait permettre d'encore mieux rencontrer les besoins de la population en terme de logement.

Bien sûr, le groupe MR ne retrouve pas toutes ses priorités dans le budget qui nous est proposé — j'imagine que vous l'aurez compris au fil de mon intervention — ce sont bien là les joies de la cohabitation. Mais dans l'ensemble, nous apprécions ...

M. Alain Adriaens. — De la neutralisation !

M. Eric André. — ... ce budget, et je vous le confirme, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le groupe MR le votera. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Alain Adriaens. — Nous aussi nous voterons, mais contre !

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, allereerst feliciteer ik de regering omdat ze voor het financieel evenwicht een kortetermijn- en een langetermijnvisie combineert. Sommigen zullen zeggen dat het een gemakkelijke oefening is, maar dat geloof ik niet. Wat de korte termijn betreft, zien we dat de regering voor de vijfde keer op rij een begroting in evenwicht indient waarmee ze de norm van de Hoge Raad van Financiën eerbiedigt en tegelijk bijdraagt tot het federale stabiliteitspact. De uitgaven zijn strak in de hand gehouden, maar toch niet lineair waardoor er ruimte wordt gecreëerd voor specifieke beleidsdomeinen waar ik zo dadelijk op inga.

Voor de lange termijn zien we dat inzake schuldbeheer de schuld-ratio jaar na jaar verbetert. Dat is een mooie prestatie. De regering heeft ook een aantal fiscale operaties doorgedrukt. Ik denk daarbij aan de verlaging van de registratierechten. Dat heeft niet alleen meer inkomsten opgeleverd, maar trekt ook nieuwe inwoners aan, ook jonge gezinnen die zich in Brussel een huis willen aanschaffen.

Ik wil nu even stilstaan bij de toestand van de gemeenten in ons gewest, een centraal gegeven in ons institutioneel kader. Maar eerst twee kleine opmerkingen.

De Minister-President heeft gezegd dat het de bedoeling is de werking van de Gewestelijke School voor Openbaar Bestuur uit te breiden. Ik herinner er even aan dat zijn voorganger een goed jaar geleden gezegd had dat er een paar problemen zijn met het juridisch statuut van de school, wat ook de Raad van State had opgemerkt. Om dat probleem op te lossen zou worden samengewerkt met de gemeenschappen. Is er een oplossing gevonden ? Die is vooral belangrijk voor de geldigheid van de diploma's en attesten die de school uitreikt. Sommige ambtenaren willen graag van die documenten gebruik maken voor promotie.

Wat juridische zekerheid betreft, wil ik ook graag even verwijzen naar het taalhoffelijkheidsakkoord waarmee we in een juridisch grijze zone zijn beland. De Raad van State heeft een aantal, zij het voorlopige uitspraken gedaan. Buiten de inhoudelijke stellingen die over dat akkoord kunnen worden ingenomen, mogen we toch niet vergeten dat het om mensen gaat, die rechten hebben en ook mogen weten waar ze aan toe zijn. Ik verwacht geen mirakels meer vóór de verkiezingen, maar op zijn minst een correcte behandeling van de betrokkenen.

In de commissie is gezegd dat de cursussen van de Gewestelijke School voor Openbare Besturen zouden worden uitgebreid tot alle personeelsleden. Komen ook arbeiders in aanmerking ? Of blijft het schoentje aan die kant knellen ? Als ik vandaag geen antwoord krijg, kom ik daar zeker in januari in de commissie op terug.

Wat de rol van de gemeenten betreft, is in de raad een speciale vergadering belegd met de gemeenten. Maar dat was meer een

protocollaire vergadering of moet ik zeggen *une grandmesse*. De financiële toestand van de gemeenten wordt steeds lastiger. Het standpunt van onze fractie is bekend. Wij vinden dat er een nieuwe deal moet komen waarbij de herfinanciering van de gemeenten aan de orde moet zijn, maar ook de rol van de gemeenten moet worden herbekeken. Dat betekent concreet dat moet worden uitgemaakt wat de bevoegdheden van het gewest en wat die van de gemeenten zijn. Daarvoor moet een nieuw evenwicht worden gevonden. Als die deal er niet komt, gaan de gemeenten resoluut de dieperik in. Ik pleit voor een billijke oplossing voor alle beleidsniveaus.

Dan wil ik het nu hebben over de MIVB en het openbaar vervoer in het algemeen. Globaal gezien presteert de MIVB goed, helaas stijgen ook de uitgaven. In de commissie heeft de minister van Financiën gezegd dat we er moeten in slagen met goede argumenten en een goed dossier — dat door zijn kabinet wordt voorbereid — met de federale overheid tot nieuwe afspraken te komen. Zoniet zal binnen afzienbare tijd de helft van de gewestelijke begroting naar de MIVB gaan.

Voorts denk ik dat de MIVB kan worden gemoderniseerd, een woord dat uiteenlopend kan worden geïnterpreteerd. Bij de recente vakbondsacties hebben we gezien dat werknemers en directie niet hetzelfde verstaan onder modernisering. In de eerste plaats moet het vertrouwen tussen beide partijen worden hersteld. De directie zou voor grotere doorzichtigheid moeten zorgen. De term variabele verloning die de directie hanteert, wordt door de vakbonden gezien als een ondoorzichtig systeem dat leidt tot willekeur. Misschien is mijn voorstelling wat karikaturaal. Wat ik vooral wil duidelijk maken is dat we tot een werkzaam systeem moeten komen waarbij de rechten van de arbeiders worden geëerbiedigd, maar waarbij anderzijds de MIVB op een moderne manier wordt gerund. Ik besef dat die discussie niet ten einde is, maar vandaag laat ik het bij deze opmerkingen.

De laatste tijd hebben nogal wat kranten aandacht besteed aan de onveiligheid in de metro. Ik pleit voor een goede samenwerking met de politie om die onveiligheid te voorkomen. Statistisch gezien is de metro veilig genoeg, maar op een aantal momenten en op een aantal plaatsen is dat niet het geval. Op dat punt moet er verbetering komen.

In het kader van het openbaar vervoer vraag ik ook nog de aandacht van de regeringsleden Chabert en Smet voor de sneltram Simonis-VUB Jette. Naast een aantal principiële beslissingen en voorbereidende maatregelen zou het ook goed zijn te communiceren met de buurtbewoners. Die buurtbewoners staan zeker niet te springen om een tram aan hun deur te zien voorbijrijden, maar ik wijs erop dat de regering zelf de kastanjes uit het vuur moet willen halen. Ik heb aan minister Chabert al laten weten dat een kleine S-bocht heel wat verzet van de buurtbewoners zou wegnemen. Tot nog toe was daar geen gehoor voor. Het kan niet zijn dat twee of drie gemeenten voor die tramlijn moeten opdraaien. Het zou ook perfide zijn die gemeenten te laten sudderen in hun verdediging van het project tegenover de inwoners, terwijl de verantwoordelijkheid ook bij het gewest ligt, want het gewest heeft die lijn gewild om redenen die we nog beter zullen moeten expliciteren. Ik roep minister Chabert en staatssecretaris Smet dan ook op om terzake hun verantwoordelijkheid op te nemen.

Op de beleidsaspecten werkgelegenheid en tewerkstelling zal mijn collega Vanraes uitgebreid ingaan.

Wat sociale en andere huisvesting betreft, stel ik vast dat er verder wordt geïnvesteerd. De broodnodige investering in sociale huisvesting gaat door. Voor modernisering wordt 50 miljoen euro vrijgemaakt, voor nieuwe sociale woningen 30 miljoen euro en voor de transitwoningen 1 miljoen euro. Het zou echter niet goed zijn alleen in sociale huisvesting te investeren, hoe broodnodig dat ook is. Tot mijn genoegen stel ik vast dat ook het Woningfonds meer armslag krijgt en ook de sociale verhuurkantoren. Door nieuwe mechanismen te creëren, zoals de verlaging van de registratierechten, drukt het gewest de prijzen. Het blijft moeilijk betaalbare woningen te vinden. Een van de belangrijke tendensen dit jaar is dat de overheid steeds minder greep heeft op de woningmarkt. Dat heeft te maken met internationale gegevens, met de uitbreiding van Europa en met het feit dat mensen van overal in de wereld in Brussel en in Europa hun heil komen zoeken. Dat geeft een druk die we niet goed aankunnen. Maar dat mag ons niet ontmoedigen om de woonkwaliteit op peil te houden.

Ik beland nu in de economische sfeer. Gisteren hebben we hier de ordonnantie betreffende de verlaten bedrijfsruimten en hun reconversie besproken. Dat lijkt mij een goed instrument om met de beperkte ruimte die we hebben een aantal initiatieven op gang te brengen.

Inzake economische ontwikkeling moeten we creativiteit aan de dag leggen. Dat gebeurt al voor een stuk met het Brussels Agentschap voor Ondernemingen dat nog niet zo lang geleden werd opgericht. Dat is een initiatief dat relatief weinig kost, maar een grote output heeft.

In onze handelskernen zouden we ook het wonen boven winkels kunnen stimuleren, een van mijn stokpaardjes. Dat zijn twee vliegen in een klap. We zullen daar zeker nog op terugkomen. Ik zie wel dat het de goede richting uitgaat zoals ik kan afleiden uit een bespreking in de commissie. We komen tot een evenwicht dat politiek verdedigbaar is en realiseerbaar op korte termijn.

Ik sta nog even stil bij de wijkcontracten, zoals ik altijd doe bij de begrotingsbespreking en ook bij elke septemberverklaring. Ik ben blij met de middelen die daarin worden geïnvesteerd. Dat heeft al veel vruchten afgeworpen. Dat beleid moet worden voortgezet.

Een paar woorden over het aspect netheid. Het is een goede zaak dat naast de gewone werking van het Agentschap Net Brussel de regering de beslissing heeft genomen om 300 straatvegers aan te werven. Er kunnen weliswaar kanttekeningen worden gemaakt bij het statuut van die werknemers. Anderzijds maak ik me de bedenking dat als we erin slagen pleinen en buurten proper te houden en 300 mensen aan het werk te zetten, dat ook niet mis is. Daar kan men moeilijk tegen zijn.

Sommigen zullen zeggen dat het een gewaagde beleidsontwikkeling is dat het gewest zich bezighoudt met sport. Ik zie twee criteria waarom het verantwoord is dat het gewest die stap heeft gedaan. Ten eerste staat de jeugd centraal, ten tweede de infrastructuur van de gemeenten. Dat laatste is in feite een voortzetting van het vroegere beleid terzake. Ik steun dus de beslissing van de regering, maar nodig haar anderzijds uit om die criteria verder te ontwikkelen en te verfij-

nen en aandacht te besteden aan andere sporten dan voetbal, ook al ben ik een fervent voetballiefhebber. De nieuwe maatregelen zie ik vooral als overgangsmaatregelen en ik pleit voor meer samenwerking met de gemeenschapscommissies.

Samenvattend wil ik nog zeggen dat we in 2004 voor enorme uitdagingen staan. Denk maar aan openbaar vervoer, huisvesting, verbetering van de algemene levenskwaliteit in het gewest. Hoewel de begroting in evenwicht is, hangt het zwaard van Damocles ons nog boven het hoofd waarbij ik verwijs naar de MIVB, de sociale huisvesting, de financiële problematiek van de gemeenten. Die zaken mogen we niet uit de weg gaan.

Maar nogmaals, ik vind dit een knappe begroting enerzijds, omdat ze in evenwicht is, anderzijds, omdat ze een nieuw beleid en een voortzetting van het bestaande beleid mogelijk maakt.

M. le Président. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous examinons aujourd'hui le dernier budget de la législature. L'heure n'est pas encore au bilan. Il s'agit plutôt pour nous d'analyser la manière dont le gouvernement compte, pour les six mois à venir, poursuivre et parachever sa mission, à savoir la déclaration gouvernementale.

Cette année, reconnaissons-le, l'exercice nous a réservé peu de surprises. La déclaration de politique générale d'octobre nous avait, en effet, livré les grandes lignes du budget 2004. Que l'on ne s'étonne donc pas si mon intervention s'inspire pour une grande part de celle que je faisais il y a quelques semaines. Je ne m'étendrai pas longuement sur la politique des quartiers qui apparaît toujours, aux yeux de bien des observateurs, comme la plus grande réussite de ce gouvernement. Le vote favorable unanime de la commission nous l'a encore confirmé. Il faut croire que chacun, dans cette enceinte, s'en convainc chaque année davantage, puisque nous avons échappé cet automne, aux traditionnels états d'âme et interpellations de quelques-uns sur le bien-fondé de cette politique de revitalisation des quartiers. Il faut savoir gré au gouvernement d'avoir, en ces temps difficiles, trouver les moyens de poursuivre cette politique, d'en maintenir le rythme et d'en préserver l'ampleur. Cette volonté s'est traduite dans ce budget par une augmentation sensible des crédits afin de compenser l'interdiction qui nous est désormais faite d'avoir recours aux surplus de trésorerie.

Je ne peux cependant cesser de m'interroger sur la pertinence et le bien-fondé de ces nouvelles règles du SEC 95. Nous avons créé un service à gestion séparée afin de pouvoir adapter au mieux le rythme des décaissements avec celui des réalisations sur le terrain. La trésorerie du service à gestion séparée est l'instrument même de cette capacité. Elle résulte en outre de la balance entre les dépenses et les recettes en provenance de la dotation régionale, dotation qui a toujours été comptabilisée pour le calcul de la norme CSF du budget régional. Par cette règle absurde sur la trésorerie du service, le SEC 95 nous oblige ni plus ni moins à comptabiliser deux fois la même dépense. C'est pousser à nos yeux un peu loin le souci scrupuleux de l'orthodoxie budgétaire. Vous comprenez pourquoi je ne partageais pas, il y a quelques semaines, votre enthousiasme et celui du ministre des Finances quant à notre soumission à cette nouvelle norme européenne. Rien qu'en politique des quartiers, cette fantaisie de

bureaucrates nous coûte 16 millions d'euros, 16 millions qui auraient certainement trouvé meilleur emploi dans les quartiers.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Du SEC 95, nous avons également beaucoup parlé à propos de la politique du logement. Anne-Sylvie Mouzon pour le groupe PS interviendra plus en profondeur sur l'opération Fadels qu'elle a suivie avec une attention soutenue durant toute l'élaboration du budget.

Je voudrais pour ma part constater avec satisfaction que le gouvernement a inscrit dans ce budget les augmentations de crédits indispensables pour l'entrée en vigueur du Code du Logement. Cette volonté ne se limite pas à la mise en place du service d'inspection régionale. Elle s'applique également à donner aux SISP les moyens de mettre l'ensemble du patrimoine social en conformité avec le Code.

M. Denis Grimberghs. — Même Eric André est d'accord !

M. Rudi Vervoort. — Comment en effet pourrions-nous imposer au logement « privé » ce que l'on ne s'impose pas à soi-même dans le cadre de la gestion du logement public ? Cela nécessite de l'argent, des crédits et nous devrions nous réjouir que le logement social puisse en bénéficier. Il en va de la dignité des habitants du logement social.

Ce n'est pas parce que l'on paye un loyer modeste que l'on n'a pas droit à vivre dans des conditions dignes et humaines. Force est de constater que ce n'est pas nécessairement toujours le cas encore aujourd'hui dans le logement social. C'est un point sur lequel nous pouvons être d'accord entre groupes politiques.

Enfin, le budget assure l'application effective du droit de gestion publique par un mécanisme de préfinancement régional. Voilà qui devrait apporter une réponse claire à ceux qui doutaient de la réelle mise en œuvre de cet instrument de lutte contre l'abandon et la spéculation. Certes, nous l'avons reconnu, le droit de gestion publique apparaît, sous bien des aspects, moins radical que certaines formules antérieures, comme la réquisition par exemple. Nous le pensons plus pragmatique et donc mieux à même d'être concrétisé puisque, finalement, c'est cela qui importe. Il ne s'agit pas de prétendre ici que cette mesure suffit en soi à renforcer le rôle public sur le marché immobilier. Le but est avant tout de lutter contre les abus les plus scandaleux de certains propriétaires lorsque tant de nos concitoyens rencontrent des difficultés croissantes pour se loger dans des conditions décentes et ce à des prix abordables.

Le rôle régulateur des pouvoirs publics a besoin d'une véritable ambition. Je crois pouvoir dire que le plan du secrétaire d'Etat, Alain Hutchinson, qui vise à la création de plusieurs milliers de logements en cinq ans, relève clairement de cette volonté politique. Ce plan, qui a récemment fait l'objet d'un accord, ne se traduit pas encore en inscription budgétaire. J'ai l'honnêteté de le dire; je dis non pas ce que l'on fera mais ce que l'on veut faire. Cela s'explique aisément par ce mécanisme. Il n'en sera pas moins un élément majeur de la politique du logement de ces prochaines années, et cela vous le savez aussi

bien que moi puisque l'un des effets bénéfiques collatéraux de l'opération Fadels est que des moyens seront dégagés année par année jusqu'en 2007, qui devront permettre la mise en œuvre de ce plan. Nous ne pouvons préjuger des budgets 2005, 2006 et 2007, mais nul doute que la majorité, quelle qu'elle soit, qui gouvernera notre région aura à cœur de prendre en compte cette politique du logement à Bruxelles.

M. Christos Doulkeridis. — En tout cas, ce sera le cas si nous y participons.

M. Rudi Vervoort. — Je vous remercie d'avoir répondu à ma crainte dans ce domaine puisque, là aussi, nous nous rejoignons tous quant à cette préoccupation.

En évoquant encore la mobilité et l'emploi, j'en aurai terminé avec les divisions qui connaissent une réelle croissance dans ce budget. Je n'en dirai que quelques mots puisque les débats en commissions, forts longs au demeurant, ont permis à chacun de développer amplement leurs analyses et leurs opinions dans ce domaine.

En ce qui concerne l'emploi, je constate non sans malice que nous avons partiellement échappé cette année aux traditionnelles manifestations de réticence, émanant de certains membres de la droite, sur les moyens importants consacrés à la création d'emplois subventionnés. Certes, nous n'en avons pas encore terminé car j'interviens dans le premier tour. M. André a toujours une analyse personnelle dans ce domaine. Je ne vais donc pas reprendre les arguments déjà développés en faveur de cette politique. Je m'interroge seulement sur notre bonne fortune. Est-ce la lassitude qui a vaincu nos contradicteurs ? Je ne le pense guère. Ou simplement le fait que cette année, les ACS supplémentaires permettront de combler les carences d'autres politiques comme celle de la propreté publique ? C'est sans doute une partie de la vérité.

Pour notre part, nous avons toujours souligné le double effet bénéfique des ACS.

Mme Marion Lemesre. — Nous n'avons jamais contesté la politique des ACS. Nous avons dit qu'elles ne devaient pas constituer la totalité de la politique de l'emploi.

M. Rudi Vervoort. — Je n'ai pas toujours entendu cela. Les emplois subventionnés ont souvent fait l'objet de litanies à répétition où l'on disait qu'il ne s'agit pas de véritables emplois. Il est vrai qu'ils n'assurent pas toujours la stabilité de l'emploi dans le privé.

Les ACS ne sont sans doute pas le statut idéal, mais je constate simplement que bon nombre de Bruxellois remis au travail ne se posent pas vraiment la question relative à leur statut d'ACS. Ce qui compte pour eux, c'est d'avoir retrouvé une dignité grâce à un emploi; c'est cela qui importe.

M. Eric André. — J'ai simplement montré les limites de l'opération. Sept mille cinq cents ACS, c'est bien, mais nous ne pourrions pas aller beaucoup plus haut ...

M. Rudi Vervoort. — Vous aviez dit cela également pour les communes.

M. Eric André. — A moins que vous ne trouviez le financement !

M. Rudi Vervoort. — J'ai bien entendu que, pour ce qui vous concernait, l'on avait atteint certaines limites en matière de financement des communes. Chacun appréciera à sa juste valeur l'intérêt que vous portez à l'institution communale ...

M. Benoît Cerexhe. — Les ACS constituent la nouvelle méthode libérale pour créer de l'emploi.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous n'aimez pas cela !

M. Benoît Cerexhe. — Je pense qu'il existe d'autres méthodes.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais vous les refusez !

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur Ducarme, pourquoi vous contentez-vous de ce type de politique ? Vous êtes le premier parti dans ce gouvernement et dans ce Parlement.

M. Marc Cools. — Lorsque votre parti était au pouvoir en Flandre, il a mené des politiques semblables. Il était également au gouvernement fédéral jusqu'il y a peu. Vous critiquez les programmes de réinsertion des sans-emplois.

M. Christos Doulkeridis. — Je dis simplement qu'il n'y a pas de politique économique à Bruxelles. Le MR n'a pas à se défouler sur les autres. Il est aussi responsable puisqu'il est le premier parti dans cette région. Assumez dès lors vos responsabilités là-dessus !

M. Eric André. — C'est le défouloir !

M. Christos Doulkeridis. — Vous vous êtes suffisamment défoulé sur les partis de l'opposition !

M. Rudi Vervoort. — Les emplois ACS présentent donc un double effet bénéfique d'une part, une création directe d'emplois, au profit des Bruxellois, et mesurable à l'unité près. Par conséquent, quand on se plaint qu'il y a un taux d'emploi de Bruxellois à Bruxelles insuffisant, en matière d'ACS, on sait au moins à qui on donne les emplois, aux Bruxellois. C'est, d'autre part, un renforcement des services à la population. Il s'agit d'ailleurs d'emplois qui ne sont pas rencontrés par le marché privé. Ce dernier, que d'aucuns peuvent présenter comme la solution à tous nos problèmes, n'est pas très demandeur pour ce type d'emploi. Les agences d'intérim ne le recherchent pas vraiment. Par le biais des ACS, nous rencontrons ces besoins-là. On redonne donc à la fois une dignité à des Bruxellois et, par ailleurs, on rend service à d'autres Bruxellois.

De ce point de vue-là, il n'y a pas photo. Je ne pense pas que l'Etat est l'unique régulateur du marché de l'emploi mais il doit le faire de manière importante. A défaut, l'on ne peut pas rencontrer certains besoins essentiels de nos habitants. C'est sans doute ce qui nous réunit ici.

En ce qui concerne la mobilité, j'avoue ressentir plus de circonspection. Pour les transports publics, et déduction faite des anciennes turbines — la STIB a été en effet « turbinée » un certain nombre de fois, — nous avons le sentiment d'assister à la croissance annuelle des crédits sans en voir toujours les effets sur le terrain. Je sais bien que la plupart de ces augmentations sont les conséquences directes de certaines dispositions du contrat de gestion. Je pense en particulier au mécanisme qui fait varier la dotation en fonction des résultats enregistrés par la STIB.

Néanmoins, il n'est pas tout à fait sain que le financement d'un opérateur dépende des mesures qu'il effectue lui-même sur son propre travail. Il me paraît donc indispensable de revoir ce système à l'avenir ou, du moins, d'objectiver les évaluations dont vont dépendre l'évolution de ces crédits. Finalement, c'est la STIB qui nous apprend ce qu'elle a fait ou a dû faire en fonction de nos recommandations et ce qu'il lui faut comme moyens supplémentaires. Le gouvernement doit reprendre davantage en main la gestion de ce pararégional qui, comme on l'a dit, représente la part la plus importante du budget. Je ne pense pas que cette situation ait beaucoup évolué depuis le début de la législature. On frôle le tiers du budget. Cela rend d'autant plus nécessaire la mise en œuvre de moyens de contrôle de la part de l'Exécutif.

Il est vrai que la STIB connaît actuellement un nouveau conflit social qui n'est pas encore réellement terminé. Je voudrais souligner une nouvelle fois, combien au-delà des questions de fond qui opposent les parties, l'attitude arrogante, pour ne pas dire provocatrice, de la direction générale est dommageable à ce service public. Ce n'est pas le caractère public de la STIB qui est ici en cause ni la compréhension que M. Flausch peut avoir de cette notion ! C'est tout simplement la capacité à gérer un conflit social dans une entreprise. Je ne connais pas beaucoup d'actionnaires qui toléreraient longtemps les invectives publiques d'un administrateur délégué à l'encontre des syndicats, au risque de rendre les points de vue de plus en plus inconciliables.

S'il ne peut être résolu en cette fin de législature, ce problème de direction devra l'être par le nouveau gouvernement. Il y a réellement un problème non pas de gestion en tant que telle, mais certainement un problème de dialogue au sein de la maison STIB. Là, il est de la responsabilité de la direction de maintenir le lien entre les organisations syndicales et elle-même, et partant de là, nous également puisque nous sommes les bailleurs de fonds.

Nous devons nous attacher réellement et de manière durable à faire en sorte que le climat social au sein de la STIB soit restauré. Le fait que vous soyez intervenu directement dénote quand même de l'existence d'une crise et d'une fracture beaucoup plus profondes, au-delà du problème soulevé, entre les travailleurs et la direction. Nous devons agir afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir, de cette manière en tout cas.

D'autres questions n'auront pas été entièrement résolues sous cette législature. Je pense tout d'abord au problème des finances communales. Certes, des efforts importants ont été consentis. En dehors du milliard du Lombard, on peut citer l'augmentation de la DGC, la croissance à 7 % de la part du Fonds spécial de l'aide sociale, la diminution de la part communale des contrats de quartiers, etc. qui sont autant de mesures décidées en faveur des communes.

Certaines mesures déjà décidées semblent prendre du temps pour se concrétiser. Je pense à la dotation pour le déficit des hôpitaux Iris et plus encore à la mise en place de la gestion centralisée des emprunts communaux. M. Sven Gatz évoquait le rôle des communes et de la région. A ce niveau, nous pourrions dégager un espace de capacité financière plus important au travers d'une centralisation; nous ne devrions pas nous en priver. Au niveau de la gestion des emprunts, ce ne serait pas une mauvaise chose, même si cela devait nécessiter chez certains gestionnaires communaux la prise en compte d'une réalité régionale. Nous assistons à un certain renouvellement des cadres dans les dix-neuf communes et bon nombre de mandataires communaux actuels sont conscients de la réalité régionale. On n'oppose donc plus les communes aux régions; les deux niveaux de pouvoir, qui sont complémentaires et non antagonistes comme je l'ai répété ici à de multiples reprises, ont bien été assimilés. Certes, l'ensemble de ces mesures positives a permis de repousser quelque peu dans le temps les prévisions catastrophistes — qui courent encore au vu du dernier rapport Dexia — dont nous avons pu prendre connaissance tout au long de la législature.

Les effets les plus lourds de la réforme des polices ont été retardés grâce ou à cause de l'insuffisance des effectifs par rapport au cadre. Si, demain, les cadres se remplissent comme c'est déjà le cas dans une zone de ma connaissance, cela aura des conséquences sur les budgets nécessaires pour faire fonctionner les zones de police.

Un autre domaine est censé nous exploser à tout moment à la figure : celui de la gestion des pensions au niveau des pouvoirs publics locaux. En effet, on n'y mesure pas encore totalement les effets négatifs de la réforme des polices, étant donné qu'immanquablement, on enregistre une diminution des recettes des dotations de pensions des communes, puisque les policiers font à présent partie de la zone. Par ailleurs, il faut continuer à verser les pensions des personnes retraitées. De plus, au niveau du personnel communal tant ouvrier qu'administratif, au sens strict, on connaîtra l'effet des engagements qu'on a pu réaliser dans les années 1960, moment où les communes se sont fortement développées. Or, le personnel s'achemine tout doucement vers l'âge de la retraite. Il va bien falloir assurer ces pensions. Or, à ma connaissance, on parle beaucoup de fonds de pension des communes, mais il n'y a pas un seul fonds de pension qui soit auto-suffisant. Les fonds de pension constitués par les communes permettent seulement d'atténuer quelque peu le coût annuel de la charge des pensions. Pour le reste, ce sont les budgets annuels des communes qui en supportent la plus grande partie.

Les conséquences de la libéralisation des secteurs du gaz et de l'électricité n'apparaîtront qu'en 2005. Voilà encore un enjeu important. Nous nous réjouissons qu'à l'initiative du secrétaire d'Etat, Alain Hutchinson, un mécanisme compensateur des droits de voirie soit inscrit dans un projet d'ordonnance qui devrait nous être soumis prochainement. Il nous revient qu'il est déjà déposé sur la table du Parlement. Au travers de ce mécanisme, nous réussirons pour ce qui concerne ce domaine à enrayer cette tendance lourde qui pèse sur nos communes. De toute évidence, elle ne le sera pas complètement. Ce sera certainement une des tâches prioritaires du prochain exécutif.

En tout état de cause, je ne crois pas que les effets d'annonce sur l'usage qui pourrait être fait de la tutelle à propos de l'une ou l'autre taxe communale apporte une véritable contribution au débat. C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la déclaration relative à la taxe sur les enseignes. En tout cas, pour avoir entendu un certain

nombre de mes collègues, ce matin, cette mesure ne semble pas avoir été bien accueillie, toutes formations politiques confondues. Nous étions surpris par l'annonce. Certes, les enseignes lumineuses représentent des recettes. Mais à travers la taxe, le but n'est pas seulement d'amener une recette, il est aussi d'exercer un contrôle et de respecter un certain nombre de règles. En effet, s'il est bien un domaine où l'anarchie est la plus totale où le RRU n'est pas respecté, c'est celui-là. Dès lors, que l'on commence tout d'abord par respecter les règles et que l'on donne aux communes les moyens de coercition par rapport aux prescriptions qu'elles sont censées faire respecter et ensuite, on pourra discuter de l'avenir de cette recette. Mais je ne pense pas qu'il faille placer la charrue avant les bœufs. Fixons d'abord un cadre strict pour le respect d'un certain nombre de règles et à ce moment, on pourra entamer la discussion. Il ne faut pas anticiper en la matière.

M. Olivier de Clippele. — Venez le soir dans mon quartier ! Il y fait très sombre !

M. Rudi Vervoort. — C'est parce que vous habitez un quartier résidentiel !

Cela dit, j'estime que les enseignes lumineuses font partie d'une vie. Elles animent un quartier commerçant. On aurait de nombreux souci à se faire dans certains quartiers s'il fallait y installer de telles enseignes !

M. Christos Doulkeridis. — Non, mais ce n'est pas non plus une politique du commerce que d'avoir une politique sur les enseignes lumineuses.

M. Rudi Vervoort. — Je n'ai pas dit cela !

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est pas l'enjeu fondamental de ce budget, Monsieur Vervoort !

M. Rudi Vervoort. — Je relève un élément factuel et rien d'autre.

Il y a quelques semaines, je regrettais l'absence dans votre déclaration de la moindre phrase relative au problème des finances communales. Dans l'exposé des motifs, on ne trouve guère plus. Fondamentalement, la problématique de l'évolution des finances communales constitue un élément majeur de l'avenir de notre région. Donc, on ne peut se contenter de quelques déclarations pour aborder cette problématique, car il s'agit de politiques qui pèsent très lourd dans notre budget régional. Cette problématique mérite un débat plus construit et plus global.

Un autre grand dossier qui ne trouvera vraisemblablement pas son épilogue sous cette législature est celui de la politique de l'eau. Je n'ai pas vu le projet d'ordonnance qui devra transposer les directives européennes sur l'organisation du secteur et le financement des investissements futurs dont la fameuse station nord reste encore, malgré les lois et les efforts de la Cour des comptes, grevée de lourdes incertitudes. Je ne reviendrai pas sur cette question, sans doute l'une des plus conséquentes en matière d'environnement pour nos concitoyens. Je ne pense pas que les derniers mois suffiront pour démêler un écheveau embrouillé depuis tant d'années. Certes, pour le PS, la question devra, au plus tard, être entièrement réglée dans la déclaration du futur gouvernement. Le risque est trop grand

de voir, en cas de nouveaux retards, retomber la facture sur les communes et partant, sur nos concitoyens.

Nous soutiendrons donc le présent budget, car à l'instar des précédents, il conforte les priorités du PS et poursuit l'exécution de la déclaration gouvernementale. Sans doute ai-je été trop optimiste en espérant que son adoption mette un terme définitif aux effets d'annonce et aux promesses préélectorales. Ce ne sera sans doute pas tout à fait le cas !

J'évoquais tout à l'heure l'usage quelque peu démagogique qui pourrait être fait de la tutelle. Néanmoins, la vérité des chiffres devrait permettre de confondre nombre de forfanteries, mais avant le temps des promesses vient le temps des bilans. Nous n'y sommes pas encore et l'action que le gouvernement pourra mener dans les prochains mois sur la base de ce budget, viendra encore enrichir notre future évaluation. Alors seulement et en fonction de ce que chacun aura pu réaliser, on pourra juger de la crédibilité des propositions de chacun pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous voici à moins de six mois des élections régionales.

Le gouvernement a beau prendre des précautions oratoires pour nous expliquer que le budget 2004 n'est pas — et je cite — un « budget électoral », il est des réalités qui trompent moins que les discours prononcés par les nombreuses éminences régionales.

Ainsi, qu'il s'agisse de MM. Simonet, de Donnea, Hutchinson, Tomas, etc., ils n'ont eu de cesse de se plaindre de la faiblesse des moyens de la Région bruxelloise pour justifier leur difficulté à relever les défis et les crises qui ébranlent notre région. C'était la faute, rappelons-nous, au sous-financement structurel de la Région bruxelloise.

Refrain connu.

Facile alibi.

Mais ne voilà-t-il pas qu'à six mois des élections, le gouvernement bruxellois assure pouvoir enfin relever les défis du Logement, de la Mobilité, de l'Emploi, de l'Expansion économique et de la Sécurité pour lesquels cette majorité, ce gouvernement, n'a que peu fait durant les quatre dernières années.

Ne voilà-t-il pas que de l'argent en suffisance vient d'être trouvé, par un simple claquement de doigts, permettant

— de relever les dépenses d'emploi de quelque 9 %,

— de promettre la création de 5.000 logements d'ici 5 ans,

— d'engager 800 contractuels subventionnés supplémentaires, ...

Si je n'avais un tant soit peu le sens des responsabilités, je proposerais que nous allions aux élections chaque année, puisqu'il semble qu'il faille voir dans cette échéance l'explication-miracle de ce nouvel

arrivage de moyens financiers complémentaires et celle tout aussi miraculeuse d'une profusion d'annonces de nouvelles politiques à mettre en œuvre ...

Le budget 2004 ne trompera personne.

Il s'agit moins d'un budget responsable que d'un gros portefeuille, rempli d'un nombre impressionnant de chèques, pour la plupart sans provisions et d'un gouvernement parti en campagne depuis six mois déjà.

Rien de plus.

Je reviendrai plus tard dans mon intervention sur certains détails de ces chèques sans provision que vous nous présentez aujourd'hui.

Mais je commencerai mon intervention sur un douloureux constat.

J'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il ne vous suffira pas de vous présenter aux électeurs en assurant ces derniers que les lendemains chanteront.

Vous aurez aussi, vous majorité violette, vous socialistes, vous libéraux,

M. Rudi Vervoort. — Et le FDF !

M. Benoît Cerexhe. — Oui et le MR ! Mais vous savez, le FDF compte tellement peu — on l'a encore vu hier dans le cadre de la discussion sur les bruits d'avions — que je considère qu'il n'existe plus, mais pour faire preuve d'honnêteté intellectuelle, je devrais dire le MR.

Vous aurez à présenter aux Bruxellois le bilan de vos neuf dernières années passées ensemble, de neuf années passées à vous stériliser l'un l'autre, quelque Ministre-Président que ce fût.

M. Marc Cools. — Le bilan est largement positif ! Voyez le PRAS !

M. Benoît Cerexhe. — Et bien, je vous attends sur votre bilan, Monsieur Ducarme ! Non sur votre propre bilan, mais celui de la cohabitation entre socialistes et libéraux, ici, à Bruxelles.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le bilan n'est pas si mauvais que cela.

M. Benoît Cerexhe. — La lecture de l'exposé général de votre budget contient à ce titre un certain nombre de réalités chiffrées qui doivent éclairer les Bruxellois sur les résultats, pour eux, pour leur bien-être, pour leur pouvoir d'achat, pour leur cadre de vie, de neuf années de mariage contre nature entre le MR et le PS.

En 10 ans, les Bruxelloises et les Bruxellois se sont appauvris. Et pas un petit peu. De près de 15 % en regard de la manière dont les Wallons et les Flamands ont vu leur train de vie croître.

Quel meilleur indicateur que celui-là pour juger des performances sur le terrain et dans le temps des politiques menées en Région bruxelloise pour tirer les habitants de notre région vers le haut ?

Il y a dix ans, le produit IPP perçu en Région bruxelloise représentait 10,05 % de la totalité du produit IPP dans le Royaume.

Depuis dix ans, ce rapport n'a cessé de diminuer et ne représentait plus que 9,04 % en 2002.

La dégringolade s'est accélérée en 2003, puisque nous sommes passés, pour la première fois, sous la barre des 9 %, à 8,88 %.

Cette chute est d'autant plus interpellante que de toutes les régions du pays, Bruxelles est celle qui a vu le nombre de ses habitants augmenter le plus rapidement.

Entre 1998 et 2003, soit sur six années, la Région de Bruxelles-Capitale a vu sa population croître de 4,08 %, alors que sur la même période, la population des deux autres régions du pays n'a augmenté que de 1,35 %.

Cette chute est confirmée par d'autres indicateurs, tout aussi noirs, comme l'Intervention de Solidarité Nationale (ISN), qui complète le financement des régions les plus pauvres.

Cette intervention est un bon baromètre de l'évolution d'une région par rapport aux autres entités fédérées de notre pays.

Or, l'Intervention de Solidarité Nationale est brusquement passée, pour Bruxelles, entre 2002 et 2003, de 57,6 millions d'euros à 103,7 millions d'euros.

C'est une augmentation sur une seule année de plus de 80 %. Du jamais vu depuis 1997, année à partir de laquelle Bruxelles est passée sous la moyenne nationale et Bruxelles bénéficie, à ce titre, de l'Intervention de Solidarité Nationale.

Autre indicateur : en dix ans, les revenus des Bruxellois ont crû jusqu'à deux fois moins vite que le revenu des habitants de Flandre.

Si l'on croise ces données avec l'évolution des prix (notamment du loyer et de l'accès à la propriété en Région bruxelloise) à Bruxelles, on comprend un peu plus encore le fossé qui s'est creusé en termes de pouvoir d'achat, sur ces dix dernières années, entre les Bruxellois et les habitants des deux autres régions du pays.

Par ailleurs, l'appauvrissement des Bruxellois face aux Flamands et aux Wallons ne peut s'expliquer par une quelconque baisse de l'activité économique dans notre région.

En effet, la part de la Région de Bruxelles-Capitale dans le PIB national est restée quasi constante entre 1996 et 2001, autour des 19 %.

Le bilan de votre action gouvernementale est là.

Pour nous, l'appauvrissement des Bruxellois sanctionne l'échec des politiques menées par la majorité socialiste-libérale depuis dix ans dans trois domaines :

— Primo, les politiques mal menées pour faire profiter davantage les Bruxellois de l'extraordinaire potentiel de développement que représente leur région. L'évolution des chiffres du chômage en sont une triste illustration.

— Secundo, les politiques mal menées pour garder et attirer à Bruxelles des habitants à revenus moyens. Nous regrettons qu'un certain nombre de politiques régionales importantes — notamment celle en matière de mobilité — soient davantage tournées vers l'amélioration du service aux navetteurs, moins vers les Bruxellois ...

M. Rudi Vervoort. — Nous avons toujours défendu l'idée que le développement du RER allait effectivement de pair avec une amélioration du service *intramuros*, sous peine d'obtenir un effet négatif. Nous n'avons rien dit d'autre.

M. Benoît Cerexhe. — Mais, nous n'en sommes nulle part ! C'est bien cela le problème ! Vous partagez le constat que je fais, à savoir que, hélas, nous n'en sommes nulle part.

M. Marc Cools. — La fréquentation de la STIB est en progression !

M. Benoît Cerexhe. — Tertio, l'appauvrissement des Bruxellois souligne l'échec régional en matière de lutte contre la dualisation de la population en Région bruxelloise.

Les Bruxellois ne sont pas les seuls à s'appauvrir, c'est aussi le cas de la région en tant qu'entité institutionnelle. Ce constat se marque de plus en plus fort au travers d'un certain nombre de manipulations comptables — je ne puis utiliser que ce terme — auxquelles vous vous livrez, Monsieur le Ministre, pour donner le change. Je citerai plusieurs exemples.

Le premier est la nouvelle opération de non-exécution de crédits préprogrammés. Dans votre budget 2003, vous aviez décidé d'inscrire une norme de non-dépenses afin de respecter la norme du Conseil supérieur des Finances. C'était une grande première en Région bruxelloise !

Vous nous annonciez donc un certain nombre de politiques à propos desquelles vous nous disiez, dès le départ, qu'une partie, à raison d'un coefficient de 0,7 %, ne serait pas exécutée. Aujourd'hui, dans le budget 2004, vous confirmez ce procédé et, de plus, vous l'amplifiez.

Vous aviez donc fixé cette norme à 0,7 %, comme je viens de le dire, et, à l'époque, nous avons souligné les dangers auxquels nous risquions d'être confrontés. Nous vous avons aussi dit que vous devriez augmenter ce coefficient de non-exécution en 2004 en raison d'un effet boule de neige. Nous avons raison puisque, de 0,7 %, nous passons aujourd'hui à 2 %. Vous pouvez d'ores et déjà annoncer aux Bruxellois que 2 % de votre budget ne seront pas exécutés.

Vous me répondez que 2 % ne représentent rien. Or, ils sont équivalents à un peu moins de 46 millions d'euros, Monsieur le Ministre, soit à peu près 75 % du budget de toute la politique du logement en Région bruxelloise.

Dans ces conditions, il devient bien difficile de « lire » le budget et de s'y référer, puisqu'à la lecture de l'ajustement 2003, on s'aperçoit que la non-exécution de 0,7 % n'est pas appliquée de manière linéaire sur tous les crédits.

A nos yeux, il conviendrait que la prochaine majorité présente, dès la mise en place du futur gouvernement régional, un budget « vérité », qui redevienne un véritable exercice comptable et prévisionnel.

Le deuxième élément est ce que j'appelle « les tripotages avec les chiffres », après avoir lu les déclarations de M. Vervoort dans la presse voici quelques semaines.

La meilleure manière de montrer des chiffres positifs est de mettre en place une comptabilisation qui masque la partie la plus sombre de la réalité. Vous profitez des nouvelles règles comptables européennes pour masquer aux Bruxellois une réalité financière beaucoup plus préoccupante que celle que vous voulez bien nous présenter.

Je ne donnerai qu'un seul exemple qui a d'ailleurs été souligné par la Cour des comptes lorsque celle-ci est venue en commission des Finances; je parle du budget 2003 ajusté. Pour cette année, le solde budgétaire net du budget 2003 ajusté s'établit à 311 millions d'euros, soit 12 milliards de francs belges, soit encore plus du triple du budget initial, comme l'a fait remarquer la Cour des comptes.

Mon troisième élément est le recours de plus en plus fréquent à des recettes *one shot* — M. Doulkeridis en a parlé tout à l'heure — sur lesquelles on ne pourra pas compter à l'avenir, nous le savons. Il s'agit notamment de la DLU, de l'opération FADELS, de certains montants dans le cadre des droits de succession dont nous ne disposerons que sur un seul exercice, de l'opération mainmorte, de la station d'épuration où, chaque année, vous inscrivez des crédits alors que vous savez pertinemment bien que vous ne les percevrez pas; mais tout cela vous permet de présenter un budget prétendument en équilibre.

Pour cette seule année 2004, nous avons comptabilisé quelque 84 millions d'euros de recettes sur lesquelles nous ne pourrions pas compter en 2005. Cela représente un peu moins de 5 % des recettes totales de la région.

Ce constat dressé, j'aimerais m'attarder quelque peu sur les accents particuliers — je reprends vos termes — que vous avez souhaité mettre en avant lors de la présentation de ce budget 2004.

Ma collègue Julie de Groote interviendra plus en détail tout à l'heure sur l'emploi. Permettez-moi néanmoins de vous dire notre étonnement et notre irritation à l'encontre des mesures annoncées par votre gouvernement; celles-ci touchant à la seule politique de l'Emploi, en oubliant la politique de développement économique de notre région. Je déplore que l'on n'envisage la création d'emplois dans notre région que par le biais du subventionnement de nouveaux agents publics. Je ne suis pas opposé à la création d'emplois publics, mais je constate aujourd'hui que la politique de l'Emploi menée par votre gouvernement se limite à la mise en place de 800 nouveaux agents subventionnés.

Or, les dépenses en matière d'emploi augmentent de 9 % en Région bruxelloise ...

M. Rudi Vervoort. — C'est bien ou ce n'est pas bien ?

M. Benoît Cerexhe. — Cette disposition ne résorbera qu'un pourcent du chômage dans une région qui, faut-il le rappeler, compte 80.000 demandeurs d'emploi inoccupés. Si vous considérez comme moi, Monsieur André, que ce gouvernement n'est pas suffisamment attentif au développement économique de notre région, ce que nous disons depuis des années, et ce que M. Picqué dit, peut-être aussi je voudrais quand même vous rappeler que la famille libérale ...

M. Christos Doulkeridis. — M. Picqué est parti.

M. Rudi Vervoort. — M. Picqué n'est pas qu'un homme du passé. J'ai lu récemment que d'aucuns estimaient qu'il avait, en son temps ...

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est pas nous qui avons dit cela.

M. Denis Grimberghs. — M. Picqué est parti, préparons l'avenir.

M. Rudi Vervoort. — Moi, je prépare l'avenir.

M. Eric André. — Nous aussi ! (*Rires.*)

M. Benoît Cerexhe. — Je voudrais vous rappeler, Monsieur André, que le MR-PRL et FDF compte aujourd'hui 27 parlementaires. Il est vrai qu'on ne les voit pas beaucoup, mais ils représentent cependant les deux-tiers de cette majorité. Et vous venez humblement nous avouer ici à la tribune de ce Parlement que, depuis cinq ans, que ce soit en matière de fiscalité où vous avez aussi « fait votre cirque » pendant un certain nombre d'années — je ne reviendrai pas sur le pourcentage d'agglomération que vous avez promis de supprimer depuis 1995 — ou que ce soit aujourd'hui sur les accents à mettre au niveau du développement économique ...

M. Marc Cools. — Vous dormez chaque fois que l'on vote un abaissement de la fiscalité !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous oubliez l'abaissement des droits d'enregistrement.

M. Benoît Cerexhe. — Force est de constater que dans ce gouvernement, l'influence socialiste est plus importante que l'influence libérale. Elle est disproportionnée par rapport à leurs représentativités respectives.

M. Rudi Vervoort. — Cela me convient tout à fait. J'espère même que nous serons plus de treize après le mois de juin prochain.

M. Christos Doulkeridis. — A quoi ça sert, le MR ?

M. Benoît Cerexhe. — J'en arrive au deuxième volet, la politique sportive. La lutte entre les uns et les autres en cette matière aura été l'événement de l'été. Allait-on donner des subventions au Sporting d'Anderlecht, au Brussels ou, comme certains le souhaitaient, aux petites infrastructures sportives ?

M. Ducarme, M. Smet et vous-même, Monsieur Vanhengel, avez tous utilisé régulièrement le sport comme vitrine de votre politique à venir ... et comme un argument électoral de choc.

La présentation du budget 2004 est l'occasion de remettre ses déclarations en perspective avec les réalités chiffrées.

Vous nous dites, dans votre exposé général, Monsieur Vanhengel, que « le gouvernement a décidé de doubler les moyens qu'il met à disposition des communes en vue de les aider à développer leurs infrastructures sportives.

L'objectif est de faire de la Région de Bruxelles-Capitale une région modèle dans tous les domaines sportifs ».

J'ai envie de dire bravo ! Cependant, quand je confronte votre déclaration à la réalité budgétaire, je suis assez surpris. Il y a, en 2004, quatre millions d'euros inscrits comme crédits.

Mais vous péchez par omission, Monsieur le Ministre car vous oubliez de dire :

— primo, que le gouvernement, a, dans son ajustement budgétaire 2003, réduit de 20 % les crédits destinés à la politique sportive, les faisant passer de 2,5 millions d'euros à 2 millions d'euros ;

— secundo, que les moyens budgétés en 2004 sont inférieurs à ceux prévus aux budgets 2000, 2001 et 2002.

Donc, on fera moins en 2004 qu'en 2000, 2001 et 2002, tout cela alors que ce dossier a fait le show de l'été !

Evoquons à présent le troisième volet, le logement.

Mon collègue, Michel Lemaire, interviendra plus précisément sur cette problématique. Mais je vous ferai remarquer que le gouvernement, malgré les beaux discours sur l'état de crise du Logement en Région de Bruxelles-Capitale, a décidé de reporter à l'année prochaine au plus tôt — sans garanties et ... après les élections régionales et la signature d'un nouvel accord de gouvernement — ...

M. Rudi Vervoort. — Qui va s'opposer à cela ?

M. Benoît Cerexhe. — Je n'en sais rien. En tout cas, pas nous. S'il y a bien un groupe qui, depuis cinq ans, fait preuve de détermination à cet égard, c'est bien le nôtre.

M. Denis Grimberghs. — Peut-être que ceux qui se sont opposés à sa présence dans ce budget s'y opposeront aussi la prochaine fois.

M. Benoît Cerexhe. — Vous avez donc décidé de reporter les bénéfices de l'opération FADELS, à savoir 20 millions d'euros.

Plutôt que d'affecter dès à présent ces moyens à des politiques urgentes en matière de logement, le gouvernement a choisi de les utiliser pour équilibrer son budget. C'est la réalité. Et cet ajustement est, à nos yeux, totalement inacceptable alors que Bruxelles traverse une importante crise en matière immobilière, locative et de logement social.

Nous avons donc déposé, avec nos collègues Ecolo, un amendement permettant de créditer à concurrence de 330 millions de francs belges pour le paiement d'« allocations-loyer » à certaines catégories de Bruxellois en attente d'un logement social.

Vous aurez ainsi tout loisir de joindre le geste à la parole, vous qui avez récemment affirmé votre intérêt pour cette mesure.

M. Rudi Vervoort. — Moi, je ne me contente pas de poser un geste. J'ai besoin de résultats.

M. Denis Grimberghs. — Votez notre amendement et vous aurez des résultats !

M. Rudi Vervoort. — Quelles garanties avons-nous que les Bruxellois qui vivent dans la précarité pourront bénéficier de votre amendement ?

M. Denis Grimberghs. — C'est votre secrétaire d'Etat qui le mettra en œuvre.

Pourquoi ? M. Hutchinson n'est pas prêt ?

M. Rudi Vervoort. — Vous savez bien que nous ne maîtrisons pas l'ensemble des compétences en cette matière.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Et quand nous demandons le contrôle des loyers ? Le CDH s'oppose au contrôle des loyers, qui est pourtant une mesure indispensable pour éviter que l'allocation-logement ne fasse que remplir les poches des bailleurs.

M. Christos Doulkeridis. — Le contrôle des loyers au niveau fédéral était dans la déclaration du Ministre-Président du mois de septembre.

M. Eric André. — Monsieur Doulkeridis, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas une mesure d'accompagnement nécessaire à l'allocation-loyer.

M. Christos Doulkeridis. — Alors, vous pouvez la voter ici.

M. Eric André. — Je constate que les deux signataires de l'amendement ne sont pas d'accord sur les modalités d'accompagnement. Cela m'amène à demander, avec M. Vervoort, qu'il y ait une discussion en commission sur les modalités avant de voter toute allocation et toute affectation budgétaire.

M. Christos Doulkeridis. — On peut l'adopter comme tel.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ce budget 2004 est le dernier de cette législature.

Les articles comptables, les potions magiques qu'il contient viennent finalement sanctionner une méthode que les Bruxellois ont hélas trop eu l'occasion de subir depuis 1995.

Face aux défis fondamentaux que notre région doit relever — 21 % de chômage, la crise du logement, la congestion automobile, une insécurité grandissante ... — Bruxelles a besoin d'être gérée et

gouvernée. Plus que jamais, Bruxelles a besoin d'un gouvernement qui agit dans un souci d'efficacité et non de personnalités politiques en représentation, comme nous l'avons vécu ces derniers mois, tout juste intéressées à vendre leur marchandise aux Bruxellois et aux Bruxelloises. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, deze begroting is de laatste van de huidige legislatuur. Dit is dus een ideaal evaluatiemoment : een gelegenheid om vast te stellen waar vooruitgang geboekt wordt en waar niet, en vooral ook om te kijken naar de uitdagingen die nog voor ons liggen. Graag wil ik hier eerst een aantal algemene beschouwingen geven over de begroting en het beleid, om dan te besluiten met twee bijzondere aandachtspunten, namelijk huisvesting en veiligheid.

(*De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

(*M. Marc Cools, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

De begroting 2004 bouwt verder op het beleid van de voorbije jaren.

Ik denk dat niemand zal tegenspreken dat een van de beleidsdomeinen waarop in de huidige legislatuur de meeste vooruitgang werd geboekt dat van het openbaar vervoer is. Het aantal reizigers van de MIVB stijgt. Het gratis openbaar vervoer voor ouderen werd ingevoerd en kent een groot succes. De minister van Openbare Werken en Vervoer zorgde ervoor dat de tarieven voor degenen die niet gratis rijden, sociaal blijven. En er is sterk geïnvesteerd in de kwaliteit van het openbaar vervoer. De CD&V-fractie stelt met genoegen vast dat ook in de nieuwe begroting 2004 verder geïnvesteerd wordt in het openbaar vervoer.

Ik zou hierbij toch ook twee kanttekeningen willen maken.

Ten eerste is het belangrijk dat we in de toekomst nog sterker investeren in de kwaliteit van het openbaar vervoer. We hebben niet alleen *meer*, en *meer toegankelijk*, openbaar vervoer nodig, maar vooral ook een nog *beter* openbaar vervoer. Kwaliteit is het voornaamste element om nog meer mensen uit hun auto's te halen en te bekeren tot het openbaar vervoer. Met kwaliteit bedoel ik hier niet alleen nieuwe en comfortabele metrostellen, trams en bussen en vernieuwde en meer aantrekkelijke metrostations. Dat zijn belangrijke elementen van kwaliteit en we stellen vast dat daarin zeker geïnvesteerd wordt. Maar kwaliteit wordt ook sterk bepaald door andere factoren zoals snelheid en betrouwbaarheid, — bijvoorbeeld via meer openbaar vervoer in eigen bedding —, en door veiligheid. In *De Standaard* van 15 december stond nog een alarmerend artikel over het toenemende geweld in de metro en het gevoel van machteloosheid van de MIVB-agenten. Ik wil de zaak hier niet dramatiseren. Maar evenmin mogen we een dergelijk probleem onder de mat vegen. We moeten sterker investeren in de veiligheid op het openbaar vervoer.

Een tweede kanttekening is dat het openbaar vervoer een bijzonder zware financiële last is voor ons geweest en dus ook voor de

Brusselse belastingbetaler. We moeten met lede ogen vaststellen dat een steeds groter gebruik van het Brussels openbaar vervoer moet worden gefinancierd door een krimpende Brusselse basis van belastingbetalers. Dit is op termijn niet houdbaar en het wordt tijd dat we op zoek gaan naar nieuwe, innovatieve manieren om deze financiële last beter te spreiden.

Niet alleen op het vlak van de mobiliteit heeft deze regering veel en goed werk geleverd. Er werd bijvoorbeeld ook een voluntaristisch beleid gevoerd inzake de huisvesting maar vooral dan inzake de sociale huisvesting. Daarin werd en wordt fors geïnvesteerd. Toch blijven we hier voor zeer belangrijke uitdagingen staan, waarop ik zo dadelijk terugkom.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft in de voorbije jaren ook heel wat achterstand inzake monumentenzorg opgelopen. Op dit beleidsdomein zou ik de bevoegde staatssecretaris toch ook willen aanmoedigen om volop gebruik te maken van alle expertise die terzake aanwezig is op het terrein. Het komt mij bijvoorbeeld voor dat er onvoldoende een beroep gedaan wordt op het Sint-Lukasarchief en dat het belangrijke werk van die instelling onvoldoende aandacht krijgt vanwege de gewestelijke overheid. Ik pleit ervoor om alle actoren die begaan zijn met het Brussels erfgoed, bij de monumentenzorg te betrekken, ook het Sint-Lukasarchief. Er zijn ook beleidsdomeinen waarop er onvoldoende vooruitgang werd geboekt. Ik denk hier vooral aan de werkgelegenheid. Niemand ontkent dat de uitdagingen op dit vlak in Brussel zeer groot en moeilijk zijn. Er zijn heel wat factoren die voor extra-moeilijkheden zorgen (veel laaggeschoolden, kansarmen, enzovoort.). Dit maakt een oplossing van het werkloosheidsprobleem niet eenvoudiger. Maar het is ook des te meer reden om wat minder nadruk te leggen op het investeren in het beheer van het werkloosheidsprobleem en wat meer voluntarisme aan de dag te leggen in het zoeken naar nieuwe, flexibele oplossingen. Als er teveel laaggeschoolden zijn, dan moet men daar niet in berusten maar wel beter samenwerken met de gemeenschappen die bevoegd zijn voor beroepsopleiding. Als er teveel ééntaligen zijn, dan moet men daar niet in berusten, maar wel beter samenwerken met de gemeenschappen die bevoegd zijn voor onderwijs. En als er bijvoorbeeld via de dienstencheques nieuwe instrumenten aangereikt worden, dan moet men die niet verdrinken in bureaucratische regels, maar er maximaal gebruik van maken. We zijn verheugd dat we gisteren eindelijk een gunstig teken gekregen hebben over de toepassing van de dienstencheques in Brussel. In ieder geval moeten we alles in het werk stellen om de onaanvaardbaar hoge werkloosheidsgraad in Brussel te doen dalen.

Samengevat : er is op heel wat beleidsdomeinen vooruitgang geboekt en deze begroting 2004 geeft aan dat de regering ook in het komende jaar haar werk zal verderzetten. Ze kan daarvoor op onze steun rekenen.

Graag wil ik nu nog even twee belangrijke aandachtspunten voor het toekomstig beleid onderstrepen, namelijk huisvesting en veiligheid.

Het huisvestingsbeleid is volgens de CD&V-fractie één van de grootste uitdagingen voor ons gewest. Er zijn op dit vlak reeds belangrijke inspanningen geleverd. Het vijfjarenplan van de regering om 3.500 bijkomende sociale woningen en 1.500 middelgrote woningen te bouwen is een goede eerste stap. Maar er is meer nodig, zeker om ervoor te zorgen dat er binnen ons gewest een voldoende sociale mix

behouden blijft. Wij willen een tweesporenbeleid dat zowel zorgt voor voldoende sociale huisvesting als voor voldoende betaalbare woningen voor middeninkomens. De CD&V-fractie heeft daartoe concrete voorstellen geformuleerd.

Eenzijds willen we, net als sommige andere fracties, een huurtoelage instellen voor mensen met een bescheiden inkomen, die geen plaats meer vinden in de sociale huisvesting. Vermits er een nijpend tekort is aan sociale huisvesting, willen we via de huursubsidie het mogelijk maken ook de privé-huurmarkt in te schakelen. Ik mag er mevrouw Mouzon op wijzen dat ons voorstel geen perfied effect heeft. Het voorkomt namelijk dat eigenaars zich verrijken ten koste van sociale huurders. Uiteraard mag de huurtoelage de overheid niet van haar taak ontslaan om meer sociale woningen aan te bieden. De sociale woningen moeten overigens beter over het gewest worden gespreid. Een huursubsidie kan een snelle, flexibele oplossing bieden voor een deel van het probleem. De regering heeft positief gereageerd op de voorstellen die in de commissie werden besproken. Naar verluidt zal de regering met een eigen voorstel komen. Voor ons is een regeringsvoorstel goed, als het maar snel vooruit gaat. Ik wil hier nogmaals onderstrepen dat voor ons de huurtoelage toegespitst moet blijven op die inkomensgroepen die normaal in aanmerking komen voor de sociale huisvesting. Voor CD&V moet het systeem niet worden uitgebreid tot de middeninkomens.

Een zo mogelijk nog groter probleem dan de sociale huisvesting is dat van de betaalbare huisvesting voor de middeninkomens. Dat is een probleem dat nog groter zal worden met de uitbreiding van de Europese Unie en de instroom van bijkomende EU-ambtenaren, lobbyisten, nationale en internationale vertegenwoordigers enzovoort. Studies tonen aan dat de huisvestingsmarkt, en in het bijzonder die van de woningen voor middeninkomens, hierdoor nog verder ontwricht dreigt te worden. Nu al worden de prijzen voor woningen opgedreven in afwachting van de komst van meer Europeanen. Het gevolg is dat nog meer middeninkomens uit de stad worden verdreven en dat de dreiging van een gepolariseerde samenleving nog toeneemt. Mensen met een middeninkomen zijn veel flexibeler dan arme mensen. Nog te veel gezinnen met een middeninkomen verlaten de stad. Dat is een trend die we kost wat kost moeten tegengaan.

Toch wil ik de EU en de Europeanen daarvan niet de schuld geven. Ik blijf erbij dat de EU-uitbreiding en de aanwezigheid van de EU in Brussel positief zijn. Maar dat stelt ons ook voor problemen die we moeten aanpakken. Ik heb dan ook een voorstel van resolutie ingediend voor maatregelen die de markt voor de middelgrote koopwoningen ondersteunen. Het aanbod moet sterk worden opgetrokken, onder meer via de opgedreven inspanningen vanwege de GOMB. Duizend bijkomende woningen voor middeninkomens per jaar. Dat moet ons streefdoel zijn. De GOMB kan dat aan. Het is een kwestie van middelen. Dat dat de financiële draagkracht van het gewest te boven gaat, besef ik. Toch moeten we maximaal doen wat we kunnen. Daarnaast moeten we ook de federale regering voor haar verantwoordelijkheid plaatsen. Die moet ook met extra middelen over de brug komen voor het huisvestingsprobleem dat gedeeltelijk het gevolg is van de internationale rol die Brussel voor ons land vervult. Ook de Europese Unie moet worden aangesproken. Ik lees in de pers dat de Europese Commissie aanmerkingen heeft bij de architectuur in de Europese wijk. OK, laat hen hun inbreng doen, maar ook financieel en ook ten bate van de Brusselaars.

Ik hoop dat de Brusselse regering in dit dossier actief zal optreden en een voluntaristische koers zal kiezen.

Ten slotte wil ik nog iets zeggen over een ander belangrijk probleem in ons gewest, namelijk dat van de veiligheid. Ik stel met voldoening vast dat steeds meer politici erkennen dat het veiligheidsprobleem een sterke sociale dimensie heeft. Zaak is om er nu ook iets aan te doen. De Minister-President heeft aan de pers laten weten dat hij voluntaristisch wil handelen ondanks de beperkte bevoegdheden van het gewest. We juichen die voluntaristische houding toe en wachten vol ongeduld op zijn concrete initiatieven.

In het bijzonder zou ik hier willen pleiten voor doorgedreven actie op twee terreinen.

Ten eerste is er de preventie. Wat gaat men bijvoorbeeld doen met de vele jongeren die doelloos langs de straten lopen? Daar komen moeilijkheden van. Daarom moeten we het schoolverzuim noch krachtiger aanpakken. Het gewest heeft op dat vlak initiatieven lopen. We hopen dat ze in de toekomst effectiever zullen blijken. Wellicht moet nog creatiever worden opgetreden. Ook de initiatieven om winkeliers te betrekken bij misdaadpreventie, bijvoorbeeld via een alarmsysteem, moeten worden voorgezet. Wellicht denkt de Minister-President nog aan andere zaken. We zouden graag weten wat hij wil gaan doen.

Ten tweede slachtofferhulp en repressie. De politiehervorming heeft in de ogen van velen geleid tot minder in de plaats van tot meer politieaanwezigheid in hun buurt. Er moeten dringend, maar in overleg met en tussen alle politiezones en gemeenten, meer wijkpolitieagenten worden ingezet. Alleen zo kan er snel en effectief hulp worden geboden aan slachtoffers en kordaat worden opgetreden tegen misdadigers. De aanwezigheid van een wijkagent werkt preventief. Dat is al langer bekend.

Ik weet dat het gewest geen politiebevoegdheid heeft. Maar het heeft wel een politieke verantwoordelijkheid. En bovendien gaat het hier om een problematiek die essentieel is voor de bevolking en vooral voor de groep van de zwakkeren. We verwachten dus ook daarvoor een voluntaristische opstelling. Zoals de Minister-President de bedelarij van kinderen wil aanpakken, wat ik toejuich, moet hij ook politiek optreden voor meer veiligheid in de straten van Brussel en alle betrokkenen bijeen brengen om een effectieve oplossing te vinden.

Tot slot wil ik zeggen dat de CD&V-fractie haar vertrouwen in de regering bevestigt en haar aanmoedigt om met de begroting ook in 2004 zo goed mogelijk te werken voor alle Brusselaars.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, het Vlaams Blok zet grote vraagtekens bij de zaken die in deze begroting als prioritair naar voren worden geschoven.

Dat werkgelegenheid prioriteit nummer één is, daar hebben we uiteraard geen enkel bezwaar tegen, integendeel. De werkloosheidscijfers in het Brussels Gewest zijn schrikbarend hoog. De regering verwijst hiervoor uiteraard graag naar de economische recessie. En ja, dat is natuurlijk ook een reden waarom de werkloosheid zo hoog ligt.

Dat, samen met het verschrikkelijke wanbeleid van deze regering, die er op vlak van tewerkstelling absoluut niets van bakt.

Liberalen en socialisten leggen met het amalgaam dat ze vormen, een incompetentie aan de dag die vooral tot uiting komt in het werkgelegenheidsbeleid. Een bewijs daarvan is het beleid rond de dienstencheques.

Sedert de hervorming van het systeem van dienstencheques in 2003, en de heropstarting ervan in mei 2003 werden reeds meer dan 100.000 diensten verkocht, echter bijna uitsluitend in Vlaanderen. In Brussel kan het systeem gewoonweg niet werken, omdat bedrijven die zich willen laten inschrijven in het systeem gewoonweg niet erkend geraken. De erkenningsprocedure in dit gewest is veel te complex en veel te ondoorzichtig. Blijkbaar haalt deze regering nog steeds de mosterd bij haar ideologische broeders, de bureaucratische regimes uit het Oostblok ten tijde van de Koude Oorlog. Nochtans verklaarde minister Tomas op de persconferentie van 31 maart 2003: « De toepassingsmodaliteiten dienden dus zo eenvoudig mogelijk te zijn. ».

Quod non, echter. Hoewel de nood aan banen in het gewest zeer groot is — 90.000 werkzoekenden, een werkloosheidsgraad van bijna 25 % — maakt men in Brussel de erkenningsprocedure extra lastig, zodat het systeem er niet van de grond komt. Dit toont overduidelijk de incompetentie van het Brussels tewerkstellingsbeleid.

Tweede opmerking hierbij is dat in tegenstelling tot in Vlaanderen er in Brussel alleen OCMW's, vzw's, ziekenfondsen, PWA's en schoonmaakbedrijven zich met dienstencheques mogen laten uitbetalen. In Vlaanderen werden ook de uitzendkantoren ingeschakeld. Nochtans zou het in ieders belang zijn mochten alle mogelijke circuits benut worden, dus ook uitzendkantoren. Het uitsluiten van de uitzendkantoren in het Brussels Gewest gebeurde trouwens op aandringen van de vakbonden, die daarmee nog maar eens bewijzen dat ze de werkgelegenheid geen dienst willen bewijzen.

Op het vlak van werkgelegenheid wordt ook nog eens de aandacht gevestigd op de taalcheques. Maar wanneer zal deze regering eens de aandacht vestigen op het feit dat veel personeel in bijvoorbeeld ziekenhuizen, maar ook in andere openbare diensten, nog steeds centalig Frans is. Dat druist in tegen de taalwetten in dit land die, moet ik het nog eens herhalen, van openbare orde zijn. Wanneer zal de regering er de aandacht op vestigen dat ze wat betreft het taalbeleid bij aanwervingen een ronduit inciviek beleid voert?

Ander aandachtspunt in de begroting is de verdere uitbouw van het openbaar vervoer in Brussel, en een voortzetten van de inspanningen voor het GEN, het Gewestelijk Expresnet. Nu is het intussen duidelijk dat het GEN de stadsvlucht uit Brussel gewoon verder in de hand zal werken. *De Morgen* van 7 november 2003 meldde « Volgens een effectenstudie voor lijn 161 van het GEN zou de heraanleg van die lijn alleen al 12.000 Brusselaars naar de Rand buiten Brussel doen verhuizen ». Studie uitgevoerd door *Aménagement* in opdracht van de NMBS. Zo hoort u het ook eens van anderen. Het Vlaams Blok zegt dat al jaren. Daarenboven is het opvallend dat bij het GEN enkel radiale assen worden ingelegd van de brede Rand naar het centrum van Brussel. Een groot deel van de pendelaars werkt nochtans in de Vlaamse Rand en veel verplaatsingen beperken zich tot dat gebied. Een eenzijdige uitbouw van radiale assen is dus onzinnig en versterkt zelfs de druk omdat men voor verplaatsingen van de ene

randgemeente naar de andere over Brussel moet gaan. Het GEN is een geldverslindend monster — het zou gaan om een bedrag tussen 73 en 85 miljard frank — dat zijn doel volledig voorbijschiet en integendeel zelfs tot een versterking van de verkeersstroom naar de stad zal leiden, en dat ook bij exploitatie zwaar verlieslatend zal zijn. Vijf miljard frank per jaar — zo berekende het kabinet van minister Durant — zou de exploitatie per jaar kosten. En dat alles terwijl het Brussels Gewest momenteel reeds over 28 treinstations beschikt waarvan velen verwaarloosd worden of zelfs niet eens in gebruik zijn. Een eerste logische stap zou zijn een optimaal gebruik van de bestaande infrastructuur. Die kritiek wordt trouwens ook geformuleerd door de Bond Beter Leefmilieu. Ook op het vlak van mobiliteit wordt het beleid dus gekenmerkt door incompetentie.

De regering trekt ook maar liefst 24,7 miljoen euro uit voor de Brusselse ziekenhuizen om hun dienstverlening te garanderen. Over welke dienstverlening hebben we het ? De dienstverlening waarbij Vlamingen die zich aanmelden in een Irisziekenhuis de keuze hebben tussen Frans praten of oprotten ? De Irisziekenhuizen in Brussel overtreden al jarenlang op de meest flagrante manier de taalwetgeving. Deze regering zou eindelijk eens het lef moeten hebben om te eisen dat de wetten van openbare orde worden nageleefd vooraleer er met extra centen over de brug wordt gekomen. Maar zulks gebeurt gewoonweg niet. Is dat een blijk van incompetentie of van manifeste onwil om de wet te doen naleven ?

De regering kondigt voor 2004 ook een actieplan aan inzake buitenlandse handel. En dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest niet al te kieskeurig is wat betreft haar handelspartners, is wel duidelijk. Het gewest kiest tot handelspartner net die landen die uitblinken in het overtreden van mensenrechten, inrichten van werkkampen voor politieke tegenstanders en vermoorden van andersdenkenden. Een greep uit het aanbod : Cuba, waar de communist Castro als een ware dictator de plak zwaait, China, waar andersdenkenden in kampen worden gestoken, of de Socialistische Republiek Vietnam, een waar arbeidersparadijs waar politieke tegenstanders van de rode ideologie openbaar worden geëxecuteerd. Dat zijn de geprivilegieerde handelspartners van het Brussels Gewest. Dat zijn de partners van de leden van de meerderheid die denken dat ze het morele en democratische geweten van het land zijn. Daarenboven is het zo dat de Brusselse handelsattachés voornamelijk samenwerken met AWEX en niet met Export Vlaanderen. Nochtans is Vlaanderen wat betreft export een gekende en gewaardeerde handelspartner in het buitenland. Wij stellen echter vast dat de relaties tussen Export Brussel en de AWEX veel hechter zijn dan die tussen Export Brussel en Export Vlaanderen.

Samen met de keuze van de handelspartners van het gewest lijkt het er dus inderdaad meer en meer op dat efficiëntie en slagkracht de baan moeten ruimen voor een doelbewuste politiek om Brussel naar het buitenland toe te laten overkomen als een eentalig francofoon gewest, en om de banden tussen de landen uit de francophonie onderling te verstevigen. Ook in dit dossier is incompetentie het sleutelwoord van het beleid.

De regering wil trouwens ook de buitenlandse investeringen in het gewest aanmoedigen, en het economisch imago van het gewest wat opkrikken. Hoe ze dit denkt te combineren met haar regelrechte boycot van de luchthaven te Zaventem, die onontbeerlijk is voor het economische leven in Brussel, is nog maar zeer de vraag. Of zou ook hier incompetentie het sleutelwoord zijn ?

Nog in dat kader wil het gewest ook een promotiecampagne voeren om haar imago op te poetsen. We lezen in de toelichting dat het gewest in toenemende mate kredieten zal gebruiken om bij te dragen tot het creëren van omstandigheden om belangrijke projecten of evenementen met een Europese of mondiale aantrekkingskracht plaats te laten vinden. In de praktijk komt het er dus op neer dat met geld van Jan Modaal Brussel weer eens zal worden gepromoot als francophone stad. Want wie wordt er ingeschakeld om Brussel te promoten naar de internationale gemeenschap toe ? De francofiële bourgeoisclub van het Verbindingsbureau Brussel-Europa, die op dat stuk al enkele pluimen heeft verdiend.

Even terloops ... welke fantast heeft eigenlijk de tekst van de algemene toelichting opgesteld ? Echt waar, die tekst is soms gewoon hilarisch ! Pagina 132 : Brussel, de drijvende kracht achter de Europese eenmaking. Gewoonweg hilarisch !! Gelukkig voor deze regering is groothedswaanzin niet dodelijk. En op dezelfde bladzijde lezen we : « De toetreding van 10 nieuwe lidstaten tot de Unie is een gebeurtenis die op gepaste wijze moet gevierd worden. ». Wel, de gezagsdragers in dit gewest kennende mag voor dergelijke viering geld geen probleem zijn. En de gezagsdragers in dit gewest kennende mag deze viering uiteraard niet gericht zijn op de autochtone bevolking van Brussel. Daarom, volledig in de geest van de gezagsdragers van dit gewest, volledig in de geest van vorige feestelijkheden omtrent Europa, stel ik voor dat de regering op zoek gaat naar de laatste Brusselse volksbuurt; om er dan gezellig wat pletwalsen en bulldozers op los te laten, en er een woestijn van glas en beton van te maken, tot meerdere eer en glorie van de Europese Unie, haar hoofdstad, en de eigen portefeuille van haar ministers.

In de inleiding van de begroting staat te lezen dat een begroting geen verkiezingspamflet is. Maar goed dat het erbij staat, want we hadden wel eens anders kunnen denken.

Als deze begroting geen verkiezingspamflet is, wil dat dan zeggen dat de centen voor de zogenaamde werkgroep ter bevordering van de democratische waarden worden ingetrokken ? Want deze werkgroep heeft maar één doel, en dat is campagne voeren tegen de Vlaamse oppositie in dit gewest. Het doel van deze werkgroep is om in de beste — of slechtste — communistische en fascistische traditie de verkiezingen te vervalsen. De verkiezingen te vervalsen door met belastinggeld doelbewust campagne te voeren tegen de stem van de oppositie.

Via via vernemen we dat een grootscheepse campagne is opgestart om de oppositie in dit Parlement in een slecht daglicht te plaatsen.

We stellen ook vast dat de begroting voor veiligheid bij de MIVB is gestegen. Hoewel de Brusselse metro volgens de minister zowat de veiligste ter wereld is, waar dus waarschijnlijk geen dames worden vermoord omwille van een paar euro, of waar dus waarschijnlijk geen Afrikaanse jongerenbendes huishouden, vindt de minister het toch nodig om het budget voor veiligheid op te trekken. We kunnen alleen maar hopen dat het geld ditmaal niet wordt besteed aan observatiecamera's die niets observeren omdat ze nooit aanstaan. Het zou alleszins levens kunnen redden in de metro waar zagezegd nooit iets gebeurt. Uit de begroting blijkt dat onder meer steun wordt uitgetrokken voor het initiatief « *Carrefour Jeunes Africains* », een initiatief van enkele Afrikaanse moeders die het bendegeweld van Afrikanen de kop wil indrukken. Op zich kunnen wij zulks natuurlijk alleen maar toejuichen, ware het niet dat wanneer de politiek de

nodige moed aan de dag zou leggen ze ervoor zou kunnen zorgen dat de jongerenbendes keihard worden aangepakt door de politie. Initiatieven als « *Carrefour Jeunes Africains* » zijn uiteraard goedbedoeld; maar zouden overbodig zijn wanneer de gevestigde machtspartijen hun politiek-correcte oogkleppen zouden afdoen en de problemen van de grootstad zouden willen zien, en er ook naar handelen.

Toch merken we beterschap. Enkele jaren geleden stelden de traditionele partijen het nog voor alsof het onveiligheidsgevoel alleen maar in de geesten bestond en niet beantwoordde aan een realiteit. Alleen het « *vermeende* » onveiligheidsgevoel moest worden aangepakt. Vandaag erkent ook mevrouw Grouwels dat er een groot veiligheidsprobleem is in Brussel en vraagt ze er terecht veel aandacht voor. Het is zelfs zover gekomen dat voorstellen van het Vlaams Blok worden overgenomen. Volgens *Het Laatste Nieuws* van 9 december zal Minister-President Ducarme de avondklok instellen in sommige Brusselse gemeenten. Dat idee stond ook al in het wetsvoorstel van volksvertegenwoordiger Filip De Man van het Vlaams Blok. Die evolutie in de geesten juichen we natuurlijk toe. We hopen dat het niet bij woorden blijft.

Ik stel ook vast dat er veel middelen worden uitgetrokken voor preventie. Helaas, nog te weinig voor repressie. We roepen de regering dan ook nogmaals op om daar werk van te maken.

Met de uitvoering van het taalhoffelijkheidsakkoord is de regering in een grijze zone terechtgekomen. Dat geeft veel rechtsonzekerheid voor de personeelsleden en belet een correcte dienstverlening aan de burger. Ik hoor dat collega Gatz geen oplossing meer verwacht voor de verkiezingen. Het Vlaams Blok zou graag zien dat het probleem nog voor de verkiezingen wordt opgelost.

Ik verneem dat minister van Binnenlandse Zaken Patrick Dewael vanmiddag in de Kamer heeft gezegd dat van de 220 nieuw aangevoren politieagenten slechts 10 een examen kennis van de tweede landstaal hebben afgelegd. Volgens de wet zouden de 220 dat examen moeten hebben afgelegd. Is het dat wat de regering wil? Een politiekorps dat eentalig Franstalig is en dus niet in staat is om een belangrijk deel van de bevolking in het gewest ten dienste te staan. Wees gerust, de afstraffing komt wel op 13 juni 2004.

Ik besluit. We hebben hier de mooie beloftes gehoord die we ook al gehoord hadden toen Minister-President Ducarme een paar maanden geleden zijn regeringsverklaring voorlas. De mooie beloftes die hier elk jaar weer worden herhaald, worden nooit hard gemaakt.

Het Vlaams Blok zal de voorliggende begroting niet goedkeuren en we kunnen de regering nu al zeggen dat de Brusselse bevolking haar bij de volgende verkiezingen zal afstraffen voor een beleid dat gekenmerkt wordt door incompetentie en onwil om de wet toe te passen. De afrekening volgt.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer. — Mijnheer de Voorzitter, in de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie werd gisteren de geringe belangstelling voor de bicommunautaire sector betreurd en gepleit voor meer *schwung* in bicommunautaire zaken. Wel er is hoop voor de GGC, want in de vergadering van de GGC gisteren waren er zeker twee keer meer leden aanwezig dan vandaag in de Hoofdstede-

lijke Raad waarmee ik niet zeg dat de begroting van het gewest niet belangrijk is.

Ondanks de economisch minder goede situatie wordt voor de vijfde keer op rij een begroting in evenwicht ingediend, conform de normen van de Hoge Raad van Financiën.

Ik wil bij die begroting vooraf een drietal kanttekeningen maken.

Ten eerste, de regering kan er best van uitgaan dat de federale regering enkel de Dode Hand van 2003 zal betalen, dus maar 27 miljoen euro en geen 55 miljoen euro. Ik vind het goed dat de post blijft vermeld staan in de begroting.

Ten tweede, de niet-aanwending van kredieten, een principe dat vorig jaar werd ingevoerd, is intussen opgetrokken tot 2 %. Dat betekent dat 46.000.000 euro in de begroting staan ingeschreven, die niet mogen worden uitgegeven.

Ten derde, voor de ontvangsten wordt voor 2004 een stijging van meer dan 8 % verwacht, maar dat lijkt me nogal optimistisch. Ik zou dat het waar was. Ik concludeer daaruit dat de vorig jaar al aangekondigde monitoring, een regelmatige opvolging van de stand van zaken, absoluut noodzakelijk is en hoop dat het systeem vanaf januari 2004 effectief zal werken. Niettegenstaande die opmerkingen kunnen we de begroting 2004 een geslaagde oefening vinden.

Ondanks het principe van de enveloppe-begroting per beleidsdomein — wat niet altijd evident is — blijft er ruimte voor prioriteiten zoals sociale huisvesting, werkgelegenheid, netheid, openbaar vervoer, allemaal zaken die ons na aan het hart liggen.

Met de ALESH-operatie — het Amortisatiefonds van de leningen voor de sociale huisvesting — wordt van de nood een deugd gemaakt. Het gebruik van de thesaurieën van de zogenaamde para's, die toch geblokkeerd zouden zijn als gevolg van het nieuwe boekhoudkundige systeem — ESR95 — maakt dat de ALESH-schulden worden omgezet in een kapitaalsinjectie voor de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij.

Los van die ALESH-operatie lijkt het schrappen van de thesauriereserves, gecompenseerd door een herberekening van de dotatie van de para's, een goede zaak omdat we zo beter zicht krijgen op de werkelijke noden en bestedingen. In Vlaanderen is daar al een aantal jaren geleden voor gekozen.

Wat het algemeen beleid betreft, zijn we tevreden met een aantal prioriteiten. Ik som ze snel op.

Ten eerste, 300 bijkomende jobs voor straatvegers : de combinatie van werken aan openbare netheid en het creëren van jobs voor laaggeschoolden is voor de rood-groene fractie een belangrijke beslissing.

Ten tweede, de extra middelen voor sociale huisvesting maken dat we eindelijk van start kunnen gaan met een inhaaloperatie die door iedereen hier is gevraagd.

Ten derde, de keuzes voor openbaar vervoer en voor een mobiliteitsbeleid met aandacht voor de zachte weggebruikers zijn terecht. De kosten voor openbaar vervoer blijven stijgen, maar het is evident

dat we om economische, ecologische en maatschappelijke redenen moeten blijven investeren in een performant openbaar vervoer. Sommigen zeggen dat de kostengrens bereikt is. We zitten misschien aan de grens wat de centen betreft, maar er is nog heel veel mogelijk dat geen centen kost vooral door prioriteit aan het openbaar vervoer te geven.

Ten vierde verheugt het ons dat wordt gewerkt aan een actualisering van de studie van 1999 over de financiering van Brussel en waarin aan de federale overheid aandacht wordt gevraagd voor de hoofdstedelijke rol van Brussel. Op verscheidene vlakken overstijgen de noden immers de Brusselse middelen.

Ten vijfde, het werkgelegenheidsbeleid krijgt onder andere in opvolging van de Nationale Werkgelegenheidsconferentie extra middelen. Het beleid mag voor ons gerust wat inventiever zijn. Mijn collega Yamila Idrissi zal zich later in het debat focussen op werkgelegenheid en economie.

Ten zesde, hoewel we de concrete invulling van het budget nog niet kennen, roept de keuze voor sport als prioriteit bij ons veel vragen op. Sport moet volgens ons worden bekeken als een hefboom voor sociale cohesie, en niet beperkt blijven tot prestigeprojecten. Sport blijft in de eerste plaats een gemeenschapsbevoegdheid en daarom ook dring ik aan op een evenwicht tussen sport als mogelijkheid voor iedereen en prestigeprojecten.

Ten slotte betreuf ik dat ondanks een goedgekeurde reglementswijziging het systeem van de jaarlijkse beleidsbrief naar aanleiding van de begroting nog niet wordt toegepast.

Ik zal nu een viertal afdelingen overlopen.

Allereerste afdeling 12 Infrastructuur. Het openbaar vervoer zit duidelijk in de lift. Meer preferentiële en gratis tarieven werden ingevoerd. Ouderen nemen zichtbaar meer de tram en de bus. De MIVB vaart er goed bij. Ook de geplande heraanleg van de schoolomgevingen lijkt een goede zaak. Toch gaat het allemaal traag en probeert men soms te veel de kerk in het midden te houden. Een voorbeeld daarvan is de heraanleg van de Charleroiesteenweg. Dat is meer een facelift dan een goede heraanleg. Er is immers nog altijd geen eigen baan voor de tram. Ik ben van oordeel dat waar de tram ook passeert, hij ofwel in eigen bedding moet rijden, ofwel altijd voorrang moet hebben op de andere verkeersmodi.

Het gewest heeft, dat geef ik graag toe, bovendien slechts ten dele de bevoegdheid om op dit domein maatregelen te nemen. Het is een vaststelling dat de belangen van het Brussels Gewest, de gemeenten, de twee andere gewesten en de federale overheid niet altijd gelijklopend zijn — en soms tegengesteld. Ik verwijs bijvoorbeeld naar het GEN-dossier, waarvoor de eerste concrete stap nog moet worden gedaan, ondanks al het overleg en de stemmingen in de verschillende assemblees.

Eén ambitie is duidelijk niet verwezenlijkt, namelijk het terugdringen van koning Auto. Ik wijs niemand met de vinger en moet zelf ook *mea culpa* slaan. Uit de studie en enquête van eind 2002 blijkt dat het aantal verplaatsingen met de auto in Brussel blijft stijgen. Bij zo een vaststelling moet er toch een alarmbelletje gaan rinkelen. Het gaat niet op enerzijds, de federale overheid te verwijten dat ze treu-

zelt en anderzijds, zelf onvoldoende stimulansen te geven om de auto goed te gebruiken.

Onze fractie blijft pleiten voor de overheveling van een aantal gemeente-overschrijdende bevoegdheden van de lokale besturen naar het gewest, zoniet is het onmogelijk een coherent mobiliteitsbeleid te voeren dat effectief voelbaar is. Ik geef graag twee voorbeeldjes naar aanleiding van de laatste begroting. Ten eerste, de ascontracten. Dat is een fundamenteel instrument om tot een commerciële snelheid van ons openbaar vervoer te komen, de fameuze Vicom. Kruispunten moeten heraangelegd, trams moeten een eigen baan krijgen, enzovoort. Het blijkt nu dat de ascontracten een doodgeboren kindje zijn. Tot nu toe werd geen enkel contract met een gemeente gesloten. Niet één enkel ! Wat is daar de reden voor ? Wie Nantes heeft bezocht, waar maar sedert twintig jaar een tram rijdt, die wel twee keer performanter is dan die in Brussel, weet wat nodig is : politieke moed op elk beleidsniveau. Als het gewest een kwart van zijn middelen besteedt aan het openbaar vervoer, dan moet daar een resultaat tegenover staan. Te vaak werken de gemeenten niet mee. Als sommige gemeenten zich niet soepeler gaan opstellen voor de doorgang van de tram dan vrees ik dat alle partijen noodgedwongen akkoord zullen moeten gaan met de overdracht van deze bevoegdheid naar het gewest.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Quand on perçoit les préjugés qui règnent à l'égard de toute une série de solutions techniques que l'on voudrait mettre en œuvre dans la région, il est parfois affligeant de voir combien peu de progrès ont été fait par ces collègues du point de vue de l'évolution des mentalités.

De heer Robert Delathouwer. — Op dat gebied spreken we zeker dezelfde taal, Mijnheer Cornelissen. Het zijn meestal degenen die het openbaar vervoer tegenhouden, die er het meeste kritiek op hebben.

Een tweede voorbeeld : de mobiliteitsconvenanten met de gemeenten. Slechts vijf gemeenten maakten daarvan gebruik. Het budget dat daarvoor is uitgetrokken — en dat volgens mij al niet geweldig hoog was — werd teruggeschroefd, ook weer wegens desinteresse van de gemeenten.

Een efficiënte en relatief goedkope manier om het autoverkeer in de stad terug te dringen zou een eenvormige parkeerpolitiek zijn. Het Gewestelijk Parkeerplan werd door staatssecretaris Smet aangekondigd in de commissie. In het RTL-TV1-debat van vorige zondag hebben Minister-President Ducarme en minister Chabert ook het idee van een degelijk parkeerbeleid verdedigd om de stroom van wagens te reduceren. Na hun uitspraken vraag ik me af wie dat goede idee nog zal tegenhouden.

In de resolutie Fiets, aangenomen in de Raad op 23 februari 2001, wordt aan de Brusselse regering gevraagd om in de afdelingen 12 en 14 duidelijker te preciseren hoeveel naar fietsinfrastructuur gaat. Ik heb dat niet teruggevonden.

Beter is het gesteld met het beperkt eenrichtingsverkeer. De ordonantie aangenomen door de Raad op 8 februari 2002, voorziet in subsidies voor gemeenten die minimum 70 % van alle eenrichtingsstraten, behalve de straten die te smal zijn of waar de snelheid te hoog ligt, in beide richtingen toegankelijk te maken voor fietsers. Staatssecretaris Smet voorziet daarvoor, net als vorig jaar, de midde-

len op de begrotingspost « Toelage aan ondergeschikte besturen werkzaam op het vlak van mobiliteit ». De belofte wordt dus ingelost. Het aanzicht van vele Brusselse straten zal binnenkort veranderen want er zullen meer fietsers zijn in meer autoluwe straten.

Dan kom ik bij afdeling 15 Huisvesting. De begroting geeft ons eindelijk uitzicht op een slagvaardig huisvestingsbeleid. De ALESH-operatie betekent een grote investeringscapaciteit voor de BGHM. Het grootste deel daarvan zal worden gebruikt om het sociaal patrimonium in overeenstemming te brengen met de normen van de nieuwe huisvestingscode. Ik wil daarbij onderstrepen dat de overheid een voorbeeldrol heeft. Het is dus heel belangrijk dat we tegen 1 juli 2004 met onze eigen woningen in orde zijn of dat de werken tenminste gepland zijn. Zoniet zullen onwillige privé-eigenaars maar al te graag verwijzen naar de slechte staat van onze sociale woningen.

Tegelijkertijd is het belangrijk snel werk te maken van bijkomende sociale woningen. Het *Plan voor de Toekomst* is op het ogenblik nog maar een plan of net niet. In de begroting is 100.000 euro voorzien voor het bestuderen van de juridische montage, en de financiële en technische aspecten van de bestekken. Veel verder zitten we nog niet. De regering heeft hoge verwachtingen gecreëerd en we hopen dat die zo snel mogelijk ingelost worden. Wij hopen bovendien dat men bij de bestekken aandacht heeft voor goede isolatie en hernieuwbare energiebronnen.

Positief is dat het budget voor de meer soepele instrumenten aanzienlijk verhoogt. De sociale verhuurkantoren kunnen op korte termijn heel wat Brusselaars aan een betaalbare woning helpen. Jammer genoeg hebben we de kaap van 1.000 woningen nog niet genomen. Ligt dit aan het gebrek aan informatie, de achterdocht van eigenaars of het gebrek aan geschikte woningen? Ook het budget van het Woningfonds verhoogt, terwijl de regels versoepeld zijn. 80 % van de ontleners bij het Woningfonds vallen in de categorie die in aanmerking komt voor een sociale woning, terwijl ook heel wat jongeren dank zij het Woningfonds op weg geholpen worden.

Niet alleen voor de stenen, ook voor de mensen die erin wonen, wordt meer geld uitgetrokken. Het budget voor sociale begeleiding stijgt met 25 %, terwijl ook projecten die de sociale cohesie proberen te versterken op meer middelen kunnen rekenen.

Tijdens de bespreking in commissie werd heel wat gediscussieerd over de huurtoelage. Wij hebben op dit vlak al opgemerkt dat vooraleer dit systeem toegepast kan worden, er sprake moet zijn van duidelijke normering en controle. De subsidie mag niet leiden tot prijsstijgingen. De steun moet naar de huurder gaan, niet naar de verhuurder, anders blijft de overheid achter de feiten aanhollen. Ik ben het dan ook eens met de staatssecretaris die voorstelt niet geïmproviseerd te werk te gaan en de discussie te koppelen aan de bespreking van de huisvestingscode.

Is het anderzijds geen tijd werk te maken van een degelijk beleid om de leegstand aan te pakken? Nu heeft men onvoldoende zicht op de problematiek, de gemeenten hanteren verschillende normen en berekeningswijzen, er is geen inventaris ... Er ligt een ordonnantie ter bevordering van de herinrichting van leegstaande bedrijfsruimten ter stemming. Dat gebeurt wellicht morgen. De crisis op vlak van huisvesting is even erg : een gelijkaardig initiatief op dit vlak zou welkom zijn.

Als rood-groene fractie staan we ook graag stil bij de afdeling 18 Leefmilieu. Net als vorig jaar wordt erkend dat de noden op het vlak van leefmilieu groot zijn. Ook deze keer stijgt de begroting leefmilieu meer dan het gemiddelde. Terecht, we hebben immers een ecologische schuld af te lossen. Onze rood-groene fractie juicht de combinatie van werken aan leefmilieu en het creëren van werkgelegenheid ten zeerste toe, te meer omdat het hoofdzakelijk gaat over banen voor laaggeschoolden.

Wat het BIM betreft, stijgt de werkingstoelage voor het derde jaar op rij. Deze stijging is positief, maar zeker geen luxe. Er moet immers veel werk worden verzet. Minister Gosuin zegt het zelf : de tijd van plannen — Luchtplan, Klimaatplan, Afvalstoffenplan — is voorbij, nu moet er werk worden gemaakt van de uitvoering.

Wat het Luchtplan betreft, werd onlangs — eindelijk — werk gemaakt van een uitvoeringsbesluit over de invoering van schone voertuigen bij de gewestelijke administratie. Het bedrag dat uitgetrokken wordt voor het Luchtplan, verhoogt echter niet. Ik verneem dan ook graag welke punten uit het Luchtplan 2002-2010 prioritair zijn voor dit jaar en of hiervoor voldoende middelen voorhanden zijn.

Het budget voor de uitvoering van het Afvalstoffenplan 2003-2007 verhoogt wel. Dat is belangrijk. Het Burgerparlement Duurzaam Consumeren had in het kader van het openbaar onderzoek, een verhoging van het budget gevraagd opdat de voorschriften in het plan ook effectief zouden kunnen worden uitgevoerd.

Eveneens positief zijn de 300.000 euro die uitgetrokken worden voor de sociale economie, waar gewerkt wordt aan een specifiek uitvoeringsbesluit zodat deze organisaties eindelijk kunnen rekenen op een subsidie voor milieutaksen die ze op zich nemen. Zowel het Afvalstoffenplan en het Burgerparlement Duurzaam Consumeren als de kringloopcentra zijn dossiers waar mijn voorganger, Adelheid Byttebier, regelmatig over interpelleerde.

Opmerkelijk ten slotte is de aanwerving van 30 extra personeelsleden in de dienst Groenbeheer. Na het geslaagde proefproject in het Dauwpark te Anderlecht, waarbij de rol van de parkwachter uitgebreid werd tot contactpersoon en veldwerker, wordt dit experiment immers uitgebreid. Essentieel in dit project is het feit dat de parkwachters de wijk en de wijkbewoners goed kennen, waardoor de rekrutering in de buurt zelf gebeurt.

Ook bij het GAN zijn er extra aanwervingen. Nu al is immers duidelijk dat de doelstellingen van het Netheidsplan niet worden gehaald. De aanwerving van 300 personen, waarvan twee derden voor de gemeenten en één derde voor het gewest, moet dit recht trekken. Vanzelfsprekend is de aanwerving van 300 laaggeschoolde, vaak langdurig werklozen een goede zaak. Ik wil hier echter wel vragen een grondige evaluatie van het Netheidsplan niet uit de weg te gaan. Driehonderd extra werkkrachten zijn mooi, maar we moeten ons ook durven af te vragen of de huidige bevoegdheidsverdeling tussen gewest en gemeenten wel de meest efficiënte is.

Wat water betreft, noteren we geen nieuwe accenten. Het beleid wordt voortgezet met enerzijds de grote infrastructuurwerken, anderzijds de minder dure maar ook belangrijke acties zoals educatie, sensibilisering en drinkwaterfonteinjes. Het Fonds voor de financiering van het waterbeleid blijft zorgen baren. Het aanleggen van een

spaarpot is vanzelfsprekend positief omdat we vanaf 2007 hoge annuïteiten moeten betalen. Aangezien de uitgave van het geld serieuze invloed heeft op het netto te financieren saldo zullen echter zware voorwaarden aan het gebruik ervan verbonden zijn. Ik vrees voor een verhoging van de waterfactuur op termijn. Het lijkt me dan ook nodig meer te investeren in een vermindering van het verbruik, bijvoorbeeld door opvang van regenwater of door het installeren van individuele watertellers, en in een vermindering van het te zuiveren water, bijvoorbeeld door gescheiden rioleringen daar waar mogelijk.

Ik besluit met een paar opmerkingen bij afdeling 21 : Energiebeleid.

De middelen voor energie stijgen en dat is een goede zaak. Het feit dat de staatssecretaris zowel bevoegd is voor energie als voor huisvesting zou toch heel wat in gang moeten kunnen zetten. Toch blijven de middelen relatief beperkt, in vergelijking met de andere gewesten.

De begroting 2004 richt zich in de eerste plaats op een vermindering van het energieverbruik, natuurlijk een goede zaak. Wij hebben immers altijd gezegd dat hernieuwbare energie steeds moet samen gaan met een daling van het verbruik. Nieuwe rapporten uit Vlaanderen leren ons dat het met dat gebruik nog steeds de compleet verkeerde weg uitgaat. Tussen 1990 en 2003 is het verbruik in Vlaanderen met 30 % gestegen. Is die oefening in Brussel al gemaakt ? Zoniet, dan moet dat zeker gebeuren.

De audits in de dienstensector tonen aan dat kleine investeringen serieuze besparingen kunnen opleveren. Er is in de begroting ook plaats voor professionele energie-audits bij de bewoners. Hoe zal dat concreet gebeuren ?

Ik wil de staatssecretaris bevoegd voor Energie én Huisvesting ook vragen naar de inbreng van zonne-energie, isolatie- en energieprestatienormen in het toekomstplan voor de huisvesting. Is hier ruimte voor in de bestekken ? In sociale woningen in Laken werd er geëxperimenteerd met zonneboilers en warmtekrachtkoppeling. Zijn er reeds resultaten bekend ?

Onze fractie blijft dit een goede begroting vinden die in de lijn ligt van het regeerakkoord en zal ze dan ook goedkeuren.

M. le Président. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je souhaiterais intervenir brièvement dans la discussion de ce budget 2004 pour deux raisons qui me tiennent à cœur. D'abord, ce budget, le dernier de la présente législature, est l'occasion de procéder à une évaluation de la réalisation de l'accord gouvernemental et il doit donner au gouvernement les moyens de clôturer les engagements pris en 1999. Ensuite, dans quelques mois, nous fêterons les quinze ans d'existence de notre région : discuter et voter un budget, c'est aussi faire le point sur notre région, sur ce qu'elle a apporté et sur ce qui lui manque peut-être encore.

Les trois problèmes les plus fréquemment évoqués par les habitants de notre région sont l'emploi, le logement et la mobilité. L'emploi est un sujet de préoccupation majeure. Le chômage touche de plus en plus de gens, de familles qu'il plonge dans les difficultés voire dans la précarité sociale. L'augmentation du chômage est dra-

matique, surtout dans une région qui fournit du travail à des milliers de navetteurs.

D'après certains articles, une augmentation du nombre de faillites est également à craindre. Selon moi, il faut intensifier les efforts en matière d'emploi. Le gouvernement doit agir en s'appuyant sur le secteur privé. Tout à l'heure, Marie-Jeanne Riquet a parlé des centres d'entreprises. J'espère que la région pourra élaborer sous peu une législation pour aider ces jeunes entreprises qui se regroupent et les centres d'entreprises, avec des normes semblables pour tous.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises se délocalisent non pas vers des pays où la main-d'œuvre est moins chère, mais vers d'autres régions, ce qui accroît encore le chômage chez nous. Sur ce plan également, la région pourrait agir en concertation avec le secteur privé et les autres régions.

Je voudrais également attirer l'attention sur l'impact de certaines décisions prises au niveau fédéral. Je ne citerai qu'un exemple : les plans d'embauche + 1, + 2, + 3.

La modification de la législation fédérale aura des conséquences importantes sur le secteur privé et sur le monde associatif. En effet, les règles sont modifiées même pour les employeurs qui utilisent un premier système. Dès lors, les petits indépendants qui ont engagé leur premier, deuxième ou troisième employé et qui doivent préparer leur budget, sont confrontés à une série d'inconnues compte tenu de la modification du système. Des conséquences en termes d'emploi sont donc de nouveau à craindre dans notre région.

Le deuxième point de mon intervention concerne le logement. Je serai très brève à ce sujet car c'est M. Jean-Pierre Cornelissen qui suit cette matière dans le cadre de la commission du Logement. Nous avons entendu le plan du ministre Hutchinson. Des moyens seront nécessaires pour augmenter le parc immobilier du logement social. Il faudra, en effet, tout mettre en œuvre pour pouvoir offrir davantage de logements sociaux, de logements moyens dans notre région.

J'en viens au troisième point : la mobilité.

Les transports publics représentent un des postes les plus importants du budget régional. Les frais liés exclusivement aux transports publics atteignent près de 429 millions d'euros pour 2004. Au début de la législature, le gouvernement a conclu un contrat de gestion avec la STIB afin que celle-ci puisse assurer un service optimal à la clientèle. On connaît les difficultés que traverse cette société — je pense à la grève qui a eu lieu vendredi dernier. Même si la STIB fait le maximum pour être la plus efficace possible, il faut savoir que le taux de couverture des dépenses de fonctionnement a augmenté ces dernières années jusqu'à près de 39 %. La presque totalité de l'augmentation des recettes fiscales a dû être consacrée à l'augmentation des transports publics et, pour bon nombre de Bruxellois et de navetteurs, la situation n'est pas encore optimale. Les problèmes de mobilité ont des conséquences sur l'économie bruxelloise, sur l'environnement et sur la qualité de la vie. La région n'a pas d'autre choix que de réaliser des efforts, entre autres en matière de transports publics pour que Bruxelles remplisse son rôle de capitale internationale et d'acteur économique du pays.

La Région bruxelloise et les Bruxellois ne sont pas les seuls à bénéficier des bienfaits de cette fonction internationale, mais ils sont

les seuls à supporter la majorité des dépenses en la matière. Le coût total lié aux différentes fonctions remplies par notre région peut actuellement être estimé à quelque 480 millions d'euros, soit environ 19 milliards de francs belges. La plus grande partie, c'est-à-dire une dizaine de milliards de francs belges, représente le coût direct ou indirect du transport des navetteurs.

La part de Bruxelles dans la composition du PIB est de 19 % alors que la part d'IPP perçu à Bruxelles sur les revenus des Bruxellois s'élève à 9 % pour la même année. Ces chiffres m'amènent à évoquer le problème des fonctions remplies par Bruxelles et des charges qu'elles représentent. Deux points me semblent importants à cet égard. Nous avons déposé une proposition pour mettre en place une commission chargée d'évaluer et de réactualiser l'étude de St.-Louis en ce qui concerne les charges qui pèsent, non seulement sur Bruxelles, non seulement sur la région, mais également sur les dix-neuf communes, tant comme capitale nationale que comme capitale internationale. Il faudrait un dialogue constant et concret avec le niveau fédéral. Nous avons également déposé une proposition de résolution sur la communauté urbaine. On sait que Bruxelles va au-delà des dix-neuf communes et qu'elle s'étend sur la périphérie flamande et wallonne. Pour être efficace, une véritable politique en matière d'emploi, de logement et de mobilité doit être concertée entre les trois régions. En commission, le ministre Vanhengel a déclaré que la Région de Bruxelles-Capitale avait droit à davantage de moyens pour remplir sa fonction internationale et de capitale, moyens qui devaient être mis à la disposition de la région par le gouvernement fédéral, dans le cadre d'une solidarité fédérale. Je crois effectivement qu'il convient de mieux évaluer les charges afin de s'adresser au fédéral et aux instances européennes.

A partir du moment où la Cour d'appel et le gouvernement fédéral invoquent l'équité pour répartir les vols au-dessus de Bruxelles, nous pouvons également évoquer cette équité pour mieux répartir les charges tout en conservant notre pleine et entière autonomie en tant que région — je fais ici référence au quinzième anniversaire de notre région. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai sur le volet mobilité du budget 2004.

On n'a jamais parlé autant de mobilité à Bruxelles que ce mois-ci, avec l'incendie du chalet sous le viaduc Herman-Debroux qui risque de paralyser et asphyxier toute la région. Cet accident démontre aussi les limites du « tout à la voiture » et l'urgence de privilégier des transports publics enfin performants. Et pourtant 80 % des personnes consultées lors du débat dimanche midi sur ce sujet déclaraient vouloir venir en voiture à Bruxelles, malgré tout. C'est dire qu'il y a encore du travail de persuasion et qu'il faut manier à la fois la carotte et le bâton.

Pourtant le budget consacré aux transports est considérable puisqu'il se monte à 545 millions d'euros dont les $\frac{3}{4}$ sont consacrés à la STIB; sa dotation est de 328 millions et il y a aussi 122 millions pour l'achat de nouvelles rames de métro. Consacrer plus d'argent au transport hypothéquerait certainement d'autres politiques tout aussi importantes comme le logement ou l'emploi. Si nous voulons être une capitale performante en matière de transport public, il s'avère

indispensable que le fédéral y contribue plus largement. Mais la région peut certainement mieux faire. Dire, comme M. Chabert, que l'on a besoin du RER comme du pain, c'est un peu facile et un peu court !

1. *Au niveau du transport public*, les efforts cités ont porté sur cinq points : le bouclage de la petite ceinture, le nouveau matériel, les tarifs préférentiels, la sécurité et le programme VICOM.

1. Travaux d'infrastructure

Le ministre annonce la fin du bouclage de la petite ceinture; ce n'était sans doute pas le travail le plus prioritaire; Ecolo demande qu'il puisse être opérationnel pour les voyageurs le plus rapidement possible. Pour le reste, il n'y a eu que des effets d'annonce : de M. Smet pour le « snel tram » vers Jette et M. Ducarme pour le métro. Rien n'est prévu au budget pour la ligne nouvelle vers Jette en 2004 et on déplore que certains en fassent une question communautaire qui risque de braquer les habitants qui n'étaient même pas au courant. Ce n'est pas le meilleur moyen de vendre aux riverains une nouvelle ligne qui offre pourtant beaucoup d'attrait. Et M. Ducarme qui propose d'étendre le métro alors que l'on ne sait déjà pas comment on va payer les nouvelles rames !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Un mot parce que je ne suis pas sûr que vous serez présente lors de la réponse.

J'avais déjà suggéré cela, voilà quelques années, au ministre fédéral de la Mobilité, que vous connaissez bien : il n'y a eu aucun suivi pour envisager des enveloppes complémentaires venant du fédéral.

Quand vous me reprochez de prendre en mains le dossier de la mobilité et d'insister sur le dossier métro, ne m'accusez pas de faire des effets d'annonce. J'affirme qu'il est indispensable, si l'on veut une mobilité intra-bruxelloise, de reprendre le dossier du métro. Il doit être discuté, avec le fédéral, dans le cadre de la politique de mobilité.

Je n'ai rien dit d'autre, mais je tenais à vous l'indiquer.

Mme Geneviève Meunier. — Je suis d'accord pour discuter du métro, mais j'estime qu'il faudrait surtout prévoir l'achat du nouveau matériel roulant.

Il faut offrir de bonnes conditions de voyage pour attirer les automobilistes. C'est donc un bon point de prévoir de nouvelles rames de métro, mais il n'y a pas de crédits d'ordonnancement et donc les dépenses sont reportées pour la prochaine législature.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'y répondrai en abordant le plan d'investissement de la STIB.

Mme Geneviève Meunier. — C'est aussi la STIB qui financera l'achat de nouveaux trams, ce qui augmentera donc son endettement.

Pourquoi ne pas prévoir un cofinancement par le fédéral pour le matériel roulant (métros et trams) qui bénéficie largement aux navetteurs ?

Mon troisième point concerne les tarifs.

La STIB a déjà fait des efforts puisqu'elle accorde la gratuité aux moins de 12 ans et au plus de 65 ans. Mais, en même temps, elle prend toute une série de mesures dissuasives pour la clientèle : augmentation des tarifs, paiement pour les poussettes — je suppose un recul par rapport aux propositions initiales —, embarquement des vélos — j'ignore si la direction de la STIB a, là aussi, fait marche arrière —, tarif excessif pour le réseau de nuit.

Ecolo a déposé deux amendements : un pour accorder le libre accès à ceux qui, socialement, en ont le plus besoin (VIPO) et le second pour supprimer le pass-vélo qui n'est pas de nature à favoriser l'intermodalité vélo-métro.

Augmenter les tarifs est contre-productif ...

M. Bernard Ide. — Je vous interromps une seconde, Madame Meunier.

Monsieur le Ministre, comme vous devez encore prendre une décision demain matin en Conseil des ministres et prendre position par rapport aux décisions du conseil d'administration de la STIB hier, si vous écoutez bien Mme Meunier, vous pourrez peut-être encore infléchir le sens des choses.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je voudrais répondre sur ce point.

La décision ne revient pas au gouvernement.

M. Bernard Ide. — Le gouvernement peut dire oui ou non.

D'ailleurs, vous l'avez déjà fait deux fois.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Inexact. L'article 6 du contrat de gestion de la STIB est respecté dans le cadre des augmentations prévues par la STIB.

Le gouvernement a néanmoins estimé que le dossier devait être considéré à l'aune d'exigences d'ordre social et de politique générale de transport. C'est la raison pour laquelle, jeudi dernier, la direction

de la STIB a été entendue par le gouvernement. Une réunion du comité de gestion et du conseil d'administration de la STIB s'est tenue hier; demain midi, le gouvernement prendra en considération ce qui a été émis.

D'après les informations en ma possession sur nos échanges avec la STIB, il n'y aura pas d'augmentation de quelque ordre que ce soit pour la VIPO. Pour ce qui a trait à l'aspect social, il n'y aura sans doute pas d'augmentation des abonnements scolaires. Quant à l'encouragement à utiliser le tram par l'abonnement mensuel junior et senior, dans le cadre MTB, la situation sera maintenue. Enfin, le problème du vélo dans le tram exige du temps : il serait présomptueux d'aller trop vite en besogne en modifiant le système actuel sans étude plus poussée.

Je pense que vous n'avez pas abordé la question des parkings, notamment ceux qui favorisent la mobilité extérieure, essentiellement à la station Erasme. Nous estimons que, pour obtenir un effet dissuasif, il ne faut pas envisager de paiement pour les navetteurs; sinon, nous ne rencontrerons pas leurs préoccupations.

Je pense que vous avez suivi l'émission de télévision, dimanche midi; j'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer à Mme Huytebroeck que les décisions définitives qui seront prises le seront à l'aune à la fois de l'encouragement à la mobilité à l'entrée de Bruxelles, de la mobilité à l'intérieur de Bruxelles — c'est ma préoccupation concernant le vélo — et des éléments sociaux indispensables à prendre en considération.

M. Bernard Ide. — Pour le vélo, franchement, il ne faut pas réfléchir trop longtemps ! Cela fait environ un an que je demande la suppression de cette mesure. Vous dites maintenant que nous allons entamer une réflexion.

C'est parce que vous en discuterez demain en Conseil des ministres que j'ai interrompu Mme Meunier pour vous en parler. Après, ce sera trop tard.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Pour le problème du vélo, il faudra prendre en considération l'ensemble des éléments.

Le fait de pénétrer dans un moyen de transport avec un vélo peut, à certaines heures, sur certaines lignes, poser un problème de confort pour les passagers sans vélo.

M. Bernard Ide. — Savez-vous ce qu'est le pass-vélo ? Une tracasserie administrative qui ne rapporte rien à la STIB et qui lui coûte cher. Je vous le dis pour que vous le sachiez.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne dis pas le contraire; je dis simplement que, d'après les informations que j'ai eues sur l'utilisation du vélo, la situation actuelle n'assure pas un traitement équitable à l'ensemble des utilisateurs des transports en commun.

Dans ce cadre, sans la mise en œuvre des propositions de la STIB en termes de coûts, je considère que c'est déjà un acquis.

Mme Geneviève Meunier. — La sécurité est un facteur important pour l'usager (ère) : on l'a vu dans l'enquête de test achat. Sept stewards pour deux stations nous paraissent insuffisants. Ecolo propose que les stewards soient de façon permanente dans les stations et mezzanines, et puissent aussi vendre des tickets.

Le programme VICOM est l'élément clé pour attirer le client : voyager rapidement et arriver à l'heure. Et là, ce n'est pas la gloire avec une vitesse commerciale des bus et trams en constante régression. L'ajustement démontre les retards importants et les blocages systématiques des communes. Les contrats d'axes sont un échec : aucune signature depuis le vote du contrat de gestion qui les prévoit. Le blocage pour le 56 et le 94 à Auderghem en sont les derniers exemples.

Au niveau des voiries, le seul élément dont M. Chabert est fier c'est dans la rue de la Loi, pour le reste pas grand chose si ce n'est des déclarations d'annonce de M. Chabert sur la rue Bélliard et l'annonce de quelques réfections comme la chaussée de Haecht, l'avenue Thiry, sans compter évidemment le viaduc Debroux qui va manger tout le budget pour les prochaines années !

Et pourtant, on ne peut pas dire que les voiries régionales se portent bien et sont des exemples de sécurité, de convivialité pour les habitants. Certaines communes ont transféré des voiries communales et sont en train de se demander si elles ont bien fait, car leur réaménagement ne se fait pas. Il y a beaucoup de travaux partout, mais leur efficacité n'est pas toujours prouvée comme au boulevard Lambert, pour lequel on attend pourtant une rénovation depuis dix ans. La plupart des voiries régionales restent des autoroutes urbaines; on est loin d'une réduction de 20 % du trafic prévu dans le PRD : l'arrêt Gosuin sur les plans de déplacement n'est pas sorti, pas de règlement sur le stationnement et les parkings privés, rien sur les itinéraires poids lourds ou sur le nouveau centre TIR, alors que tout cela était prévu dans la DG.

Au niveau du port, toujours pas de décision sur la modernisation du centre TIR et le ministre veut nous faire croire que c'est le port qui traîne; rien sur le transport des déchets ménagers par barge; quant à la décontamination du site de Carkoke, on ne voit pas comment le port va s'en sortir avec un budget raboté de 17 %. Le port vous réclamait un poste spécifique sur la sécurité que vous lui avez refusé. Les circonstances lui donnent raison : il y a eu trois accidents sérieux et maintenant cet incendie aux conséquences encore imprévisibles quant au coût, à l'environnement et à la santé des riverains.

Je vais à peine aborder les compétences de M. Smet car à part ses effets d'annonce, il n'y a pas grand-chose qui se concrétise dans le budget, que du contraire puisque son budget a diminué de 3 %.

Les Etats généraux de la sécurité routière pourtant prometteurs n'ont pas suscité l'intérêt escompté.

En conclusion, Ecolo ne peut que voter contre ce budget car il ne répond pas aux énormes défis de mobilité posés en Région bruxelloise.

Ce gouvernement connaît les bonnes décisions à prendre — une bonne partie se trouvent dans l'accord gouvernemental — mais il ne fait que les reporter à plus tard. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, le sujet que j'aborderai au nom du groupe socialiste n'est pas du genre à galvaniser les foules; je le reconnais.

Je doute également qu'il fasse la une des pages sportives des journaux et, en tout cas, il ne risque pas de galvaniser les nombreux collègues absents.

Et pourtant, *mutatis mutandis*, il s'agit d'opérations hyper-techniques que l'on a l'habitude de mener dans l'indifférence générale, du genre de celles qui ont été faites pour la Sabena. Tant qu'il s'agissait de prendre des décisions, de réaliser des opérations financières, de restructurer, d'élaborer des statuts, etc. personne ne s'en occupait, hormis un cercle étroit d'initiés. Personne ne s'y intéresse jusqu'au jour où rien ne va plus. Je ne dis pas que c'est toujours le cas mais quand ça va mal, c'est le crash à tous égards et aussi le crash social. On s'étonne alors, on se demande ce qui s'est passé : quelle a été la mauvaise décision prise ?

Je ne dis pas que l'opération FADELS va échouer; nous sommes beaucoup plus attentifs, beaucoup plus précis et beaucoup plus rigoureux. Il n'en demeure pas moins qu'il devient de plus en plus évident que les règles européennes en matière de contrôle des déficits budgétaires ne sont pas seulement des instruments permettant la mesure des convergences entre les économies des Etats membres de l'Union européenne, sous l'angle de leur déficit budgétaire public, mais aussi, sans le dire, de manière occulte et extrêmement dangereuse, des instruments de privatisation de nos services publics.

Je m'explique. Les services publics, comme le secteur privé, sont confrontés assez régulièrement à la nécessité de réaliser de gros investissements pour faire face à des sauts technologiques — c'est l'exemple typique des télécoms et du TGV en France — ou à des impératifs environnementaux — c'est l'exemple typique de la gestion intégrée de l'eau.

Dans le secteur privé, ces investissements sont amortis selon des règles de rentabilité. En ce qui concerne les services publics, l'interdiction stricte de dépasser les déficits budgétaires autorisés et la comptabilisation des entreprises publiques dans le périmètre comptable des Etats les empêchent progressivement de réaliser ce type d'investissement. D'où la nécessité de faire appel à des capitaux privés.

C'est ce que l'on a fait avec la consolidation stratégique de Belgacom; c'est ce que l'on fait avec Aquiris pour la construction de la station Nord.

Ces normes européennes sont hypocrites. Prenons le cas de la station Nord. Maastricht nous empêche de réaliser nous-mêmes, nous régions, un investissement de 10 à 15 milliards de francs, en nous obligeant à comptabiliser ces dépenses dans les budgets des

exercices concernés par la durée des travaux. Mais il nous autorise, en revanche, à signer un contrat avec une entreprise privée, par lequel nous nous engageons à lui verser plus de 2 milliards de francs pendant vingt ans; deux milliards par an. Dans les deux cas, il s'agit bien d'un engagement à long terme et d'une forme d'emprunt, donc de dette. Sous une modalité, c'est interdit, sous une autre, avec le privé, c'est permis.

La comptabilisation des finances des entreprises publiques dans le périmètre des Etats fait peser aujourd'hui une grande incertitude sur les politiques de l'avenir. Je prendrai l'exemple tout récent de la RTBF : un fonctionnaire de la Banque Nationale et Eurostat ont décidé seuls d'intégrer la RTBF et sa dette dans le périmètre de la Communauté française. Cette décision a par elle-même plus de poids sur la capacité politique de la Communauté française que la plupart des décrets votés par son Assemblée. Vous vous souvenez certainement des contorsions auxquelles nous nous sommes livrés et de la petite crise lors du vote du budget de la Cocof sur le plan Magellan. Ce sont des conséquences de cette décision. Qu'en sera-t-il demain pour Bruxelles ? Prenons l'exemple de la STIB. Nous avons voté des résolutions pour garantir son statut public. Qu'en sera-t-il demain si les fonctionnaires européens décident d'intégrer la STIB et sa dette colossale dans le périmètre régional ? A côté de cela, les 228 millions, éventuellement moins de la dette FADELS pour Bruxelles, ne représentent rien. Quelle sera alors notre capacité à mener les investissements nécessaires en matière de mobilité ?

Ce sont là des réflexions générales expliquant qu'il ne serait pas rentable, d'un point de vue électoraliste et médiatique, de s'intéresser de très près à l'opération FADELS. En quoi consiste cette dernière ? On crée par ordonnance un centre de coordination financière pour y regrouper l'ensemble des trésoreries de divers pararégionaux. Ces réserves sont ensuite activées pour recapitaliser la SLRB. Celle-ci rembourse ainsi d'un coup sa dette auprès du FADELS, laquelle s'élève vraisemblablement à 228 millions; c'est en tout cas ce qui apparaît au bilan du FADELS. Les trésoreries de ces pararégionaux représentent du cash, donc de l'argent, mais il est « bloqué » à la suite de la directive SEC 95. Plus précisément, toute dépense de ce type sur trésorerie est à charge du budget régional puisqu'en vertu des normes SEC 95, on travaille sur une base annuelle et on fait le calcul des recettes moins les dépenses, ou les dépenses moins les recettes. Dès lors, si l'on utilise des recettes des années antérieures pour effectuer des dépenses, celles-ci s'ajoutent à celles du budget régional et sont comptabilisées comme dépenses, ce qui creuse le solde. Tel n'est pas le cas si cette trésorerie est affectée à une recapitalisation de la SLRB, à la fois parce que cette institution est hors périmètre de consolidation et parce que c'est une opération financière code 8. Nous avons donc deux raisons d'échapper à une comptabilisation de cette opération en dette régionale.

Le remboursement de la dette de la SLRB au FADELS dégage des moyens qui pourront, à l'avenir, être affectés à la politique du logement, tout simplement parce que, n'étant plus obligés chaque année de rembourser la dette, nous pourrions utiliser l'argent pour autre chose.

En outre, cette recapitalisation éloigne le risque de reclassement de la SLRB dans le périmètre de consolidation puisqu'elle diminue son endettement — qui est quasi supprimé grâce à l'opération — et améliore donc sa marge d'intermédiation.

Un problème se pose : le montant remboursé au FADELS n'est pas définitivement arrêté. Il dépend de négociations menées avec le fédéral. On ne peut pas reprocher au gouvernement régional de ne pas savoir exactement ce qu'il doit rembourser. On parle de 228 millions.

Deuxième problème : à combien s'élèvent les soldes de trésorerie des pararégionaux qui seraient mobilisés ? Là aussi, les chiffres fournis sont indicatifs car ils impliquent une comptabilisation extrêmement précise par pararégional.

Troisième problème : quels pararégionaux seront mobilisés ?

Les pararégionaux A, donc sous pouvoir hiérarchique du gouvernement, le seront obligatoirement, si ce n'est que le fonds de refinancement des trésoreries communales a, pour sa part, deux missions : l'une est prévue par l'ordonnance du 8 avril 1993 et l'autre par l'ordonnance du 2 mai 2002. La mission 1, c'est-à-dire les prêts visant à aider les communes en difficultés, implique que le Fonds joue la concurrence entre les banques.

Un organisme purement financier doit pouvoir disposer de comptes dans l'ensemble des banques pour jouer cette concurrence. Il est donc impossible que tout transite sur le seul compte du CFO.

Dans la mission 2, on joue avec de l'argent venant des communes et des CPAS. Il n'est donc pas question que la région se l'approprie. Il n'y a pas d'aide régionale pour la mission 2.

Il est donc fondamental de retirer le fonds de refinancement des trésoreries communales de l'opération.

Viennent ensuite les pararégionaux hors périmètre : la STIB, la SLRB, le Port et la SRIB. Nous disons que mobiliser ces pararégionaux, c'est prendre le risque de les reclasser dans le périmètre de consolidation. Si leurs avoirs en trésorerie sont utilisés pour réduire la dette régionale, le risque est énorme, et les courriers truffés de « il se peut », « il est possible que » etc. de la Banque Nationale ne nous rassurent pas à cet égard. Je passe sur de nombreux autres arguments.

Mme la Présidente. — Veuillez conclure, Madame Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Nous sommes dès lors très heureux de constater que, le 3 décembre, le gouvernement a précisé, encadré, modalisé et soumis à des conditions extrêmement précises l'opération et a prévu un emprunt de soudure. Nous serons très attentifs lorsque nous examinerons l'ordonnance puisque, suivant l'article 9 de la loi spéciale du 8 août 1980 et l'article 4 de la loi spéciale sur Bruxelles, l'ordonnance doit préciser quels pararégionaux seront mobilisés.

Je passe sur la responsabilité civile et pénale des administrateurs de ces pararégionaux obéissant aux lois commerciales et au code des sociétés, s'ils avaient le malheur d'adhérer au système à des conditions anormales par rapport à celles du marché. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Mme Mouzon connaît les déboires que nous subissons souvent en termes de temps de

parole. Les sujets sont parfois très intéressants mais nous n'avons pas assez de temps pour nous exprimer. Le point dont nous discutons mériterait un débat plus approfondi en commission.

Mme la Présidente. — Un débat sur cette question a déjà eu lieu en commission des Finances. De toute manière, c'est le président de groupe qui désigne le parlementaire mandaté. Pour tous les autres, non mandatés, le temps de parole est le même. Il n'y a pas deux poids, deux mesures.

Par ailleurs, je suis disposée à renvoyer le texte en commission des Finances pour discuter des modalités. Le ministre n'était d'ailleurs pas du tout opposé à cette hypothèse.

La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Madame la Présidente, je souscris entièrement à ce que vous venez de dire, mais je ne partage pas l'analyse de Mme Mouzon. Je regrette qu'elle n'ait pas développé son intervention de cette manière en commission.

Si cette intervention, intéressante et structurée, avait eu lieu en commission, nous aurions pu mener un débat technique et approfondi à ce sujet.

Mme la Présidente. — Il y a déjà eu une ébauche de débat que nous n'avons pas pu prolonger.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Ce n'est que partie remise, même s'il s'agit d'un examen en urgence. Et si je comptabilise le temps qui a été passé à décrire les raisons pour lesquelles je ne pouvais pas parler plus longtemps, je me dis que j'aurais, en effet, pu parler plus longtemps !

M. Eric André. — Nous aurons ce débat !

Mme la Présidente. — Madame Mouzon, si le ministre vous avait interrompu, j'aurais pu vous ajouter des minutes, mais le ministre est resté muet !

La parole est à Mme Julie de Groote.

Mme Julie de Groote. — Madame la Présidente, je n'utiliserai pas totalement le temps qui m'est imparti. Certes, j'aurais pu céder quelques minutes supplémentaires à Mme Mouzon.

J'axerai mon intervention sur l'emploi. Etant donné l'absence de M. Tomas et de M. le Ministre-Président, je m'adresserai donc à vous, Monsieur le Ministre. Nous avons déjà assisté à l'échange entre M. le Ministre-Président, MM. Cerexhe et Doulkeridis à propos du lien entre la politique de développement économique et la politique de l'emploi. Il est intéressant de constater que si le ministre Tomas se considère comme le ministre de l'Emploi, pour autant, il ne se considère pas comme le ministre de l'Economie. Il y a un effet de chasse gardée, comme s'il était opportun pour un ministre socialiste d'être ministre de l'Emploi. Il suffit de jeter un coup d'œil à son budget qui augmente chaque année de façon constante. Par contre, le sport favori de ce gouvernement est de se neutraliser en socialistes et libéraux en ce qui concerne les chasses gardées des uns et des autres, le ministre Tomas ne se voyant pas capable de faire des

propositions concrètes en matière de développement économique, comme si ce domaine était réservé au seul groupe libéral.

Monsieur Vanhengel, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit en matière d'emploi ou, par exemple, de création d'ACS.

Je m'exprimerai à présent « au nom de » M. Doulkeridis à propos — c'est très significatif — de cette neutralisation en ce qui concerne l'emploi et le développement économique. Effectivement, plus de 500 emplois ACS sont créés dans cette proposition de budget. Vous nous faites dire, il y a deux heures, que nous serions contre cette proposition de création d'ACS. Certes, non ! En tant que tel, c'est une excellente chose que la création de nouveaux emplois qui, de plus, remplissent des fonctions dans des domaines de proximité, comme la propreté publique, — la « première priorité » du Ministre-Président dans son discours inaugural — et qui seront attribués à concurrence de 90 % à des Bruxellois, ce qui n'est pas le cas des nouveaux emplois créés en Région bruxelloise, le grand problème de Bruxelles étant que seulement 45 % des emplois y sont occupés par des Bruxellois.

Dans le cas qui nous occupe, environ 535 nouveaux postes de travail seront créés et occupés à 95 % par des Bruxellois. Evidemment, nous sommes en faveur de cette mesure !

Est-ce la même chose qu'une politique de relance économique et de développement économique de la région ? Non ! A cet égard, le budget présenté par le ministre Tomas est vraiment très exemplatif de cette non-capacité à faire des propositions concrètes en matière de relance économique.

Monsieur Vanhengel, j'ignore si vous avez bien examiné le budget « économie » présenté par M. Tomas. Il n'y a tout simplement rien ! En matière de relance économique de la région, aucun mouvement n'est inscrit ! Les seuls mouvements sont ceux qui concernent le Fonds de garantie, et donc les dettes du passé, et l'ABE. Cela, c'est un vrai débat. Voilà quatre ans que nous attendons la révision de la loi sur l'expansion économique. Nous n'avons toujours rien vu et pour le moment, malgré les discours, tout porte à croire que seules de grosses entreprises bénéficient de la loi sur l'expansion économique. De plus, les aides — c'était le passage à l'euro — sont affectées à l'environnement ou aux réglementations européennes, qui ne reflètent pas vraiment le tissu des PME bruxelloises, mais — c'est le débat que nous devons avoir avec le Ministre-Président, probablement sous la prochaine législature — sur une meilleure articulation entre les politiques communales et la politique régionale.

Vous pourrez dire de ma part au Ministre-Président qu'en matière économique il est quelque peu impuissant, au vu du grand instrument qu'il nous présente, à savoir le Plan régional de Développement. « Nous sommes la quatrième région la plus productrice de richesse en Europe, qui connaît un taux de chômage double par rapport aux deux autres régions, qui constitue le plus grand bassin d'emplois du pays avec 600.000 emplois, mais une paupérisation croissante, etc. ». Et le Ministre Président nous dit : « Il faut relancer la dynamique économique et faire revenir les investissements à l'intérieur de la région et ce dans une matière où vous avez 19 politiques communales, fiscales, d'urbanisme et autres qui coexistent. Par conséquent, il est nécessaire de mener une réflexion en profondeur à ce sujet afin d'éviter des effets d'annonce du type : il faut supprimer la taxe sur les enseignes — qui sont effectivement très porteurs au

niveau des médias. Toutefois, il s'agit d'une politique communale qui doit vraiment s'articuler dans une politique qui vise avant tout un objectif d'urbanisme régional d'une certaine cohérence à l'intérieur de la région. Donc, si l'on ne veut pas que l'instrument du Ministre-Président et de son gouvernement, le PRD, soit réduit à néant, il faut vraiment pouvoir repenser cette articulation à la fois entre la région et les communes et mener une politique de relance économique dans ce cadre et non pas un budget vide de mouvements par rapport aux années précédentes.

En matière d'emploi, le budget proprement dit est en augmentation constante. Au cours des années précédentes, il n'a jamais été réalisé. Aussi peut-on se demander si l'augmentation de 8 % sera mise en œuvre par des projets spécifiques. Par ailleurs, l'augmentation du budget emploi est consacrée à une augmentation du fonctionnement de l'ORBEm qui est responsable du placement de 5 à 7 % des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise. En d'autres termes, 95 % des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise ne le trouvent pas grâce à l'ORBEm. C'est très bien que les moyens de fonctionnement de l'ORBEm soient augmentés. Le ministre Tomas nous dit que cette augmentation doit servir à la mise en œuvre de la conférence nationale pour l'Emploi et pour le suivi de 4.300 jeunes. Au vu de la justification de l'augmentation prévue pour l'ORBEm, on s'aperçoit qu'elle doit servir à la finalisation du réseau des plates-formes pour l'emploi. Or, la coordination et l'échange d'informations sont totalement différentes de l'aide directe à l'emploi. D'une part, on nous dit que cette augmentation servira à aider la mise au travail de 4.300 jeunes et d'autre part, qu'elle sera affectée à la finalisation du réseau de la plate-forme pour l'emploi. De nouveau, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! C'est une excellente chose que d'échanger des informations, mais vous avez pris une ordonnance sur la régulation du marché du travail, à savoir la Convention OIT n° 181. J'ai fait une toute petite proposition, Monsieur Vanhengel, à savoir obliger les communes à échanger leurs données relatives aux demandeurs d'emploi à l'ORBEm, proposition refusée par le gouvernement. C'est un article qui figurait dans la déclaration gouvernementale et qui avait peut-être moins d'effets d'annonce que l'augmentation annoncée aujourd'hui.

Je terminerai par une phrase, Madame la Présidente. Pour la recherche scientifique, alors là bravo ! Le Ministre-Président actuel a beaucoup d'humour. M. de Donnea sera très content de savoir que la première phrase de M. Ducarme pour annoncer ce budget-ci était exactement la même que celle prononcée par M. de Donnea l'année dernière : « Entre 1999 et 2002, le budget avait atteint les 25 millions d'euros. ». Donc, du surplace pour M. Ducarme par rapport à la grande priorité.

C'est très « intéressant » ! (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Idrissi.

Mevrouw Yamila Idrissi. — Mevrouw de Voorzitter, ik wil het in mijn uiteenzetting bij de begrotingsbesprekingen vooral hebben over een van de grootste uitdagingen in ons gewest, namelijk de werkgelegenheid. Daarom zal ik niet ingaan op de positieve elementen in de begroting, maar uiting geven aan een aantal bekommelingen.

De werkloosheidsgraad in Brussel is rampzalig, met welke steden of regio's we onszelf ook willen vergelijken. Met een werkloosheids-

percentage van 21,3 % zitten we op een triest hoogtepunt. Op Berlijn na, is Brussel de Europese hoofdstad met de hoogste werkloosheidsgraad en nergens in Europa is het werkloosheidsverschil tussen de hoofdstad en de rest van het land groter dan in België.

Het is duidelijk dat de Brusselse werkloosheid een aantal bevolkingsgroepen sterker treft dan anderen. Zo weten we dat discriminatie bij de aanwerving een reëel gegeven is. Het Brussels Gewest heeft van de strijd tegen de discriminatie terecht een van zijn prioriteiten gemaakt. Immers, er is niets meer ontmoedigend voor een werkzoekende dan geweigerd te worden voor een job op basis van zijn of haar afkomst of huidskleur.

Maar gelijke kansen op de arbeidsmarkt heeft met heel wat meer te maken dan de discriminatie op de arbeidsmarkt. Werk maken van gelijke kansen vraagt ook onze aandacht voor een aantal structurele problemen. De Brusselse werkloosheid is vooral een probleem van laaggeschoolden. 65 % van de huidige Brusselse werklozen heeft geen diploma van het hoger secundair onderwijs. Dat is deels uiteraard een onderwijs- en opleidingsprobleem. Zo vond ik het schrijnend in de nieuwe studie over de arbeidsmarkt van het Brussels Observatorium te moeten lezen dat meer dan 1 op 4 van de huidige schoolverlaters geen diploma heeft van het hoger secundair onderwijs. Cru gezegd betekent het dat we minstens 25 % van de schoolverlaters zonder enig toekomstperspectief de arbeidsmarkt op sturen. Het Brussels werkloosheidsprobleem blijft op die manier in elk geval bestaan.

De strijd tegen de Brusselse werkloosheid begint dus met de strijd voor gelijke onderwijskansen. Die strijd moet elk van ons uiteraard in eerste instantie in de verschillende gemeenschapsraden voeren. Toch maak ik van de gelegenheid gebruik om op het vlak van onderwijs voor meer samenwerking tussen de gemeenschappen te pleiten. We zijn in Brussel nu eenmaal met twee spelers op hetzelfde onderwijsveld en het is mijn overtuiging dat we de onderwijsproblemen van de Brusselse kansarme jongeren niet zullen kunnen oplossen wanneer we die problemen niet samen aanpakken.

Samenwerking is concreet ook mogelijk én nodig op het vlak van taalonderwijs. De kansen van de Brusselaars op de arbeidsmarkt nemen sterk toe wanneer zij een goede basiskennis hebben van de twee grootste officiële landstalen. Collega Romdhani wees er in de commissie nog op dat de talenkennis een van onze prioriteiten zou moeten zijn.

Hier moeten we het werkloosheidsprobleem natuurlijk vooral vanuit de gewestbevoegdheden bekijken. Dan moeten we de economische structuur van ons gewest onder de loep nemen. In Brussel is er wel zeer veel werk, maar het gaat vooral om hoger gekwalificeerde werkgelegenheid. De werkgelegenheid voor laaggeschoolden is in ons gewest een zeldzaamheid geworden. Onze fractie heeft er dan ook al meermaals op gewezen dat het economisch beleid van het gewest zich meer moet focussen op sectoren die werkgelegenheid voor lager geschoolden kunnen aanbieden. Een voorbeeld dat we hierbij verschillende keren hebben gegeven, is de bouw- en renovatiesector. Het blijft toch opvallend hoe weinig bedrijven uit die sector — ik denk onder meer aan loodgieters, metsers en schrijnwerkers — er in ons gewest actief zijn. In de jongste studie van het Brussels Observatorium van de arbeidsmarkt lezen we zelfs dat het aantal arbeidsplaatsen in de Brusselse bouwsector verder is afgenomen. Nochtans zijn de noden op het vlak van renovatie en de bouw van woningen enorm

in het gewest. Het werkgelegenheidspotentieel lijkt me dan ook niet te onderschatten. Deelt de bevoegde minister mijn analyse in verband met de bouw- en renovatiesector? Welke maatregelen denkt hij te kunnen nemen om die sector in Brussel de nodige stimulansen te geven?

Ik laat hierbij overigens opmerken dat het uit de huidige begrotingsdocumenten zeer moeilijk op te maken is, wat de juiste visie is achter het economisch beleid van de regering. Een beleidsbrief had die lacune kunnen opvullen, zoals eigenlijk ook wordt verplicht door het reglement van de Raad.

We moeten het werkgelegenheidspotentieel uiteraard ook niet enkel binnen het eigen gewest zoeken. Veel bedrijven kiezen ervoor zich in de rand van Brussel te vestigen, in plaats van in Brussel zelf. We kunnen dat betreuren, maar het is in elk geval een realiteit waar we rekening mee moeten houden. Ik denk dat we er alles aan moeten doen om binnen onze bevoegdheden de Brusselaar maximale kansen te bieden om zich ook bij die bedrijven als werknemer aan te bieden. Een belangrijk aspect hierbij is zeker de mobiliteit vanuit Brussel naar de bedrijven in de rand. Op de nationale Werkgelegenheidsconferentie was een van de actiepunten overigens de bevordering van de interregionale mobiliteit. Kan de bevoegde minister mij vertellen in hoeverre de bedrijven in de rand vanuit Brussel goed te bereiken zijn met het openbaar vervoer? Komt er hierover een samenwerking met het Vlaams en Waals Gewest? Is er ook op andere vlakken meer samenwerking mogelijk met de twee andere gewesten om dat werkgelegenheidspotentieel voor de Brusselaar beter aan te snijden?

De verschillende Brusselse overheden moeten ook in eigen boezem durven te kijken. In heel wat Brusselse administraties en overheidsinstellingen werken er relatief weinig Brusselaars. Misschien moeten de verschillende Brusselse overheden hier voor zichzelf duidelijker doelstellingen afbakenen. Hiermee bedoel ik dat we een bepaald percentage voor onze instellingen naar voren moeten schuiven dat voorbehouden wordt aan de Brusselaars. Dat zal er ons toe aanzetten om op een actievere manier Brussels personeel te engageren voor onze gewestelijke en ook gemeentelijke instellingen.

Een belangrijk element hierbij is in elk geval ook de openstelling van het openbaar ambt voor niet-EU-burgers. Het Brussels Gewest heeft hierbij al een voorbeeldrol gespeeld door dat voor de eigen administratie te regelen. Recentelijk heeft de commissie voor de Binnenlandse Zaken ook nog de voorstellen van ordonnantie goedgekeurd die dat ook op gemeentelijk niveau mogelijk moeten maken. Graag had ik van de minister vernomen welke mogelijkheden hij nog ziet om het aandeel van de Brusselaars in zowel de gewestelijke als de gemeentelijke overheidsinstellingen te verhogen?

Voorts had ik het graag gehad over de sociale economie. Ik vind dat een belangrijke sector, ten eerste omdat het gaat om een economische sector die een aantal diensten aanbiedt die in onze maatschappij een belangrijke meerwaarde vormen, en, ten tweede, omdat de sector werkgelegenheid kan bieden aan laaggeschoolden die elders niet aan de bak komen. De bevoegde minister stelde al een tijdje geleden een nieuwe ordonnantie op de sociale economie in het vooruitzicht. In de commissie voor Economische Zaken en Tewerkstelling heeft hij meermaals aangekondigd dat we de ordonnantie binnenkort zullen kunnen bespreken. Ik wacht vol ongeduld die bespreking af. Ondertussen valt het mij echter op dat er relatief weinig geld op de begroting is gereserveerd voor de toepassing van de ordonnantie. Komt dat

omdat er in 2004 niet veel aanvragen tot subsidiëring worden verwacht, of moeten wij onze verwachtingen inzake de ordonnantie het best naar beneden bijschaven? (*Applaus van de heer Delathouwer.*)

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, ik zal vandaag enkel een vraag stellen aan minister Tomas. Vorig jaar had hij in de begroting van de BGDA 2.478.000 euro ingeschreven voor het uitreiken van dienstencheques aan ondernemingen die hun werknemers voor poetshulp bij particulieren kunnen uitsturen. Daarvan is echter geen enkele euro besteed dit jaar. Is dat misschien omdat de werkloosheidsgraad slechts 21 % bedraagt? Hoe dan ook, het heeft vooral te maken met het feit dat de erkenning van de bedrijven die hiervoor in aanmerking kwamen, veel te lang op zich heeft laten wachten. Minister Tomas begon het jaar weliswaar met een info-sessie voor de betrokken overheids- en privé-instellingen, maar de erkenningsprocedure was zo zwaar dat er uiteindelijk pas een zestal ondernemingen sinds vorige week erkend zijn. Ondertussen is er nog niet één dienstencheque uitgereikt, terwijl men in Vlaanderen dankzij de dienstencheques al 500 voltijds equivalente banen heeft gecreëerd. Had men in Brussel een kleine inspanning geleverd, dan had men hier, alle verhoudingen in acht genomen, makkelijk 10 voltijdse banen kunnen scheppen.

In de begroting van 2004 zijn er geen middelen bestemd voor de dienstencheques. Dat komt omdat over het systeem van de dienstencheques, na de nodige discussie in de federale regering, opnieuw op federaal niveau wordt beslist, althans over de financiering en de erkenning van de ondernemingen. De federale regering heeft hiervoor voor volgend jaar 91 miljoen euro vrijgemaakt, waarop de gewesten kunnen intekenen. Hier schuilt nu echter het gevaar voor Brussel. Op termijn rekent de federale regering op de creatie van 25.000 jobs via de dienstencheques, waarvan Brussel 2.500 voor zijn rekening zou nemen. Als Brussel hier echter niet creatief mee omspringt, zal dat aantal er nooit komen. Minister Tomas is immers nogal restrictief zowel op het vlak van de ondernemingen die in aanmerking komen voor de dienstencheques, als wat het soort arbeid betreft dat ermee verricht kan worden.

Ten eerste staat hij uiterst weigerachtig tegenover de erkenning van uitzendkantoren als ondernemingen die personeel kunnen tewerkstellen dat met dienstencheques wordt betaald. De erkenning zelf kan hij gelukkig niet tegenhouden, omdat dat op federaal niveau gebeurt, maar voor de invulling van de arbeidsvoorwaarden zijn de gewesten bevoegd. Als minister Tomas, zoals blijkt uit de begrotingsbesprekingen in de commissie Werkgelegenheid, de voorwaarde stelt dat het arbeidscontract halftijds moet zijn en binnen het halfjaar ook van onbepaalde duur, dan zullen de meeste uitzendkantoren er liever niet op ingaan, wat in feite neerkomt op de uitsluiting van de sector voor het systeem van de dienstencheques.

Bovendien kunnen de dienstencheques in Brussel enkel voor poetshulp ingezet worden. Voorlopig kan dat, in tegenstelling tot Vlaanderen, niet voor bijzondere vormen van kinderopvang en voor zorg voor bejaarden, zieken en gehandicapten. Als de andere gewesten creatiever omspringen met het systeem van de dienstencheques, dreigt het vastgelegde federale budget naar die regio's te gaan. Ik vraag dan ook aan de Brusselse regering om de kans op het creëren van 2.500 arbeidsplaatsen in het Brussels Gewest, gezien de hoge werkloosheidsgraad vooral bij laaggeschoolden, niet verloren te laten

gaan. Momenteel is drie vierden van het budget van de Brusselse werkgelegenheidsbegroting bestemd voor de betaling van het systeem van gesubsidieerde contractuelen, de zogenaamde gesco's. Hiermee worden ongeveer 7.000 arbeidsplaatsen gefinancierd. Met het systeem van de dienstencheques zou, zonder dat 1 euro wordt uitgegeven, meer dan een derde van dat aantal worden behaald. Waarop wachten we dan nog eigenlijk ?

Vergeten we evenmin dat met de dienstencheques heel wat zwartwerk wordt geregulariseerd, wat het werk van de arbeidsinspecteurs — die nu al met te weinig zijn — om zwartwerk op te sporen, zal vergemakkelijken. Ik hoop dat we hierop morgen een zeer duidelijk antwoord krijgen van de regering, die zich naar verluidt al over de kwestie zou hebben gebogen. (*Applaus van de heer Delathouwer.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, en matière de recherche scientifique, ce budget traduit la poursuite de l'évolution durant cette législature par la mise en place à la fois du Conseil de la politique scientifique et des instruments de gestion. Malheureusement, il faut relever l'absence de politique régionale en matière de recherche scientifique, l'absence de préoccupation également pour les retombées sur la région, notamment en matière de développement économique et de création d'emplois, l'absence aussi de commande stratégique utile pour la région. Ces absences ressortent particulièrement de la discussion sur les sites investis comme lieux propices à la recherche et des échanges entre chercheurs. L'investissement proposé pour le site de Latour de Freins ressemblait déjà, au travers du budget 2003, à un projet d'hôtel pour chercheurs bien plus qu'à un lieu propice aux échanges et aux confrontations de résultats en matière de recherche. C'est d'ailleurs confirmé par l'article paru ce 28 novembre dans *La Capitale*. Reprenant l'exemple d'un fonctionnaire européen confronté aux problèmes d'intégration dans la région, le Président de l'ASBL BIRDS tient les propos suivants : « ... se pose le problème d'un travail pour son épouse, de trouver une école pour les enfants ... ». Il ajoute que grâce à la création de ce site « tous les chercheurs pourront venir. Par exemple si l'ULB veut recevoir un chercheur éminent durant quelques jours, il pourra loger ici ... ». Cet article se penche d'ailleurs abondamment sur le futur *club house*, le *bed and breakfast* à venir et la dizaine d'appartements comptant jusqu'à trois chambres et deux salles de bain. Mais d'objets de recherche, je n'en vois point au travers de l'annonce de ce fameux club pour chercheurs. Je n'en vois point non plus dans la subvention qui est octroyée à Latour des Freins. De plus, tous les postes budgétaires liés à la recherche elle-même sont soit équivalents aux montants du budget 2003, soit en régression. Voici quelques exemples : subsides pour les actions de recherche dans le cadre des programmes européens, subsides d'investissements pour les actions de recherche dans le cadre des programmes régionaux, subventions à des PME pour des études de faisabilité technique ou, encore, subventions à des inventeurs isolés ainsi qu'à des services connexes pour la réalisation de programmes de recherche et de développement.

En matière de recherche scientifique non économique, on peut certes entendre la volonté politique annoncée d'établir des liens entre la recherche et la décision politique dans les différents domaines qui font partie de la vie quotidienne des Bruxellois. Cependant, comme je le dis chaque année, je crains que cette volonté ne soit que de

l'ordre du discours non accompagné de décision. En effet, rien ne nous permet de vérifier que le budget ne couvre pas essentiellement les colloques, les publications et les échanges afférents à la recherche scientifique économique, ce qui serait un détournement du budget affecté à la recherche non économique. Ecolo affirme une fois encore avant la fin de cette législature qu'il nous faut adopter sans tarder une ordonnance-cadre qui définisse les grandes orientations d'une véritable politique scientifique ainsi que la programmation permettant de répondre à ces grandes orientations.

En ce qui concerne le développement économique, nous reconnaissons tous l'importance du lien entre le développement économique et l'emploi. Or, la division 11 de ce budget ne dégage pas de politique structurée et réfléchie dans ce domaine. Au cours des discussions que nous avons eues, nous n'avons pu percevoir de redéploiement économique sur la région. Il faudrait pourtant tenir compte des caractéristiques essentielles de la région, tenir compte de la concentration universitaire et d'enseignement supérieur. Il faudrait utiliser comme détenteur de développement le tissu urbain au lieu de le considérer seulement comme une contrainte qui empêche le développement économique.

Certains pôles d'activités économiques devraient d'ailleurs être ainsi structurés dans l'espace et autour d'aides sélectives efficaces, qu'il s'agisse des industries culturelles, des métiers de la ville, de l'environnement, du patrimoine ou encore de l'artisanat, sans oublier l'économie sociale. Les ressources intellectuelles sont présentes dans la région, les qualifications existent. Il faut rappeler que Bruxelles est la région qui compte le plus de personnes qualifiées.

Si le budget est en augmentation, il ne dégage cependant aucune ligne politique forte, novatrice et créatrice d'emplois.

Par ailleurs, le ministre de l'Economie sait à quel point nous sommes attachés à la mise en œuvre d'un plan de développement de l'économie sociale ainsi qu'à son intégration dans la révision de l'ordonnance sur l'expansion économique. Depuis deux ans, le ministre nous annonce l'arrivée de son projet. Il nous reste vraiment peu de temps pour effectuer un travail approfondi.

D'emblée, les écologistes avaient demandé qu'un projet d'ordonnance-cadre redéfinisse l'économie sociale et les axes politiques sur lesquels elle doit se développer. Lors des discussions entamées au sein de la commission sur la proposition de M. de Patoul, nous avons même proposé de poursuivre les travaux par la discussion et l'élaboration d'une ordonnance conçue en commun par le cabinet et la commission. Notre offre risque d'être sans effet, même si son objet mérite qu'on lui consacre le temps d'un débat. Pourtant, un tel travail ne pourrait qu'être bénéfique. Il permettrait en premier lieu de dégager une ligne politique pouvant servir de fil conducteur à la SRIB chargée d'aider à la création d'entreprises d'économie sociale. Cela permettrait d'éviter qu'un certain nombre d'investissements servent à l'ouverture d'un commerce de quincaillerie ou à l'installation de chômeurs comme indépendants tout simplement parce qu'ils se trouvent dans la zone Objectif 2. Par ailleurs, considérer les titres-services comme étant favorables au développement de l'économie sociale constitue un fameux leurre. N'oublions pas qu'économie sociale signifie finalité des services aux membres et à la collectivité plutôt que le profit, une autonomie de gestion, un processus de décision démocratique au sein de l'entreprise et, enfin, la primauté des personnes et du travail sur le capital et dans la répartition des

revenus. Tels qu'ils se profilent, les titres-services ne répondent en rien à ces quatre principes de base.

Nous terminons cette législature sans avoir entamé à ce jour les débats sur la réforme de l'ordonnance concernant l'expansion économique. Or, il nous faudrait confronter nos objectifs à ceux des partenaires sociaux, à ceux des différents acteurs économiques et à ceux du monde de l'insertion.

En ce qui concerne le CES, comment pourrions-nous considérer qu'il prenne pleinement sa place avec un budget constant alors qu'il devra appliquer le cadre qui lui sera imparti et notamment mettre en place l'Observatoire de la vie économique ? A budget constant, je ne vois pas comment il sera possible cette année d'engager le personnel qui devra répondre aux normes de ce nouveau cadre.

En matière d'emploi, certes, des initiatives ont été prises : le Pacte social pour l'emploi, la lutte contre la discrimination à l'embauche, la création des centres de référence à propos desquels je tiens à préciser que le premier voit le jour seulement cette année. A cette vitesse-là, il est à craindre que les autres ne puissent être mis en place avant la fin de la législature.

Une autre initiative consiste en l'accroissement du nombre de conventions entre l'ORBEm et les crèches pour permettre aux femmes, puisqu'il s'agit principalement d'elles, de répondre aux rares offres d'emploi. Il s'agit-là d'initiatives fondamentales que nous souhaitons. Cependant, elles devaient s'accompagner d'évaluations effectuées au cours de l'année 2003. A ce jour, ces évaluations ne sont pas encore déposées. Et pourtant, la situation de l'emploi dans la région est de plus en plus inquiétante. Le taux du chômage des Bruxellois est le plus élevé du pays et le plus important que la région ait jamais connu : près de 22 %, un seuil que l'on pensait ne jamais atteindre. Un Bruxellois ou une Bruxelloise sur cinq n'a pas d'emploi et le chômage des jeunes augmente chaque année de 10 %. Il convient de mentionner aussi l'augmentation du travail au noir, qui a progressé de 30 % cette année, selon le rapport de la Cellule des contrôles de l'inspection sociale compétente pour la Région bruxelloise. Dans la grande distribution, on dénombre de plus en plus de sous-traitants qui utilisent de la main d'œuvre au noir. Les ateliers clandestins de la confection n'ont pas disparu. Le secteur Horeca utilise toujours de la main d'œuvre au noir, tout comme celui du nettoyage, des gens de maison, sans oublier les *night shops* qui fonctionnent quasi exclusivement avec des travailleurs au noir. Vraiment, sept contrôleurs pour la Région bruxelloise, c'est trop peu. L'annonce de la progression de 30 % faite par la Cellule des contrôles concerne bien sûr des faits qui ont été vérifiés. Reste alors tout ce qui ne l'a pas été. Cette situation mériterait une mobilisation renforcée.

Par ailleurs, si la concertation sociale s'est développée, et que le Pacte territorial mobilise les différents acteurs socio-économiques, fondamentalement, je ne vois pas d'actions fortes, qu'elles soient de type législatif ou qu'elles relèvent d'une programmation qui vise à combattre la situation de chômage devenue dramatique. Nous approchons de la fin de la législature et le bilan n'est pas réellement positif sur les questions de l'emploi, du développement économique et de la recherche scientifique.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'axerai mon discours sur trois compétences en particulier : le logement, l'emploi et la recherche scientifique.

Dans un budget qui augmente globalement de 2 %, le budget du logement fait incontestablement exception et reflète bien la volonté du gouvernement de poursuivre dans la priorité qu'il s'est fixée en matière de logement.

Parmi les éléments de satisfaction, je citerai en particulier l'inscription des moyens nécessaires à la mise en œuvre du Code du Logement adopté par notre Conseil en juillet dernier. Sans nul doute, le Code est le dossier le plus important de cette législature en matière de logement. Il constitue l'instrument de base qui permettra, dès le 1^{er} juillet 2004, de lutter de manière efficace contre les logements insalubres mis en location et les logements abandonnés.

Ainsi, outre l'instauration d'un Service d'Inspection régionale et le préfinancement du fonds destiné à aider financièrement les personnes occupant un logement insalubre interdit à la location, un plan quadriennal complémentaire de 82.000.000 d'euros réalisé sur la base des marges dégagées par le remboursement anticipé de la dette du FADELS permettra notamment de mettre l'ensemble du patrimoine social en conformité avec les nouvelles normes du Code.

Comme l'a dit mon collègue Rudi Vervoort, le moins que l'on pouvait attendre de l'application du Code, c'était de mettre en conformité les logements publics avec les règles de ce Code.

Il n'est pas inutile de rappeler que ces 82.000.000 d'euros s'ajoutent aux moyens dégagés lors de la négociation du budget 2002, qui ont permis de porter le rythme d'investissement pour quatre années consécutives à plus de 198.000.000 d'euros, soit une augmentation annuelle de 25% des budgets d'investissement. Je ne puis également passer sous silence l'ambitieux programme de rénovation des abords qui a été entrepris dans le cadre de l'accord de coopération entre la région et l'Etat fédéral et qui représente un investissement de près de 25.000 euros sur cinq ans.

C'est, il me semble, un « plus » en matière de gestion de l'accord de coopération, car c'est un premier pas dans l'intervention du fédéral en matière de logement.

Il faut également souligner la création d'un Fonds de préfinancement des travaux réalisés par tout opérateur public dans le cadre du droit de gestion publique et qui a été alimenté à concurrence de 1.000.000 d'euros.

Je pense que ce montant permettra largement d'amorcer la pompe en matière de droit de gestion publique.

Parallèlement au Code, le gouvernement vient d'adopter un Plan d'Avenir du Logement à Bruxelles. Un budget de 100.000 euros est destiné à réaliser les différentes études nécessaires au montage juridique, technique et financier. Il permettra d'augmenter le parc de logements publics et sociaux de 5.000 unités endéans cinq ans. A quelques mois de la fin de cette législature, c'est également pour nous une source de satisfaction de voir installé sur ses rails un projet d'une telle envergure.

Il appartiendra, bien entendu, à ceux qui nous suivront de le mettre en œuvre, mais il est important pour nous de voir le principe inscrit, dès cette année, en termes d'études.

Pour terminer, je souhaiterais encore mettre en évidence certaines augmentations du budget qui amélioreront sans aucun doute les conditions de vie des Bruxellois les moins favorisés.

Il en est ainsi des subsides aux AIS, les agences immobilières sociales, qui, avec un montant de 2.400.000 euros en 2004, ont connu plus d'un doublement de 1999 à aujourd'hui, faisant passer le nombre de logements gérés de 150 à 170 unités.

Une autre initiative développée dans le cadre de la mise en place d'une véritable politique sociale du logement est l'augmentation du budget alloué aux ASBL agréées comme associations œuvrant à l'insertion par le logement, en 2004, 29 ASBL se répartissant un budget de 1.682.000 euros.

Dans le cadre du logement social, la volonté de tenir compte de la capacité contributive des locataires et de son influence sur les recettes des SISP s'est traduite par la hausse de l'allocation régionale de solidarité, qui est passée de 5.800.000 euros en 1999 à 8.530.000 euros en 2004 et par la réduction de loyer pour personnes à charge, qui a progressé de 3.600.000 euros à 7.350.000 euros en 2004.

Autre évolution extrêmement positive : la dotation régionale au Fonds du Logement est passée de 10.600.000 euros en 2000 à 26.090.000 euros en 2004 et son pouvoir d'investissement est passé, au cours de cette même période, de 42.500.000 à 70.900.000 euros.

Enfin, la situation d'urgence requiert également des mesures novatrices. C'est dans ce sens que le principe de l'allocation « loyer » est accepté à l'unanimité et que le secrétaire d'Etat l'a inscrite au Code du Logement. Néanmoins, celle-ci ne peut être improvisée au risque de produire des effets non recherchés et pervers. L'étude prévue devra donc permettre de définir les modalités de l'allocation « loyer », qu'il s'agisse des moyens nécessaires, du public-cible formé de personnes en situation de précarité sociale ou de la neutralisation d'éventuels effets pervers quant aux loyers pratiqués sur le marché privé.

M. Alain Daems. — Madame Emmery, s'agit-il d'effets pervers ou d'effets voulus, mais différents selon les uns et les autres au sein de la majorité ?

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Effets pervers pour remplir les poches des bailleurs ? Est-ce cela que vous insinuez ?

M. Alain Daems. — Il n'est pas sûr que certains groupes de la majorité ne souhaitent pas cela, Madame Mouzon. (*Protestations de Mme Anne-Sylvie Mouzon.*)

Mme Isabelle Emmery. — Pour nous, un des effets pervers, bien évidemment, serait que l'aide directe donnée aux personnes se retrouve dans la poche du propriétaire, ce qui ne servirait en rien la politique sociale que nous devons mener en la matière.

M. Alain Daems. — C'est aussi notre avis !

Mme Isabelle Emmery. — Je pense d'ailleurs qu'il y en a d'autres et l'étude nous le montrera mais, en tout cas, c'est un phénomène à neutraliser.

J'y reviendrai lors du deuxième volet de mon intervention, Madame la Présidente.

Il s'agit de l'emploi.

C'est assurément un budget « emploi » volontariste qui est proposé aujourd'hui à notre Assemblée, avec une augmentation des crédits de 8,7 % pour se placer à un montant total de 182,786 millions d'euros. Cette augmentation se traduit notamment par la hausse des moyens affectés à l'ORBEM, et ce afin de respecter les engagements pris par le gouvernement lors de la Conférence nationale pour l'Emploi. Cela permettra, entre autres, d'accompagner un plus grand nombre de chercheurs d'emploi à Bruxelles, l'objectif annoncé étant de pouvoir suivre 4.300 jeunes en 2004.

Le gouvernement a clairement choisi d'opter pour un effort budgétaire important au moment où les chiffres du chômage dépassent les 20 %.

L'emploi à Bruxelles, c'est une drôle d'équation à résoudre ! Alors que notre contribution au PIB du pays, ces cinq dernières années, s'est toujours maintenue au-dessus de celles de la Flandre et de la Wallonie, alors qu'un emploi sur six est créé dans la capitale, notre région s'appauvrit et un emploi sur deux est occupé par des navetteurs wallons ou flamands !

Les solutions au problème du chômage à Bruxelles doivent être multiples. Certains prônent le dopage de l'emploi privé par un redéploiement économique de notre région. Certes, il faudrait être sot pour écarter cette voie. Mais ce n'est pas en créant de l'emploi privé que le lien automatique se fera avec l'emploi des Bruxellois. En outre, eu égard au pourcentage actuel de travailleurs extérieurs à la région, l'effort, quel qu'il soit, se verra toujours amputé de moitié. D'autres fustigent la trop faible part des Bruxellois dans l'emploi public en général, et c'est vrai que les chiffres sont éloquentes et qu'il y aurait sans doute des efforts à faire dans ce domaine.

D'autres pistes vont plutôt dans le sens de la création d'emplois subventionnés. C'est d'ailleurs essentiellement autour de ces dispositifs que le gouvernement a axé sa politique de l'emploi avec des budgets en conséquence.

Je passe sur le détail de la répartition de ces emplois mais, au total, cela représente plus de 500 postes subventionnés qui seront créés grâce au budget 2004.

Ces postes ACS donnent la garantie que les emplois créés vont et iront directement aux Bruxellois, ce dont mon groupe se félicite. C'est, je le répète, le seul instrument dont on peut mesurer exactement l'effet au profit de la population, à la différence de certaines politiques telles que les réductions de charges salariales et autres. Ces postes permettent également de renforcer les services à la population (propreté, garde d'enfants, etc.) et en plus, les effets de la création de ces postes sont immédiats.

Nous sommes parfaitement conscient que la situation du chômage à Bruxelles est particulièrement préoccupante. Même si les

chiffres doivent être replacés dans le contexte d'une grande ville et d'une situation démographique particulière, ils révèlent néanmoins l'ampleur du phénomène.

Il est donc indispensable de mettre en œuvre des solutions qui, si elles ne peuvent résoudre à elles seules la totalité du problème, ont au moins le mérite d'offrir des réponses concrètes et immédiates à ceux qui le vivent quotidiennement. C'est bien le sens de la politique des emplois subventionnés.

Cette nécessité, chacun semble bien l'avoir comprise, quand on évoque le problème du logement, à travers l'unanimité qui semble se dégager sur le principe de l'allocation loyer. En matière d'emploi, il reste encore du chemin à faire ...

J'en arrive au troisième volet de mon intervention : la recherche scientifique. C'est vraiment dommage que le Ministre-Président Ducarme ne soit pas là parce que j'avais préparé ce texte spécialement pour lui.

Pour introduire ma brève intervention, je souhaiterais me référer aux propos tenus dans cette Assemblée par le prédécesseur de M. Ducarme : « La recherche scientifique et le développement technologique sont porteurs d'un formidable potentiel de redéploiement économique à Bruxelles », et j'ajouterais de création d'emplois.

« Notre région a un rôle primordial à jouer dans la construction d'un espace européen de la recherche. De la capacité dont elle fera preuve dans le secteur de la R&D et des technologies dépend largement son avenir économique.

« Dans ce domaine, la politique régionale devra s'intégrer dans l'Espace européen de la Recherche ».

C'est fort de ces priorités, auxquelles mon groupe souscrit entièrement, qu'un plan de convergence avait été mis en œuvre au début de la législature afin de permettre à la région de se repositionner en matière de recherche scientifique par rapport aux régions avoisinantes. Concrètement, ce plan de convergence devait permettre à Bruxelles d'atteindre 3 % du PIB à consacrer aux financements publics et privés de la recherche scientifique à l'horizon 2010.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Les crédits « financement d'un plan de convergence » sont ramenés à 0. Je ne peux m'empêcher d'y voir une compensation pour la nouvelle dotation à l'IRSIB. Ne vous méprenez cependant pas sur mes propos. Je ne conteste absolument pas la création de cet Institut qui, il est vrai, constituera un plus sur le plan de la gestion administrative de la recherche scientifique et complètera efficacement le dispositif avec le Conseil de la politique scientifique et le cadre légal des aides financières à la recherche à finalité économique. Admettez quand même que par ce transfert, vous réduisez votre soutien direct au monde économique pour payer du fonctionnement administratif.

Je suis inquiète également lorsque je vois les montants inscrits en faveur des subventions aux PME et aux inventeurs isolés, eux aussi fortement réduits.

Par ailleurs, j'ai fait remarquer en commission que deux tiers des anciennes « avances récupérables » avaient été transformées en subside. M. Ducarme a répondu que c'était là une revendication des

entreprises, qu'il n'en était pas partisan, mais que c'était la garantie de la pérennité des relations entre l'entreprise et la recherche. Sans doute a-t-il raison. C'est cependant à nouveau un manque à gagner pour les budgets de la recherche des années à venir puisque les remboursements, eux, sont inscrits en recettes affectées.

La recherche économique n'est pas la seule à connaître des problèmes de financement. En recherche non économique également, les crédits sont limités.

Tout cela me donne bien évidemment quelques inquiétudes pour l'avenir. D'ailleurs, je ne suis pas la seule. L'Inspection des Finances, dans un récent avis, attire notre attention sur les risques existant en matière de moyens de paiement au cours de l'année 2004.

Enfin, même si l'on en a déjà beaucoup parlé, je ne peux pas passer sous silence l'inscription d'un crédit de 125.000 euros à charge de la recherche scientifique pour un « subside relatif au développement technologique du cinéma », pour lequel je suis d'ailleurs plus mitigée. Je ne pense pas, en effet, que cela répondra à la grande attente du secteur cinématographique qui, comme M. Ducarme le sait certainement, a déposé une étude qui fait état des besoins évalués à cinq millions. Je ne pense pas non plus, au vu des besoins financiers actuels en recherche scientifique, que ce montage soit le plus adéquat.

Je remercie M. Vanhengel de se faire rapporteur de mes propos auprès du Ministre-Président Ducarme. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — M. Vanhengel ne manquera pas de rapporter fidèlement vos propos.

La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, comme l'a dit l'oratrice précédente, au début de son intervention, je vous parlerai plus de chiffres que de mots.

Je voudrais vous parler d'une dette. Non pas de la dette financière de la région. D'ailleurs à propos de cette dernière, nous avons dit au ministre que c'était le seul point positif de son budget. Nous avons la chance d'être face à une conjoncture financière mondiale qui pousse les taux d'intérêt à la baisse, nous disposons à la Région bruxelloise d'une équipe de spécialistes qui tire le meilleur parti possible des évolutions conjoncturelles du marché financier et donc, notre dette régionale, directe et indirecte, se réduit progressivement et c'est une bonne nouvelle que, bien que membre de l'opposition, je veux bien répéter en séance plénière.

Non, la dette dont je veux vous parler ici est la dette écologique cachée. Au début des années 90, Ecolo a attiré l'attention sur l'inaction des pouvoirs publics et des partis traditionnels en matière de lutte contre les pollutions diverses qui ne cessaient de croître, et a tenu à peu près ce langage : « Ces nuisances qui s'accumulent, il faudra tôt ou tard les combattre. Vous serez forcés, soit par la dégradation de l'environnement et de la santé de la population, soit par des directives européennes, d'agir enfin. Et plus tard vous le ferez, plus cela coûtera cher à la collectivité ». Et Ecolo avait essayé, avec l'imprécision qu'entraîne toute simulation, d'évaluer le coût du rattrapage du retard pris à agir comme l'aurait voulu une action responsable traduisant le principe « Gouverner, c'est prévoir ». Ces som-

mes impressionnantes, c'est ce que nous avons appelé « la dette écologique cachée ». A Bruxelles comme ailleurs, vous avez été imprévoyants et la dette écologique cachée a continué à croître.

Et le budget 2004 est un bon exemple de ce que cela va coûter, de ce que cela coûte déjà à la population.

D'abord, quelques chiffres, Monsieur Vanhengel, qui n'ont peut-être pas attiré votre attention. J'ai comparé le budget 1999, le dernier de la majorité précédente, et celui-ci.

Que constate-t-on ? Je ne vais pas reprendre tous les chiffres que j'avais notés. Le budget régional passe aujourd'hui d'environ 76,4 milliards d'anciens francs belges à 92,5 milliards soit l'équivalent de 2,29 milliards d'euros. Cela représente une augmentation raisonnable de 21 % en cinq ans.

Mais si l'on examine le budget de la division 18 de l'Environnement, on constate que ce budget-là — M. Gosuin est un champion en la matière — augmente de 76 % ! Il est donc normal que la part de l'environnement dans le budget régional passe de 5,3 % à 7,7 %.

D'où vient cette augmentation ? Regardons-y de plus près. Un budget augmente d'une manière assez importante, celui de l'ARP, l'Agence régionale de Propreté qui est passé aujourd'hui à 152 millions d'euros, soit 6 milliards d'anciens francs belges. Et en cinq ans, il a augmenté de 58,2 %.

Mais, me direz-vous, ce n'est peut-être pas grave puisque l'Agence a des recettes propres. Hélas, les recettes propres augmentent moins vite que la dotation régionale. Ainsi, en cinq ans, la dotation régionale est passée de 1,79 milliard d'anciens francs — 44,4 millions d'euros — en 1999, à 3,3 milliards d'anciens francs — 81,7 millions d'euros — en 2004. On connaît donc une croissance maximale de 84 % en cinq ans pour la dotation à l'ARP.

Ecolo disait depuis longtemps que l'incinération était une technique d'élimination des déchets soit dangereuse, soit très coûteuse. Et nous constatons aujourd'hui que l'incinération qui constitue le gros poste du budget de l'ARP est soit dangereuse, soit coûteuse. Fort heureusement, sous la pression des environnementalistes, la région a choisi la deuxième voie et cela coûtera donc très cher au budget régional, je crois que vous en êtes conscients.

Mais ce n'est pas fini, hélas, loin de là ! J'ai posé une petite question sur un montant de 2,36 millions d'euros qui devait permettre d'installer un système de dénitrification des fumées de l'incinérateur de déchets ménagers de Neder-over-Heembeek; je trouvais ce montant insuffisant pour un tel système. La réponse est édifiante. Regardons le rapport qui nous a été remis et l'annexe que le ministre de l'Environnement a bien voulu ajouter à la page 161. On s'aperçoit que ces 2 millions d'euros sont le début d'un processus étalé sur douze ans qui devrait coûter 53 millions d'euros à la Région bruxelloise. Ainsi, 2004 est la première année d'un nouveau processus logique, nécessaire, d'un système qui rendra les fumées de l'incinérateur enfin conformes, en éliminant le NO²; mais voilà à nouveau 53 millions d'euros que nous allons payer sur douze ans.

Vous retrouvez là une procédure assez semblable à ce que vous trouvez par ailleurs, la fameuse station d'épuration des eaux.

Vous savez combien je suis attentif à ce dossier depuis deux ans. J'interroge et je pousse le ministre de l'Environnement dans ses derniers retranchements pour savoir comment nous allons, dans les années qui viennent, payer ces fameuses royalties que nous devons à la société Aquiris.

Je suggère à tous mes collègues de lire le rapport que nous avons établi à la suite de l'audition de la Cour des comptes mais, surtout, de consulter les pages 172 et 173 du rapport relatif au plan de financement sur vingt-cinq ans de la station d'épuration du nord de Bruxelles. Ils pourront constater que, selon le ministre, tous les investissements autres, liés au maillage bleu, à la lutte contre les inondations, aux bassins d'orage ou aux grands collecteurs, seront réduits à presque rien dès 2007. Cette hypothèse étonnante et irréaliste a une motivation politique : sans cette diminution, il apparaîtrait clairement que la moyenne des montants mis à la disposition de la politique de l'eau depuis une dizaine d'années, — une cinquantaine de millions d'euros environ, une vingtaine de millions de crédits budgétaires, plus les vingt-et-un millions de la taxe sur l'eau — ne suffirait plus dès le début du paiement des royalties à Aquiris, qui seront fixés à 44 millions d'euros par an, soit près de deux milliards de francs belges.

Nous connaissons approximativement le contenu du fonds de réserve. Nous pouvons espérer qu'il sera possible de sortir cet argent sans faire exploser le solde net à financer grâce à quelques manipulations habiles, mais les hypothèses sur lesquelles le ministre de l'Environnement se fonde pour affirmer qu'il sera effectivement possible de payer sont tout à fait farfelues. Prétendre que l'on consacre depuis toujours 50 millions à la politique de l'eau mais qu'à partir de 2006-2007 ce montant tombera à 2 millions par an est une hypothèse politique indéfendable. A moins que la région ne se débarrasse habilement de sa politique de l'eau en la transférant à une intercommunale unique. La politique de l'eau ne coûterait-elle plus rien pour autant ? Non, bien sûr. Elle serait à charge du budget notoirement insuffisant d'une intercommunale.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Cela finirait par exploser au niveau local. Alors, on privatiserait sous prétexte qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, le seul SEC95 ... Pour l'eau, le SEC, moi je trouve ça beau.

M. Alain Adriaens. — Ce budget montre en tout cas que certains espèrent nous faire gober une hypothèse politique totalement invraisemblable ou qu'ils préparent le transfert de la politique de l'eau vers une intercommunale. J'ose espérer que les politiques de demain tiendront les promesses des politiques d'aujourd'hui en s'abstenant de privatiser le secteur mais je crains qu'ils n'aillent chercher l'argent nécessaire dans la poche des consommateurs d'eau de distribution. Nous devons donc nous attendre à ce que le prix de l'eau de distribution augmente fortement dans les années à venir.

Ce que j'ai voulu démontrer par mon intervention, moi, spécialiste de l'environnement, c'est que finalement, que la charge de cette politique de réparation des dégâts environnementaux revienne à la région ou aux communes, le constat est identique. Le retard pris depuis des décennies en matière de respect d'un environnement de qualité commence à faire sentir ses effets sur le plan budgétaire. Aujourd'hui déjà, les Bruxellois paient cette imprévoyance mais, demain, cela risque d'être bien plus grave encore. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je vous entretiendrai de trois sujets : la sécurité, les sports et l'image de Bruxelles. Le premier a été partiellement abordé en commission des Affaires intérieures. Le deuxième est un sujet nouveau pour moi puisqu'il s'agit notamment de football. Le troisième est un de mes dadas, sur lequel je voudrais une nouvelle fois insister. Il s'agit de l'image de Bruxelles.

Dans ce budget Monsieur le Ministre, j'ai enregistré avec plaisir le souci du gouvernement de mettre en œuvre une réelle politique de sécurité. Ainsi, la mise en place du système de télé-police et de caméras est une excellente chose. Je voudrais souligner la nécessité de continuer dans cette voie car, depuis la réforme des polices, un certain malaise — et je dirai même un malaise certain — habite tant les policiers que la population. Les conditions de travail des policiers semblent plus pénibles qu'auparavant. La lourdeur de certaines tâches administratives ampute leur temps de travail au service de la sécurité des citoyens. Au niveau de la population, la grogne existe aussi. On voit moins de patrouilles sur le terrain.

Les policiers de quartier sont réclamés en plus grand nombre. L'accueil des citoyens par la police n'est plus aussi personnalisé qu'avant. Les communes sont confrontées à ce malaise qui nécessite des solutions palliatives, que ce soit la création de postes d'agents de sécurité, de gardiens de parcs, de cellules de prévention... Même s'il ne s'agit pas *a priori* d'une compétence régionale, il serait souhaitable que dans le domaine de la prévention le budget puisse s'ouvrir à une compréhension de solutions pour ce malaise.

En ce qui concerne les sports, j'ai relevé avec grand plaisir l'effort annoncé par le gouvernement, que ce soit dans le domaine des infrastructures communales ou dans celui des infrastructures de proximité. En revanche, j suis réticente à l'égard du choix d'aider uniquement Anderlecht et le FC Brussels de Molenbeek. Vous allez peut-être sourire qu'une femme aborde la problématique du football bruxellois à cette tribune mais je voudrais néanmoins vous communiquer des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Sur les 132 clubs de football évoluant au sein des séries nationales, à savoir la division 1, la division 2, les deux divisions 3 et les quatre promotions, 93 sont de la Région flamande, 34 de la Région wallonne et 5 seulement de la Région bruxelloise, soit à peine 4%. Les cinq clubs de la Région bruxelloise sont Anderlecht en division 1, les FC Brussels en division 2, l'Union en division 3, Léo-Uccle-Forest et le White Star en promotion. Compte tenu des classements actuels, on peut raisonnablement espérer un nouveau titre de champion pour Anderlecht et la montée en division supérieure pour le FC Brussels, l'Union et le White Star, de sorte que nous pourrions retrouver en septembre 2004 deux clubs bruxellois en division 1, un en division 2, un en division 3 et un en promotion. Dès lors, Monsieur le Ministre, pourquoi exclure de cette manne régionale trois clubs sur cinq, d'autant que les excellents résultats actuels d'Anderlecht coïncident avec le fait que le club a ouvert les portes de son équipe première à des jeunes qu'il a lui-même formés ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il me semble qu'il n'y a aucune exclusion, Madame Caron. Anderlecht et le FC Brussels ont

introduit un dossier. J'ajoute qu'une vingtaine de clubs provinciaux se sont joints au FC Brussels pour mettre un centre de formation sur pied.

Mme Danielle Caron. — Je vous assure que le White Star de Woluwe-Saint-Lambert a sollicité un financement qui, apparemment, n'a pas encore été octroyé.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Est-ce que la commune a introduit un dossier ?

Mme Danielle Caron. — Oui.

Mme la Présidente. — C'est la première fois que le ministre sort de sa grande réserve. Sur le sport, il réagit...

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je suis sous le charme de Mme Caron, Madame la Présidente.

Mme Danielle Caron. — Je vous remercie pour ces paroles bien aimables, Monsieur le Ministre.

Qui dit formation dit école de jeunes et, dans ce domaine, les cinq clubs bruxellois méritent l'aide proposée. N'oubliez pas, Monsieur le Ministre, les centaines de jeunes footballeurs bruxellois. A l'appui de ma demande, je vous soumetts d'autres chiffres publiés aujourd'hui même par la presse. Combien de vrais Bruxellois jouent en division 1 ? Treize seulement sur environ 400 joueurs, dont deux à Anderlecht. En division 2, le FC Brussels ne compte que deux Bruxellois dans son noyau. Par contre, si vous examinez le noyau des équipes de l'Union, du Léo-Uccle-Forest et du White Star, vous découvrirez des dizaines de Bruxellois.

En effet, autant Anderlecht et, dans une moindre mesure, le Brussels, cherchent à enrôler, dans leurs équipes juniors, scolaires et cadets, des jeunes venant d'horizons lointains ou belges, autant les trois autres clubs sont plus centrés vers un recrutement de jeunes Bruxellois.

M. Alain Daems. — Pour vous, Madame Caron, quelle est la définition des vrais Bruxellois ?

Mme Danielle Caron. — Ceux qui habitent la Région bruxelloise.

M. Alain Daems. — Ainsi on en élimine beaucoup. Il est vrai que M. Chabert ne joue pas au football !

Mme Danielle Caron. — Je l'ignore, mais je trouve que nous nous trouvons ici pour amener des Bruxellois et des personnes, qui habitent la Région bruxelloise, au sport, à la culture, à l'ensemble des infrastructures, qu'elles soient sportives ou culturelles, et à l'ensemble des agréments que nous trouvons ici, en Région bruxelloise.

M. Christos Doukeridis. — Je pensais que vous alliez intervenir pour défendre les autres sports.

Mme Danielle Caron. — Je pourrais le faire aussi mais, pour l'instant, je parle du football.

M. Christos Doulkeridis. — Vous pourriez aussi défendre les Bruxellois qui jouent dans les clubs internationaux.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Une partie du club d'Anderslecht est composée d'étrangers à la région. Ils sont considérés comme des Bruxellois parce qu'ils habitent la Région bruxelloise.

Mme la Présidente. — Forcément puisque, dès leur plus jeune âge, les clubs les gardent.

Quand ferez-vous quelque chose pour le rugby, Monsieur le Ministre ?

Mme Danielle Caron. — Ainsi, Monsieur le Ministre, j'appuie cet effort que vous souhaitez faire dans le domaine du sport, mais je vous demande qu'il ne soit pas fait au détriment des jeunes Bruxellois, mais, bien au contraire, en leur faveur. Et, pour cela, il vous faut apporter votre aide financière aux cinq clubs, et non à deux seulement.

N'oubliez pas que le niveau du sport bruxellois de demain passe par la valeur des écoles de jeunes d'aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, mon troisième sujet est mon dada, à savoir l'image de Bruxelles.

Monsieur le Ministre, je trouve que ce budget ne reflète pas suffisamment un des sujets qui m'est cher, c'est-à-dire vendre l'image de Bruxelles.

Je suis déjà intervenue à de nombreuses reprises à ce sujet, mais, aujourd'hui encore, le gouvernement ne favorise pas assez Bruxelles comme ville de congrès.

Dans le monde des affaires, Bruxelles est considérée comme la 4^{ème} ville favorable en Europe, après Londres, Paris et Francfort. Or, si nous comparons Bruxelles avec ces trois autres villes, que constatons-nous ? Bruxelles domine les trois autres dans de nombreux domaines comme la main-d'œuvre multilingue, souple et qualifiée, la qualité de la vie et les infrastructures de communication. Bruxelles est une grande ville à visage humain, exempte des principaux désagréments liés habituellement aux grandes villes. Bruxelles jouit d'une image de sérieux et possède une marge importante de progression, par exemple dans le domaine du développement économique, qui lui assure d'être une ville d'avenir. Par contre, Bruxelles est nettement à la traîne, par rapport aux trois autres, dans le domaine de l'accueil de congrès.

Pour promouvoir Bruxelles, nous devons identifier nos compétitivités et nos atouts, exploiter nos créneaux et avoir une image de marque. Bruxelles doit se vendre et donc se promouvoir. Pour cela, Bruxelles doit accueillir de grands événements, donc posséder des structures d'accueil dignes de ce nom.

C'est pourquoi, une nouvelle fois, j'insiste sur la nécessité de doter Bruxelles des moyens nécessaires pour qu'elle devienne une

ville de congrès incontournable et digne de son titre de capitale de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, puisque vous tenez à l'image de Bruxelles, j'en profite, Madame Caron, pour rebondir sur la fin de votre intervention.

Vous avez cité le chiffre de 1,049 million de Belges qui vivent dans un taudis. Une étude interne de l'ONU révèle ce chiffre hallucinant, la Belgique est le deuxième pays d'Europe le plus mal loti d'Europe. Il est vrai que la Roumanie fait plus fort encore que nous !

Il y a dans l'image de Bruxelles à boire et à manger et, malheureusement, tout n'est pas vendable en l'état.

Je vais donc intervenir sur le budget logement. Comme il a été souligné en commission par le secrétaire d'Etat Hutchinson, l'examen de ce dernier budget de la législature est l'occasion d'un premier bilan de la politique du logement de ce gouvernement.

Pour le Groupe Ecolo, c'est un bilan contrasté : capable de réforme et de vision prospective dans le secteur du logement social et capable de développement du Fonds du logement et des Agences immobilières sociales, le gouvernement a été incapable de produire des nouveaux logements publics pour faire face à la crise des prix du logement qui frappe particulièrement les Bruxellois depuis quelques années. Rien d'étonnant puisque la majorité n'est pas d'accord sur l'existence même d'une crise du logement pour les Bruxellois qui disposent de revenus faibles et moyens, c'est-à-dire plus de 70 % de la population.

Monsieur Vanhengel, je ne dois pas vous faire un dessin.

J'interrogerais d'ailleurs demain M. le Ministre-Président, au cours des questions d'actualité, sur ces divergences d'interprétation entre membres du gouvernement.

Ce dernier budget reflète les grandes tendances que je viens d'énoncer. On peut le diviser en trois aspects : ce qu'il contient et qui est à moitié satisfaisant; ce qu'il ne contient pas et je parle ici du Plan d'avenir pour le logement à Bruxelles, et enfin l'opération Fadels par laquelle je commence.

Il est évidemment positif de recapitaliser substantiellement la SLRB, société faitière du secteur du logement social, par qui passe l'exigence régionale de rendre le secteur performant du point de vue de l'accompagnement social des locataires et du point de vue de la gestion immobilière et financière des sociétés locales. C'est aussi à la SLRB qu'incombe en dernière instance la mission de rénover le parc et de l'accroître, particulièrement en produisant des logements sociaux pour les grandes familles; c'est une priorité pour le groupe Ecolo.

Mais l'opération Fadels bruxelloise n'a pas tous les charmes qu'on lui prête parfois, parce que les moyens budgétaires qui servaient chaque année à rembourser le Fadels ne sont destinés à la politique du logement social que jusqu'en 2007.

En commission, le secrétaire d'Etat Hutchinson m'a expliqué qu'on ne pouvait garantir l'utilisation de fonds budgétaires au-delà de quelques années et qu'il reviendrait au prochain gouvernement de décider de la suite. Je lui ai alors demandé ce qu'avait décidé le gouvernement wallon, qui a également réalisé une opération Fadels et a un plan pour l'avenir du logement en Wallonie.

Comme il m'a répondu que ce n'était pas son rôle de m'expliquer l'opération wallonne, je me suis évidemment inquiété. Et renseigné. Le gouvernement wallon a donné sa garantie à la SWL, leur SLRB, pour contracter un emprunt d'un milliard d'euros pour rénover et sécuriser le parc existant et pour construire deux mille logements sociaux nouveaux. Pour rembourser cet emprunt, la Région wallonne utilisera notamment le budget qu'elle consacrait annuellement au remboursement du Fadels. Or, cet emprunt court sur 25 ans. C'est évidemment une donnée fondamentale. A Bruxelles, on a obtenu un accord pour maintenir les moyens ex-Fadels dans le secteur du logement social jusqu'en 2007, en Wallonie, jusqu'en 2008. Il est vrai que ce n'est pas la même majorité. Manifestement, cette question fera l'objet de négociations importantes lors de la formation du prochain gouvernement.

Donc, — mais Mme Mouzon n'est plus parmi nous — il était possible de faire autrement et de garder la maîtrise du plan du logement dans des mains publiques ! La SLRB ne fait pas partie du périmètre consolidé, Monsieur Vanhengel. Elle pouvait donc emprunter, comme la SWL, auprès du secteur privé. On pouvait décider de consacrer au remboursement de cet emprunt les moyens utilisés pour le remboursement annuel du Fadels. C'est ce qu'a fait le gouvernement wallon. Mais vous m'expliquerez pourquoi ce n'est pas possible en Région bruxelloise.

Par ailleurs, la recapitalisation de la SLRB ne se fait pas sans contrepartie : plus de dotation de fonctionnement pour la SLRB dans ce budget 2004, ce qui signifie qu'elle devra utiliser son capital pour ses frais de fonctionnement, ou alors il y a une autre explication, mais elle n'a pas été donnée en commission. De plus, la SLRB devra alimenter le budget régional avec les annuités payées par les SISF à partir des loyers sociaux des locataires ! En 2004, la SLRB payera 100 % du montant annuel habituel, soit 20 millions d'euros. De 2005 à 2007, ce sont 5 millions d'euros générés par les loyers sociaux qui alimenteront le budget régional. Le secrétaire d'Etat nous a dit que cela servirait en partie, mais pas exclusivement, à rémunérer les pararégionaux dont la trésorerie a été mobilisée pour l'opération Fadels. Pour le reste, ces versements entreront dans le budget régional.

Deuxièmement, le plan d'avenir est quasi absent de ce budget. Contrairement au contenu du document d'une vingtaine de pages que M. Hutchinson nous avait remis en septembre 2002 et qui se terminait par les mots « les premières traductions budgétaires de ce plan seront inscrites au budget 2004 », nous constatons que seuls 100.000 euros sont consacrés à des études. Il s'agissait de construire de 5.000 à 7.000 logements en quatre ans, c'est-à-dire pour la fin 2007. Aujourd'hui, on nous dit qu'il ne faut plus se référer à ce plan-là, mais à un autre, qui prévoit 5.000 logements en cinq ans. Mais quand commencent ces cinq ans ? On recule sans arrêt cette date. Les travaux ne commenceront apparemment ni en 2003 ni en 2004. Seront-ils entamés en 2005 et terminés en 2010 ? J'aimerais avoir une réponse à cette question.

M. Hutchinson nous a aussi dit qu'il avait un accord de ce gouvernement sur le fait que le prochain gouvernement devra mettre en œuvre à partir des réserves foncières et des immeubles des communes et CPAS, qui mettront ces terrains et immeubles à disposition par bail emphytéotique de 27 ans.

Si vous y croyez, nous pas. Cependant, M. Hutchinson a promis en commission de venir présenter en primeur son plan nouveau au Parlement, dès décision gouvernementale. Il semble qu'une décision ait été prise, même si les ministres et secrétaires d'Etat libéraux semblent nier l'existence d'une crise justifiant de nouvelles constructions. Nous verrons donc ce plan, mais à ce stade, nous devons relever qu'il ne semble pas abouti. Sinon, comment expliquer le budget 2004 pour des études avec, comme justification, « le premier semestre 2004 sera mis à profit pour finaliser le montage juridique, technique et financier du Plan pour l'avenir du logement à Bruxelles » ? Franchement, lorsque M. Hutchinson a annoncé à la presse et donc aux Bruxellois, il y a un an et demi, qu'on allait construire des milliers de logements en quatre ans, personne ne croyait que cela irait vite, mais personne n'aurait osé pronostiquer qu'on en serait seulement là aujourd'hui : si ce plan a effectivement un avenir, c'est un avenir perpétuel, comme l'horizon qui recule au fur et à mesure qu'on s'en approche !

Troisièmement, globalement, le budget 2004 du logement est encore un budget de rattrapage par rapport au début des années nonante. A l'époque, le budget « logement » représentait le même pourcentage qu'aujourd'hui. Il a diminué pendant des années, puis il a de nouveau augmenté pendant cette législature, au point d'en revenir à ce qu'il était au début des années nonante, Monsieur Vanhengel.

Même si le logement reste un parent pauvre parmi les postes ministériels, Ecolo se réjouit de voir soutenus le Fonds du logement et les agences immobilières sociales, deux outils performants pour permettre à des Bruxellois à revenus faibles d'exercer leur droit à un logement décent, adapté et abordable financièrement. C'est positif, même si nous sommes conscients que le Fonds et les AS ne produisent pas de logements nouveaux, indispensables notamment pour les grandes familles. Il y a également des moyens pour la mise en conformité accélérée du parc de logement social aux normes du nouveau Code du logement qui entre en vigueur dans quelques jours, le 1^{er} janvier. Malheureusement, et cela est vraiment problématique, les moyens accordés pour le nouveau Service d'inspection régionale sont totalement insuffisants : 28 personnes dont du personnel technique et administratif, c'est-à-dire, en fait, même pas 28 inspecteurs de terrain pour contrôler la salubrité et l'habitabilité des 580.000 logements à Bruxelles dont tous, heureusement, ne connaissent pas de problème d'habitabilité. Mais, pour rappel, le Plan d'avenir de M. Hutchinson évoquait 20 % de logements ne disposant pas du « petit confort » (toilette, salle de bain), ceux qui sont les plus susceptibles de présenter des problèmes d'insalubrité, ce qui fait près de 100.000 logements et 16.000 meublés. Avec une vingtaine d'agents, on n'y arrivera pas, tout simplement et tout malheureusement.

En conclusion, la production de logements publics est quasi paralysée à Bruxelles. Si le Contrat de logement, prévu dans votre PRD, et le Plan d'avenir, qui ne semble pas en avoir beaucoup, sont restés des discours sans suite autre que médiatique, c'est que vous n'êtes pas arrivés à surmonter l'antagonisme entre communes et région, dont nous avons pu voir des manifestations un peu puérides en commission du Logement, tout au long de la législature.

Tant qu'elles seront incapables de se mobiliser ensemble pour produire du logement, il y aura un déficit de logements publics et seules certaines communes essayeront d'y remédier, celles qui ont à la fois les moyens et la volonté politique, comme c'est le cas de la Ville de Bruxelles, qui multiplie en ce moment les initiatives. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Duourny.

Mme Dominique Dufourny. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier les personnes encore présentes à cette heure tardive.

Je voudrais ensuite souligner l'effort important réalisé par le gouvernement en ce qui concerne l'environnement politique, qui se concentre sur les préoccupations environnementales, mais qui est également génératrice de nouveaux emplois.

Compte tenu du constat préoccupant de la situation du chômage en Belgique et plus particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale, une politique de mise à l'emploi des personnes les plus défavorisées est considérée comme prioritaire. Le gouvernement a décidé de consacrer des moyens accrus à une politique intégrant harmonieusement les préoccupations environnementales et les politiques de création d'emplois nouveaux dans le domaine.

En 2004, l'augmentation du budget environnement est supérieure à la moyenne régionale : 300 emplois supplémentaires pour la propriété publique, 30 emplois pour la gestion des espaces verts et 10 emplois pour les collectes sélectives de déchets verts.

Le gouvernement a décidé de créer trois cents emplois supplémentaires pour la propriété publique. Cent cinquante emplois sont inscrits au budget du ministre de l'Emploi et cent cinquante au budget du ministre de l'Environnement. Ces différents emplois sont répartis à concurrence de deux tiers pour les communes et un tiers pour la région. Le critère de répartition entre les communes est la densité et la longueur des voiries communales avec une inflexion particulière pour la ville de Bruxelles. Ces emplois sont répartis entre des contractuels et des personnes engagées dans le cadre de l'article 60 de la loi sur les CPAS. Cet article vise à procurer un emploi aux personnes les plus fragilisées de manière à les mettre à nouveau dans les conditions pour obtenir le bénéfice des allocations de chômage et d'autres allocations sociales. Pour la région, le coût de ces personnes engagées dans le cadre de cet article 60 est faible puisque la région paie uniquement le différentiel entre le minimex et la rémunération. Les CPAS sont également demandeurs car ils ont une obligation de prendre toutes les dispositions nécessaires pour procurer un emploi aux personnes les plus fragilisées. Il est prévu que les communes ne reçoivent les moyens nécessaires qu'à la condition d'avoir un accord avec leur CPAS.

La création d'une trentaine d'emplois pour la gestion des espaces verts.

Il s'agit, en l'occurrence, de reconsidérer fondamentalement le rôle du gardien de parc qui, d'agent de la fonction publique classique, devient une véritable personne de référence du lieu. Ses fonctions sont redéfinies vers une plus grande proximité : il est avant tout éducateur, animateur et référent. Son rôle de gardien doit être consi-

déré comme le « gardien de la chose » c'est-à-dire, le gestionnaire du lieu où les dimensions sociales et culturelles sont intégrées en priorité.

Une augmentation des moyens est également prévue en 2004 pour permettre une nouvelle extension à certaines communes des collectes sélectives de déchets verts en porte à porte. Cette opération sera génératrice d'une dizaine d'emplois supplémentaires.

Enfin, toujours dans le registre « emploi », il est utile de souligner que les initiatives menées pour l'amélioration de l'environnement ont un impact non négligeable et à long terme sur la création d'emplois. Les différentes sociétés d'économie mixte créées dans le domaine des déchets, tout comme les exploitations des grands ouvrages hydrauliques, les stations d'épuration et les bassins d'orage, continueront à générer des emplois durables.

En conclusion, préoccupations environnementales et création d'emplois sont de nature à répondre à l'attente des citoyens.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'espère que vous m'écoutez avec bonheur puisque je suis la dernière intervenante de ce soir.

Comme ma Collègue, Mme Dufourny, j'interviendrai brièvement sur le budget « environnement » qui augmente légèrement, ce dont je me réjouis.

Néanmoins, force est de constater que ce budget présente des lacunes importantes, ce qui m'empêchera d'ailleurs de le voter positivement.

En effet, si on peut se réjouir de cette légère augmentation du budget, je crains que le ministre de l'Environnement ne se trompe de cible. On aurait cru que Mme Dufourny intervenait sur la division « emplois »; or, nous sommes dans la division « environnement ».

Mais nous assistons moins à un budget établi en vue de la protection et de la préservation de l'environnement qu'à un budget dirigé exclusivement vers la création d'emplois. Le ministre de l'Environnement insiste d'ailleurs sur ce point.

Loin de moi l'idée de critiquer l'objectif de création d'emplois, mais cet objectif ne doit pas occulter la politique que l'on veut défendre.

Par ailleurs, je crains que les emplois créés soient particulièrement précaires puisqu'il s'agit, non pas de véritables engagements, mais de l'utilisation de l'article 60 via les CPAS bruxellois.

On constate qu'à l'ARP et à l'IBGE — je suis intervenue chaque année pour mettre ce problème en évidence tout comme l'a fait notre collègue M. Alain Adriaens — que l'on avait une tendance croissante à faire appel aux contractuels plutôt qu'à des statutaires. On atteint d'ailleurs des proportions jamais égalées jusqu'ici : plus de 50 % de contractuels. Le raisonnement qui avait été développé par le ministre lors des budgets précédents était que l'on engageait des personnes hautement spécialisées, liées par un contrat temporaire.

A présent, il justifie cette logique en argumentant qu'il s'agit d'engager justement les personnes les moins qualifiées. Autant je peux être favorable à l'article 60, car je trouve souhaitable de remettre les personnes exclues en situation de droit au chômage, autant je pense qu'avoir dans son personnel 50 % de contractuels est exagéré.

En ce qui concerne la lutte contre le bruit, qui comprend le thème du survol des avions, il y a de quoi être déçu ! Monsieur le Ministre, je vous épargnerai une nouvelle interpellation puisque nous avons eu hier une commission plénière à ce propos et je suppose que vous rejoignez le point de vue de l'ensemble des parlementaires.

Par ailleurs, il faut souligner que le ministre fait de la lutte pour la propreté un axe majeur de sa politique. Cela me semble bizarre parce que ce point a déjà été inscrit chaque année comme axe majeur dans les budgets précédents.

Il y a beaucoup de choses à faire en termes d'éducation mais nous ne disposons pas de statistiques. Cela signifie-t-il que les projets précédents étaient tous des échecs ? C'est ce que le ministre refuse d'avouer clairement. Où en est-on exactement ?

Concernant le fameux sac blanc — qui n'est pas encore payant mais qui le deviendra, je le crains, sous la législature prochaine — j'aimerais savoir quelle est la situation concrète. L'objectif est-il atteint, à savoir avec l'introduction du sac blanc, trie-t-on davantage ses déchets ?

Quant au Fonds destiné à l'entretien et à l'aménagement d'espaces verts, le ministre nous propose un budget qu'il sait pertinemment bien insuffisant. Personne n'ignore que le fédéral ne participe pas effectivement à ce dossier, laissant ainsi toute la charge financière reposer sur la région. Je pense notamment au cas du parc du Cinquantenaire pour lequel le fédéral n'assume manifestement pas

son rôle. La région n'a donc d'autre solution que d'agir à ses frais exclusifs. J'aurais personnellement préféré dans ce domaine un budget « vérité » dont vous êtes coutumier, Monsieur Vanhengel.

Enfin, j'ai été frappée par les augmentations colossales du budget en matière de matériel informatique et de l'entretien de celui-ci. Je ne m'y connais pas en la matière, mais les prix me semblent extraordinaires. En commission, le ministre a justifié cette augmentation par l'achat de nouveaux logiciels mais j'ai du mal à concevoir que l'on aurait acheté du matériel informatique sous des budgets précédents sans avoir acquis les logiciels adéquats. Je ne comprends donc pas cette augmentation importante.

Par rapport à la division « environnement », Madame la Présidente, je m'étais abstenue et j'écouterai avec intérêt les réponses du ministre concernant cette division-là. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière demain jeudi 18 décembre 2003.

Volgende plenaire vergadering morgen donderdag 18 december 2003.

— *La séance plénière est levée à 20 h 35.*

De plenaire vergadering wordt om 20.35 uur gesloten.

0504/4816
I.P.M. COLOR PRINTING
☎ 02/218.68.00